



Plantes envahissantes – qu’est-ce que c’est et comment les gérer?

Conférence – Jardins de la Lutrive – Lutry – 05.02.2025

DGE-BIODIV – Dr. Romain Savary - collaborateur scientifique - espèces



Plantes **exotiques** envahissantes – qu'est-ce que c'est et comment les gérer?

Conférence – Jardins de la Lutrive – Lutry – 05.02.2025

***DGE-BIODIV** – Dr. Romain Savary - collaborateur scientifique - espèces*



Vue d'ensemble

- (1) Plantes exotiques envahissantes (PEE) – **généralités**
- (2) PEE – un seul outils pratique - **InvasivApp**
- (3) **Situation** VD et Lutry
- (4) Les espèces les plus **communes** à Lutry
- (5) Comment **lutter et éliminer** correctement ces espèces – *subvention haies de lauruelles*
- (6) Vous n'êtes pas seul: Organisation VD – **lutte contre les PEE – services de l'Etat**
- (7) **Devoirs de lutte:** par les privés, communes et canton (LPrPNP/RLPrPNP)
- (8) **Documents utiles** (cours et fiches VD)

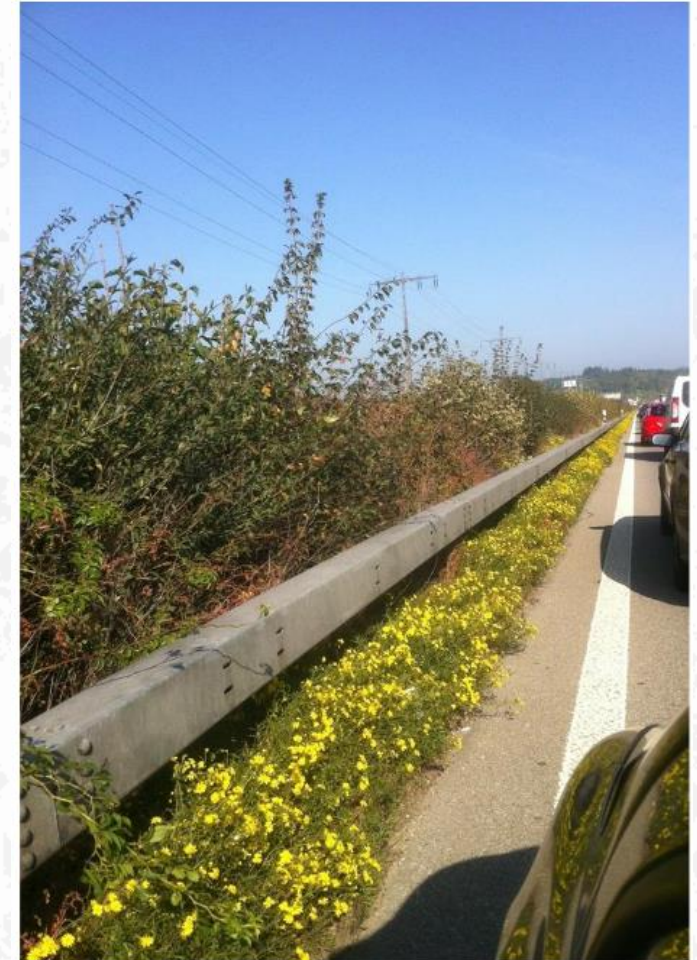
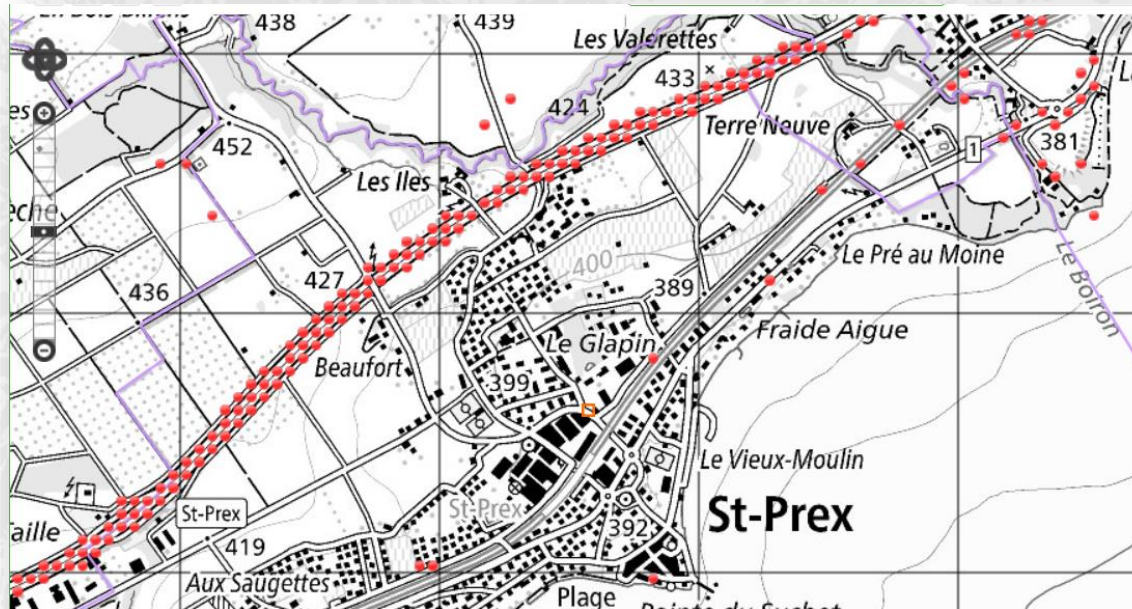
(1) *Plantes exotiques envahissantes (PEE) – généralités*

- ***Plantes exotiques (ou néophytes)***: Sont qualifiées d'« exotiques » les plantes qui ont été **transférées hors de leur aire de répartition naturelle** du fait d'activités humaines (volontaires ou non).
- ***Plantes exotiques envahissantes (ou néophytes envahissantes)***: Plantes exotiques dont la propagation **peut porter atteinte** à la diversité biologique et à son utilisation durable ou mettre en danger l'être humain ou l'environnement.

(1) Plantes exotiques envahissantes (PEE) – généralités

• **Plantes exotiques envahissantes (ou néophytes envahissantes):**

se dispersent le long d'axes routiers, des voies de chemin de fer et ponctuellement par le transport volontaire ou non par des gens.



(1) Plantes exotiques envahissantes (PEE) – généralités

Plantes exotiques envahissantes (ou néophytes envahissantes): impacts:

- **Santé**
- **Economie**
- **Infrastructures**
- **Biodiversité**

(1) Plantes exotiques envahissantes (PEE) – généralités

Plantes exotiques envahissantes (ou néophytes envahissantes): impacts:

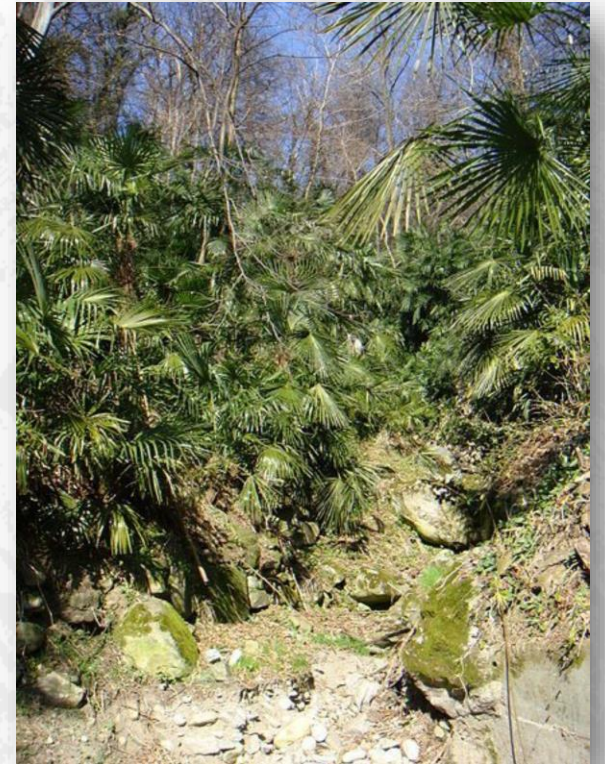
- **Santé:** (ex: Ambroisie, Berce du Caucase)
- **Economie**
- **Infrastructures**
- **Biodiversité** (ex: Toutes)



(1) Plantes exotiques envahissantes (PEE) – généralités

Plantes exotiques envahissantes (ou néophytes envahissantes): impacts:

- **Santé:** (ex: Ambroisie, Berce du Caucase)
- **Economie** (ex: Palmier chanvre, Renouée du Japon, Buddléia)
- **Infrastructures**
- **Biodiversité** (ex: Toutes)



(1) Plantes exotiques envahissantes (PEE) – généralités

Plantes exotiques envahissantes (ou néophytes envahissantes): impacts:

- **Santé:** (ex: Ambroisie, Berce du Caucase)
- **Economie** (ex: Palmier chanvre, Renouée du Japon)
- **Infrastructures** (ex: Elodée- peste d'eau, Palmier chanvre, Renouée du Japon)
- **Biodiversité** (ex: Toutes)



(1) *Plantes exotiques envahissantes (PEE) – généralités*

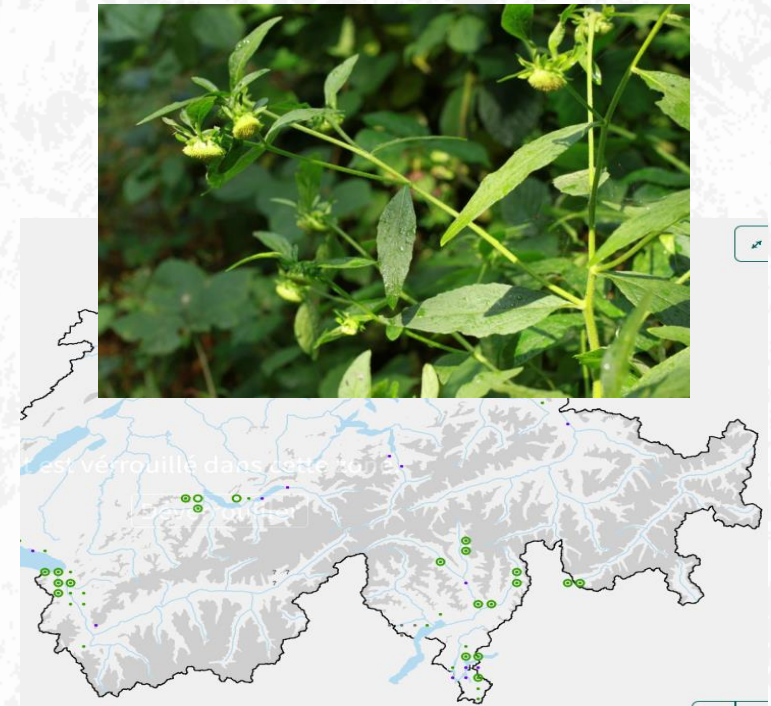
Plantes exotiques envahissantes (ou néophytes envahissantes): impacts:

- **Santé** (ex: Ambroisie, Berce du Caucase)
- **Economie** (ex: Palmier chanvre, Renouée du Japon, Buddléia)
- **Infrastructures** (ex: Elodée-peste d'eau, Palmier chanvre, Renouée du Japon)
- **Biodiversité** (ex: Toutes)

(1) Plantes exotiques envahissantes (PEE) – généralités

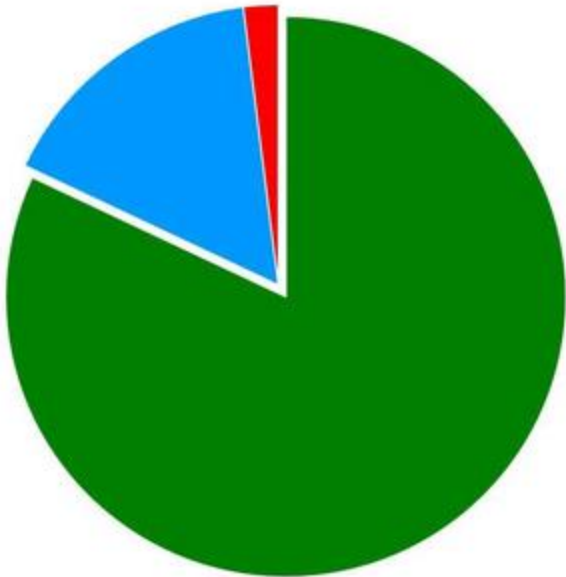
Plantes exotiques envahissantes (ou néophytes envahissantes): impacts:

- **Biodiversité** (ex: Buddléia)



(1) Plantes exotiques envahissantes (PEE) – généralités

Parmi les 4000 espèces qui composent la flore sauvage suisse, 730 (soit 18% de la flore totale) sont des espèces exotiques importées par les activités humaine. Parmi ces 730 espèces exotiques, 89 (soit 2% de la flore totale) sont considérées comme envahissantes.

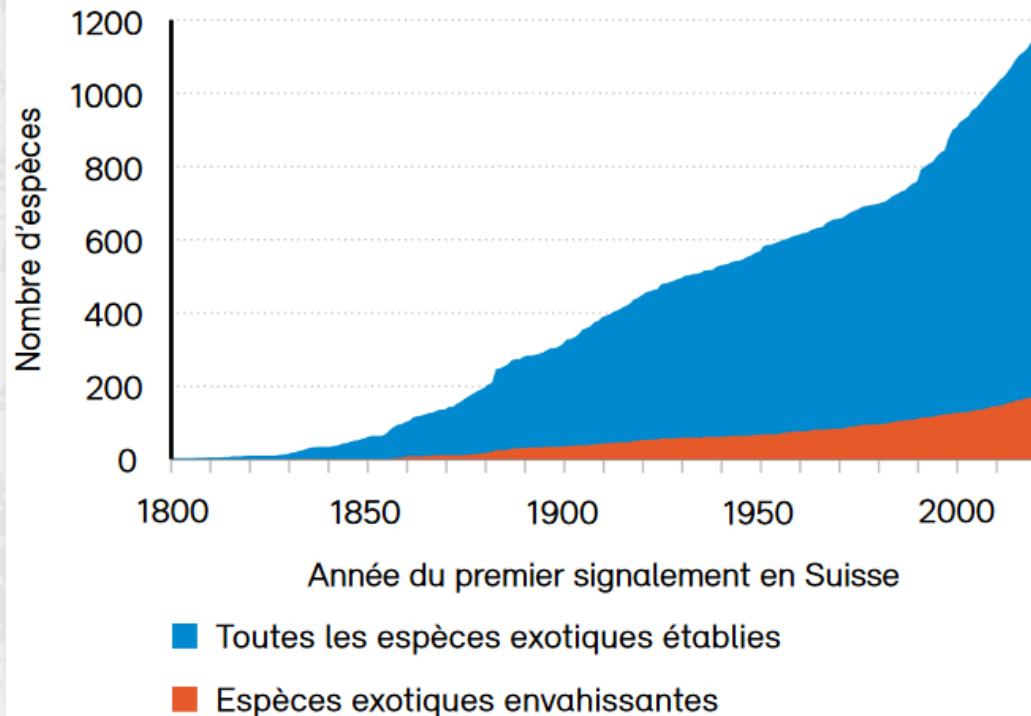


Toutes les plantes exotiques ne sont pas forcément envahissantes !

- **Espèces indigènes: 82%**
- **Espèces exotiques non envahissantes : 16%**
- **Espèces exotiques envahissantes : 2%**

(1) Plantes exotiques envahissantes (PEE) – généralités

Nombre cumulé d'espèces exotiques établies et envahissantes (en fonction de la date du premier signalement en Suisse). L'année du premier signalement est connue pour 1159 des 1305 espèces exotiques établies et pour 174 des 197 espèces envahissantes.



Espèces exotiques en Suisse

Aperçu des espèces exotiques et de leurs conséquences. État 2022

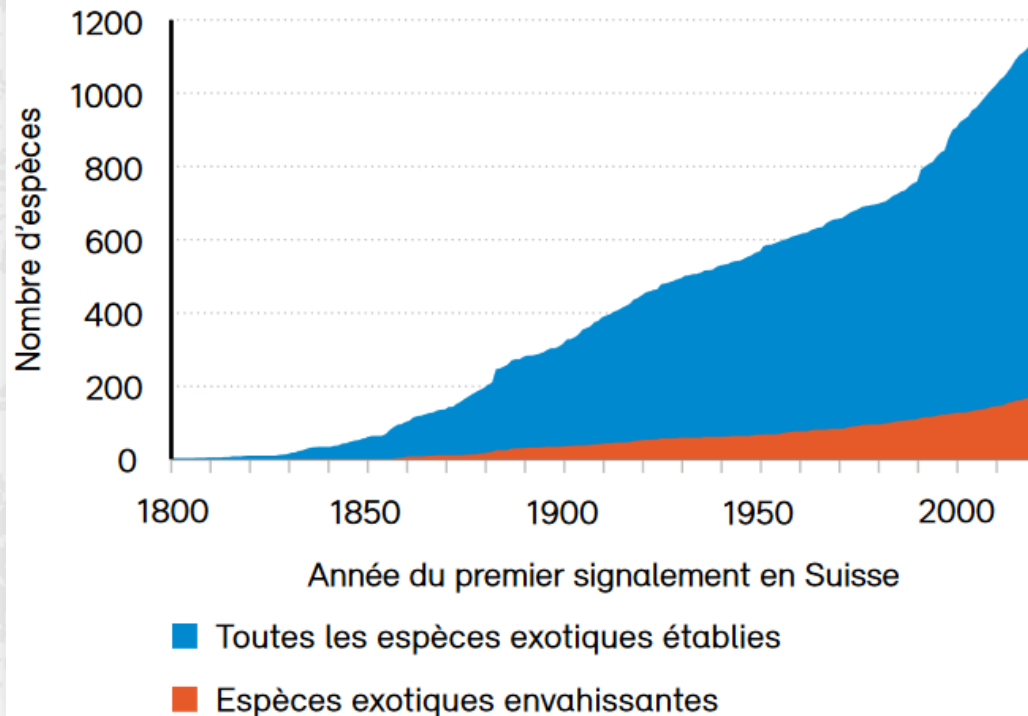


Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

(1) Plantes exotiques envahissantes (PEE) – généralités

Nombre cumulé d'espèces exotiques établies et envahissantes (en fonction de la date du premier signalement en Suisse). L'année du premier signalement est connue pour 1159 des 1305 espèces exotiques établies et pour 174 des 197 espèces envahissantes.



La règle des 10%: On sait qu'environ 10% des plantes exotiques vont devenir à terme envahissantes (ex: s'échapper des jardin).

Mais on ne sait pas toujours lesquelles (aucun exemple à l'étranger) et à quel moment (ex: Palmier chanvre au Tessin et Montreux)?

(1) Plantes exotiques envahissantes (PEE) – généralités

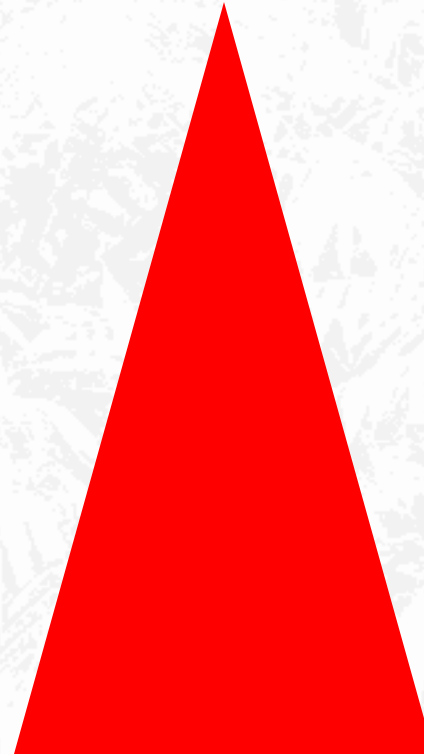
Quelles sont les plantes reconnues comme PEE:

- ***L'idéal:** processus scientifique qui évalue l'impact d'une plante exotique et reclasse ces espèces régulièrement, prévient rapidement l'arrivée d'une nouvelle espèce.*
- ***Rapport d'expert (OFEV 2019)***
- ***Listes PEE légales:** - ODE (CH): interdiction de vente
- LPrPNP/RLPrPNP (VD): obligation de lutte*

(1) Plantes exotiques envahissantes (PEE) – généralités

- *Processus scientifique*
- *Rapport d'experts*
- *Listes PEE légales:*

Efficacité lutte PEE
Contrainte



Flexibilité dans
le changement de la liste



(1) Plantes exotiques envahissantes – Les PEEs VD

Liste des plantes exotiques envahissantes légales VD – LPrPNP/RLPrPNP 2022-2024

espèces exotiques vaud



Tous

Images

Vidéos

Actualités

Maps

Livres

Vols

⋮ Plus



Etat de Vaud

<https://www.vd.ch> > biodiversite-et-paysage > especes-e... ⋮

Espèces exotiques envahissantes | État de Vaud



Animaux **exotiques** envahissants (néozoaires) · Frelon asiatique · Fourmi *Tapinoma magnum* · Moustique tigre · Tortue de Floride · Ecrevisses américaines · Moule ...

(1) Plantes exotiques envahissantes – Les PEEs VD

Autorités [Annuaire](#) [Législation](#) [Offres d'emploi](#) [Prestations](#) [Se connecter](#)

Site officiel
ÉTAT DE VAUD

[AFFICHER LES THÈMES](#) ▾

[vd.ch](#) > [Environnement](#) > [Biodiversité et paysage](#)

Espèces exotiques envahissantes



Les espèces exotiques envahissantes, qu'elles soient végétales (néophytes) ou animales (néozoaires), sont des organismes ayant été introduits de manière



(1) Plantes exotiques envahissantes – Les PEEs VD

- [Listes cantonales des organismes exotiques envahissants](#)
- [Plantes exotiques envahissantes \(néophytes\)](#)
- [Animaux exotiques envahissants \(néozoaires\)](#)
- [Outils d'accompagnement](#)
- [Pour plus d'informations](#)
- [Subventions](#)
- [Bases légales](#)
- [Questions fréquentes](#)

Listes cantonales des organismes exotiques envahissants

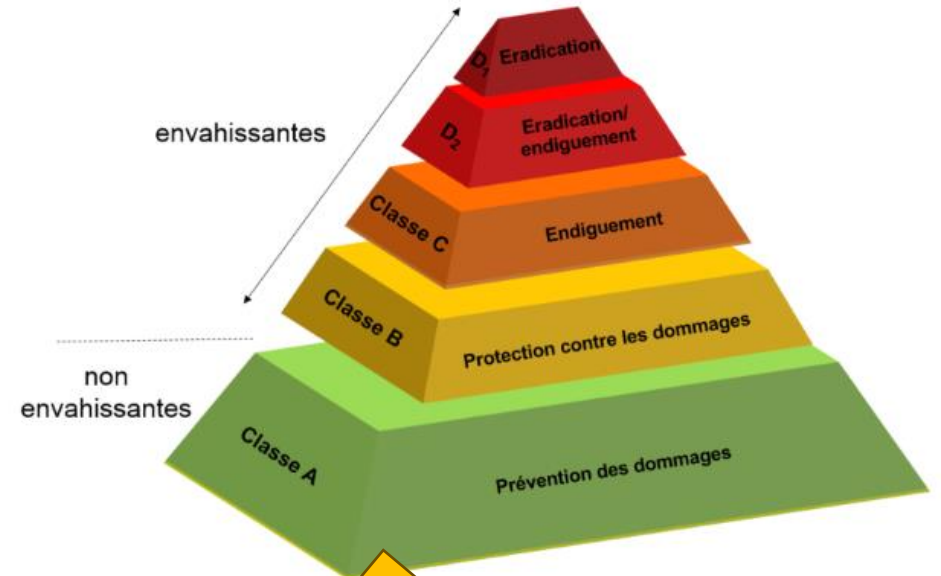
LISTE DES ORGANISMES EXOTIQUES ENVAHISSANTS SOUMIS À OBLIGATION DE LUTTE

LISTE DES ORGANISMES EXOTIQUES ENVAHISSANTS SOUMIS À OBLIGATION DE SURVEILLANCE



(1) Plantes exotiques envahissantes – Les PEEs VD

- [Listes cantonales des organismes exotiques envahissants](#)
- [Plantes exotiques envahissantes \(néophytes\)](#)
- [Animaux exotiques envahissants \(néozoaires\)](#)
- [Outils d'accompagnement](#)
- [Pour plus d'informations](#)
- [Subventions](#)
- [Bases légales](#)
- [Questions fréquentes](#)



Listes cantonales des organismes exotiques envahissants

LISTE DES ORGANISMES EXOTIQUES ENVAHISSANTS SOUMIS À OBLIGATION DE LUTTE

LISTE DES ORGANISMES EXOTIQUES ENVAHISSANTS SOUMIS À OBLIGATION DE SURVEILLANCE

(1) Plantes exotiques envahissantes – Les PEEs VD

Annexe 5


Liste des organismes dont il est prouvé qu'ils causent des dommages à l'être humain, aux animaux ou à l'environnement ou qu'ils portent atteinte à la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses éléments.

(Art. 32 al. 1 let a et art. 33 RLPrPNP)

Groupe d'organismes	Nom français	Nom latin	Nature des interdictions (RLPrPNP, art. 33, al 1)	Responsabilité des mesures (RLPrPNP, art 33. al 3)
Amphibiens	Complexe grenouille rieuses	<i>Pelophylax ridibundus aggr.</i>	mise en circulation	Service (let. b)
Amphibiens	Triton crêté italien	<i>Triturus carnifex</i>	mise en circulation	Service (let. b)
Bryophytes	Campylopus introflexus	<i>Torpid exotique</i>	utilisation dans l'environnement	let. a, c, d, e
Crustacés, Amphipodes	Crevette de vase	<i>Chelicorophium curvispinum</i>	utilisation dans l'environnement	let. a, c, d, e
Crustacés, Amphipodes	Crevette tueuse ou Gammare du Danube	<i>Dikerogammarus villosus</i>	utilisation dans l'environnement	let. a, c, d, e
Crustacés, Ecrevisses et crevettes	Crevette rouge sang	<i>Hemimysis anomala</i>	mise en circulation	let. a, c, d, e
Crustacés, écrevisses et crevettes	Écrevisses, sauf Écrevisse à pattes rouges, Écrevisse à pattes blanches et Écrevisse des torrents	<i>Reptantia, sauf Astacus astacus, Austropotamobius pallipes et Austropotamobius torrentium</i>	utilisation dans l'environnement	Service (let. b)
Gastéropodes et bivalves	Limace rouge /espagnole	<i>Arion vulgaris</i>	utilisation dans l'environnement	let. a, c, d, e
Gastéropodes et bivalves	Corbicules du genre Corbicula (striolée, asiatique)	<i>Corbicula spp.</i>	utilisation dans l'environnement	let. a, c, d, e
Gastéropodes et bivalves	Moules du genre Dreissna (zébrée, quagga)	<i>Dreissena spp.</i>	utilisation dans l'environnement	let. a, c, d, e
Gastéropodes et bivalves	Hydrobie des antipodes	<i>Potamopyrgus antipodarum</i>	utilisation dans l'environnement	let. a, c, d, e
Insectes	Moustique tigre	<i>Aedes albopictus</i>	utilisation dans l'environnement	let. a, c, d, e
Insectes	Pyrale du buis	<i>Cydalima perspectalis</i>	mise en circulation	let. a, c, d, e
Insectes	Punaise diabolique/marbrée	<i>Halyomorpha halys</i>	utilisation dans l'environnement	let. a, c, d, e
Insectes	Coccinelle asiatique	<i>Harmonia axyridis</i>	mise en circulation	let. a, c, d, e



(1) Plantes exotiques envahissantes – Les PEEs VD



Plantes vasculaires	Mimosa blanchâtre	<i>Acacia dealbata</i>	mise en circulation et plantation	let. a, c, d, e
Plantes vasculaires	Ailante glanduleux, Arbre des dieux, Faux vernis du Japon	<i>Ailanthus altissima</i>	utilisation directe dans l'environnement et plantation	let. a, c, d, e
Plantes vasculaires	Ambrosies	<i>Ambrosia spp. (A. artemisiifolia, A. confertiflora, A. psilostachya, A. trifida)</i>	utilisation directe dans l'environnement et plantation	let. a, c, d, e
Plantes vasculaires	Amorphe buissonnante	<i>Amorpha fruticosa</i>	mise en circulation et plantation	let. a, c, d, e
Plantes vasculaires	Armoise des frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i>	mise en circulation et plantation	let. a, c, d, e
Plantes vasculaires	Asclépiade de Syrie, Herbe à la ouate, Plante à la ouate	<i>Asclepias syriaca</i>	utilisation directe dans l'environnement et plantation	let. a, c, d, e
Plantes vasculaires	Aster de la Nouvelle-Belgique (Aster à feuilles de saule, Aster versicolore, Aster lancéolé, Aster de la Nouvelle-Belgique, Aster de Tradescant)	<i>Aster novi-belgii aggr. (Aster xsalignus, A. xversicolor, A. lanceolatus, A. novi-belgii, A. parviflorus)</i>	mise en circulation et plantation	let. a, c, d, e
Plantes vasculaires	Azolla fausse filicule	<i>Azolla filiculoides</i>	mise en circulation et plantation	let. a, c, d, e

(1) Plantes exotiques envahissantes – Les PEEs CH

Liste des plantes exotiques envahissantes légales **CH** – ODE

- Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE)
- Ordonnance sur l'utilisation d'organismes dans l'environnement (ODE)
- **Interdiction de vente et plantation (Annexe 2.1 et 2.2)**

- Annexe 2.1⁸⁵

⁸⁵ Anciennement annexe 2. Mise à jour par le ch. II al. 1 de l'O du 1^{er} mars 2024, en vigueur depuis le 1^{er} sept. 2024 (RO 2024 116).

(art. 15, al. 2)

- Organismes exotiques envahissants dont l'utilisation directe dans l'environnement est interdite

- 1 Plantes

Agrandir le tableau 

Nom scientifique	Deutscher Name	Nom français	Nome italiano
<i>Ailanthus altissima</i>	Götterbaum	Ailante	Ailanto
<i>Ambrosia</i> spp. (<i>A. artemisiifolia</i> , <i>A. confertiflora</i> , <i>A. psilostachya</i> , <i>A. trifida</i>)	Ambrosien, Traubenkräuter	Ambrosies	Ambrosie
<i>Asclepias syriaca</i>	Syrische Seidenpflanze	Asclépiade de Syrie	Albero della seta
<i>Cabomba caroliniana</i>	Karolina-Haarnixe	Cabomba, Evantail de Caroline	Cabomba della Carolina
<i>Celastrus orbiculatus</i>	Rundblättriger Baumwürger	Bourreau des arbres asiatique	Celastro
<i>Crassula helmsii</i>	Nadelkraut	Orpin de Helms	Erba grassa di Helms

(1) Plantes exotiques envahissantes – Les PEEs VD

- [Bases légales](#)
- [Questions fréquentes](#)

Listes cantonales des organismes exotiques envahissants

LISTE DES ORGANISMES EXOTIQUES ENVAHISSANTS SOUMIS À OBLIGATION DE LUTTE

LISTE DES ORGANISMES EXOTIQUES ENVAHISSANTS SOUMIS À OBLIGATION DE SURVEILLANCE

Plantes exotiques envahissantes (néophytes)

ANNONCER VOS OBSERVATIONS DANS LE CARNET NÉOPHYTES D'INFO FLORA

VOIR LES FICHES NÉOPHYTES

COURS EN LIGNE : LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



(1) Plantes exotiques envahissantes – Les PEEs VD

Fiche de description et de lutte
pour les PEE: [LIEN](#)

F - Espèces invasives et problématiques

Version revue et corrigée 2024

Buddléia de David

Buddleja davidii Franch.

F3-04
Description

Nom français:	Buddléia de David, buddléia de David, buddleia du père David, arbre aux papillons
Famille:	Scrophulariacée
Origine:	Sud-ouest de la Chine

Espèce exotique envahissante dont il est prouvé qu'elle cause des dommages à l'environnement selon la liste établie par l'OFEV (OFEV 2022). **Sa mise en circulation et sa plantation sont interdites** selon l'art. 37, LPiPNP (al. 2 : prévention, al 3 : vente, plantation). Des mesures visant à lutter contre cette espèce doivent être entreprises ([voir la fiche de lutte de l'espèce](#)).

Caractéristiques morphologiques

Type
Arbuste à feuilles caduques ou semi-caduques.

Tige
Quadrangulaires, à moelle importante, restant assez souples.

Feuilles
Opposées, lancéolées acuminées et denticulées, les feuilles sont tomenteuses dessous et glabrescentes dessus.

Fleurs
Les fleurs sont regroupées en panicules terminales d'aspect conique et



© Patrice Descombes



© Patrice Descombes



F - Espèces invasives et problématiques

Version revue et corrigée 2024

Mode de reproduction et dissémination

Le buddléia de David se reproduit de manière sexuée avec une production de graines pouvant atteindre les 3 millions par individu. Petites et légères, les graines sont disséminées principalement par le vent et peuvent se conserver dans le sol pendant plusieurs années. L'espèce nécessite une bonne luminosité au sol pour germer. Le buddléia de David est toujours planté comme plante ornementale et le déversement illégal dans la nature de déchets de jardin contenant ses fruits ou le transport de matériel contaminé (sol) contribuent à sa propagation.

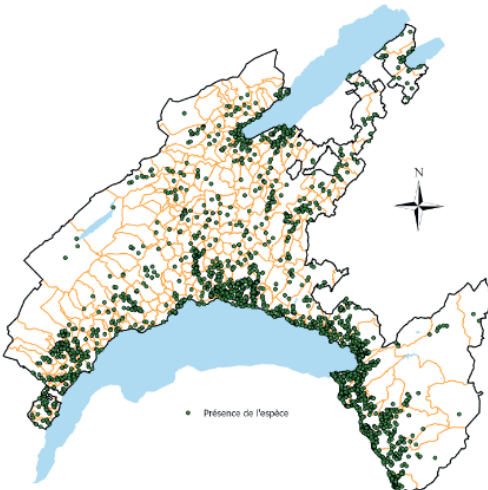
Dangers et raisons d'agir

Santé
Aucun effet sur la santé humaine ou animale n'est connu.

Economie
Le buddléia peut devenir envahissant dans les éclaircies forestière. La lutte contre le buddléia pour préserver le rajeunissement naturel ou le développement des plantations forestières peut engendrer des coûts importants.

Biodiversité
Le buddléia de David forme des populations monospécifiques et concurrence la végétation indigène. Il tend à limiter la diversité spécifique en colonisant rapidement les milieux remaniés ou pionniers. Il diminue la dynamique naturelle des zones alluviales en ancrant les graviers. Son nectar est apprécié des papillons, mais ses feuilles ne participent pas à leur cycle biologique, car elles ne nourrissent pas la chenille comme certaines plantes-hôtes indigènes comme les orties et certaines graminées.

Distribution dans le canton de Vaud (Etat 2024)



• Présence de l'espèce


Espèce proche (confusion possible)

Le buddléia de David peut être confondu avec le lilas (*Syringa vulgaris*) mais ses feuilles sont glabres et en forme de cœur et sa floraison est plus précoce (Avril-Mai).

Information, contacts

Info Flora : <https://www.infoflora.ch>

Direction générale de l'environnement
Division Biodiversité et Paysage (BIODIV)



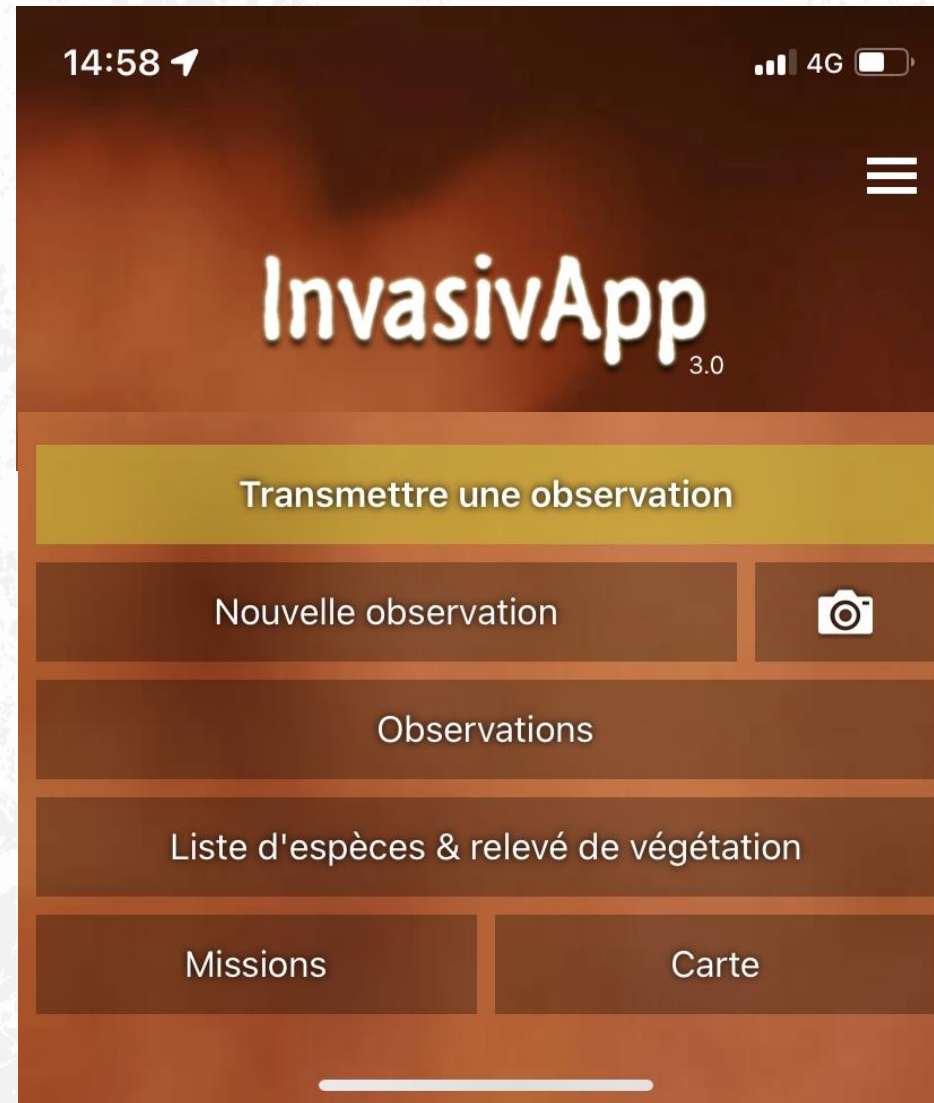
(2) PEE – un seul outils pratique - *InvasivApp*



Pourquoi utiliser cet outil? :

-Au-delà de cette présentation, vous permet d'apprendre de façon autonome.

-D'aiguiser votre curiosité

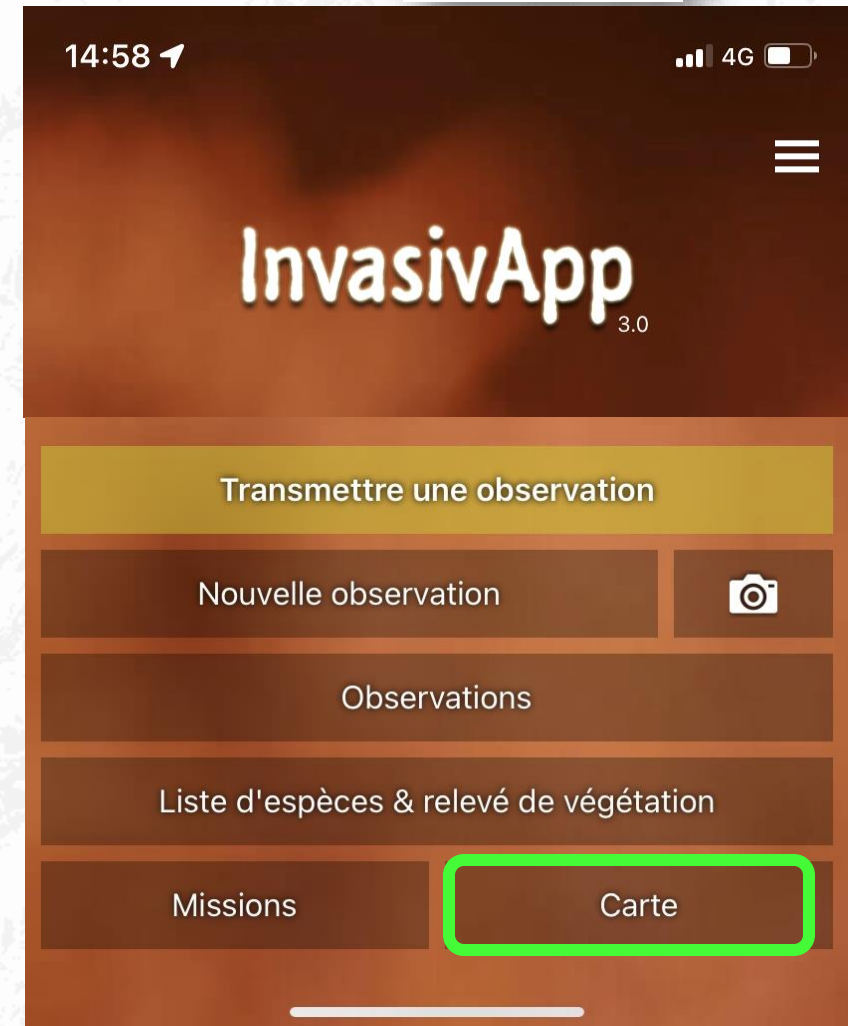


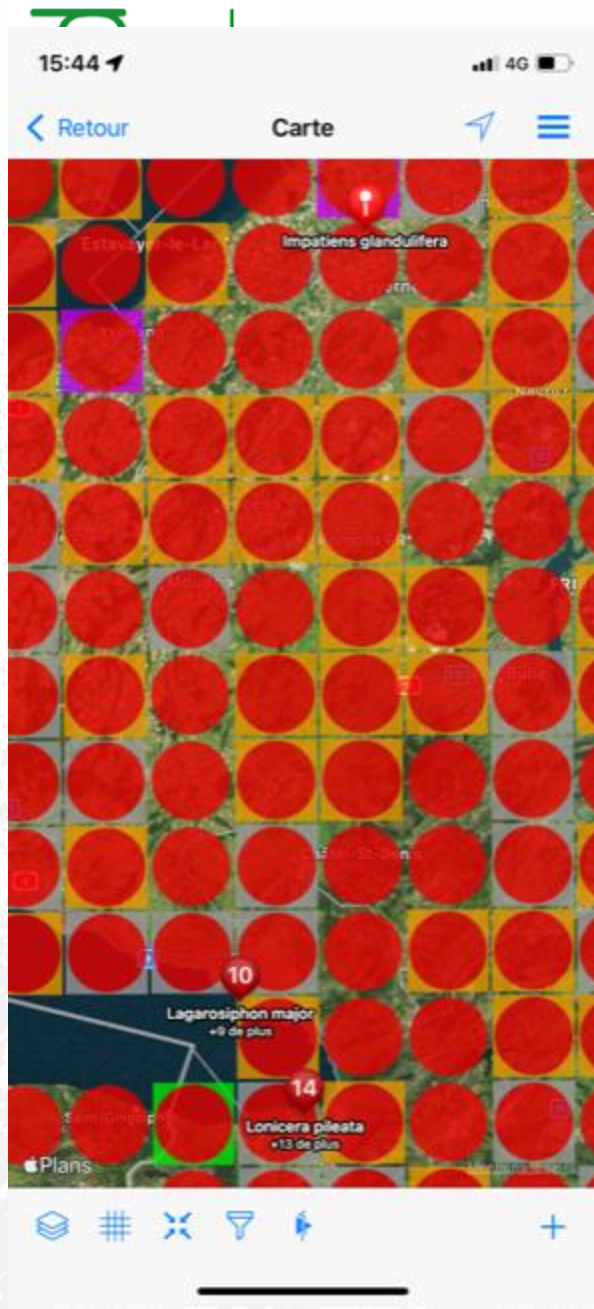
(2) PEE – un seul outils pratique - *InvasivApp*

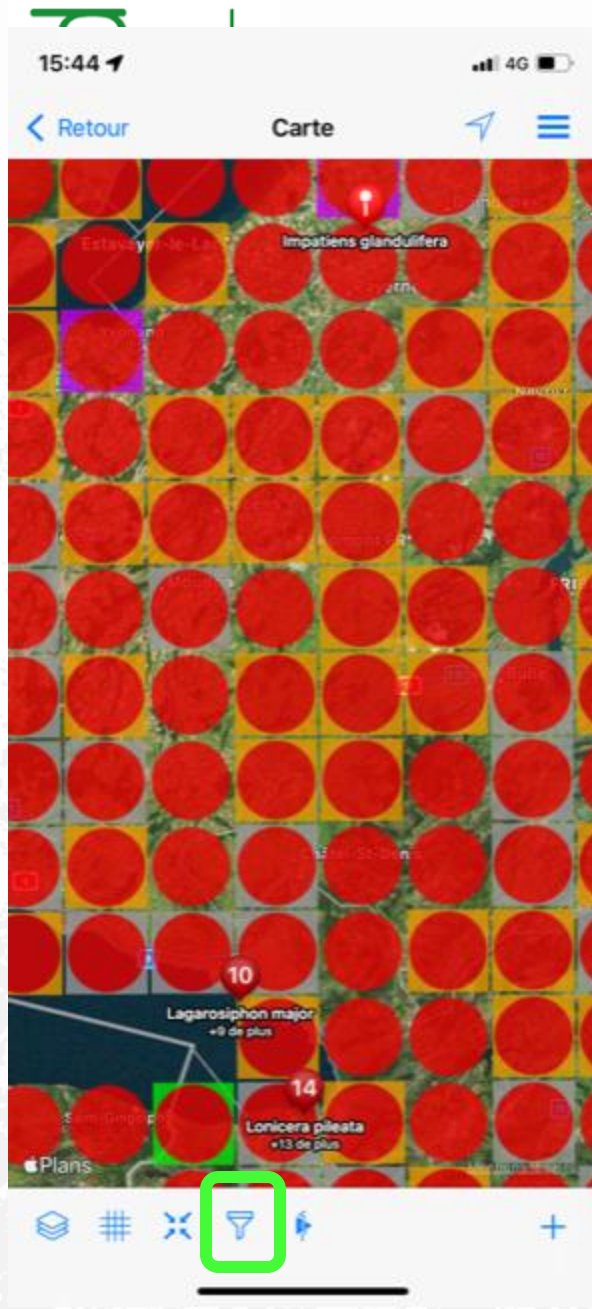


Pourquoi utiliser cet outil? :

- De voir où sont les plantes exotiques envahissantes (partout en Suisse, et pour toutes les espèces où une espèce en particulier)
- Permet d'identifier les plantes par photo.
- D'annoncer des observations de foyer d'espèces exotique envahissantes non connus et d'annoncer des luttes.





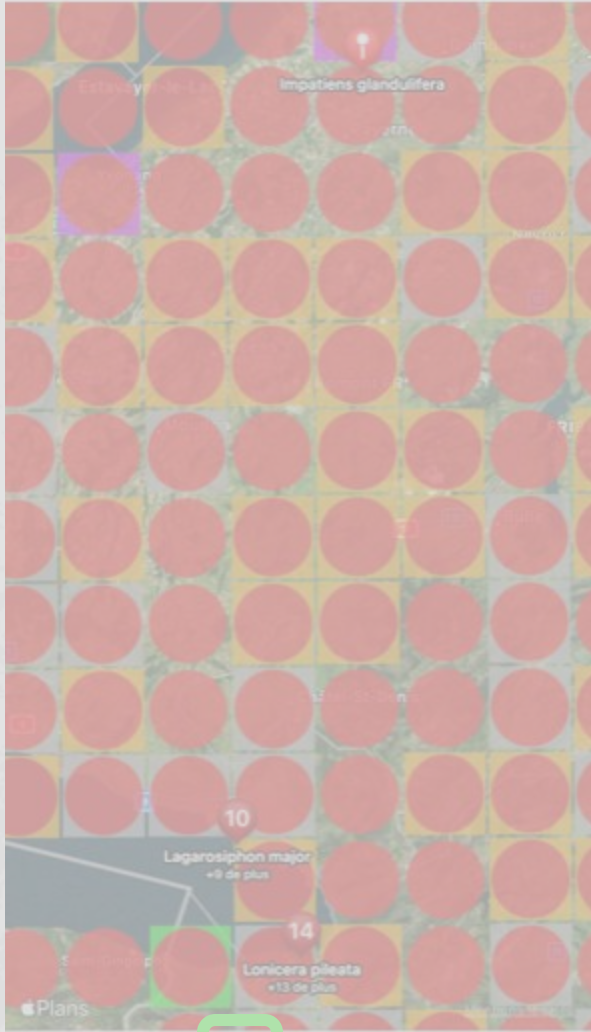
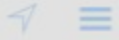


15:44

4G

Retour

Carte

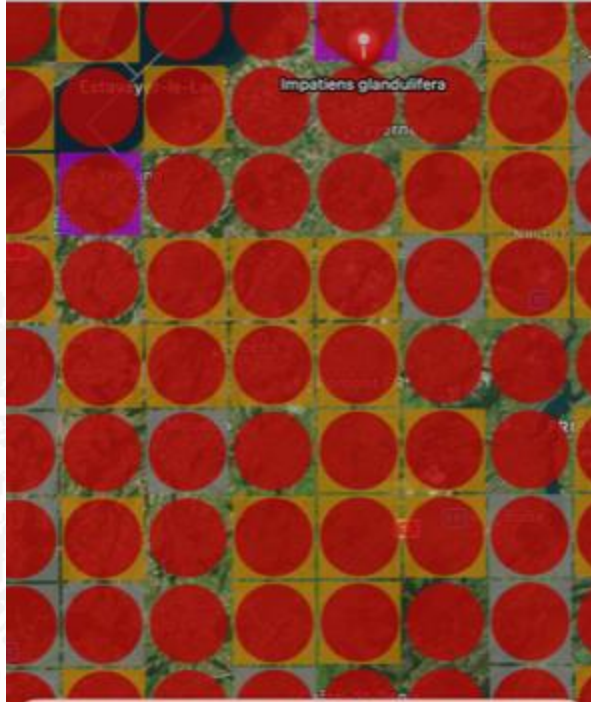


15:44

4G

Retour

Carte



Type de filtre

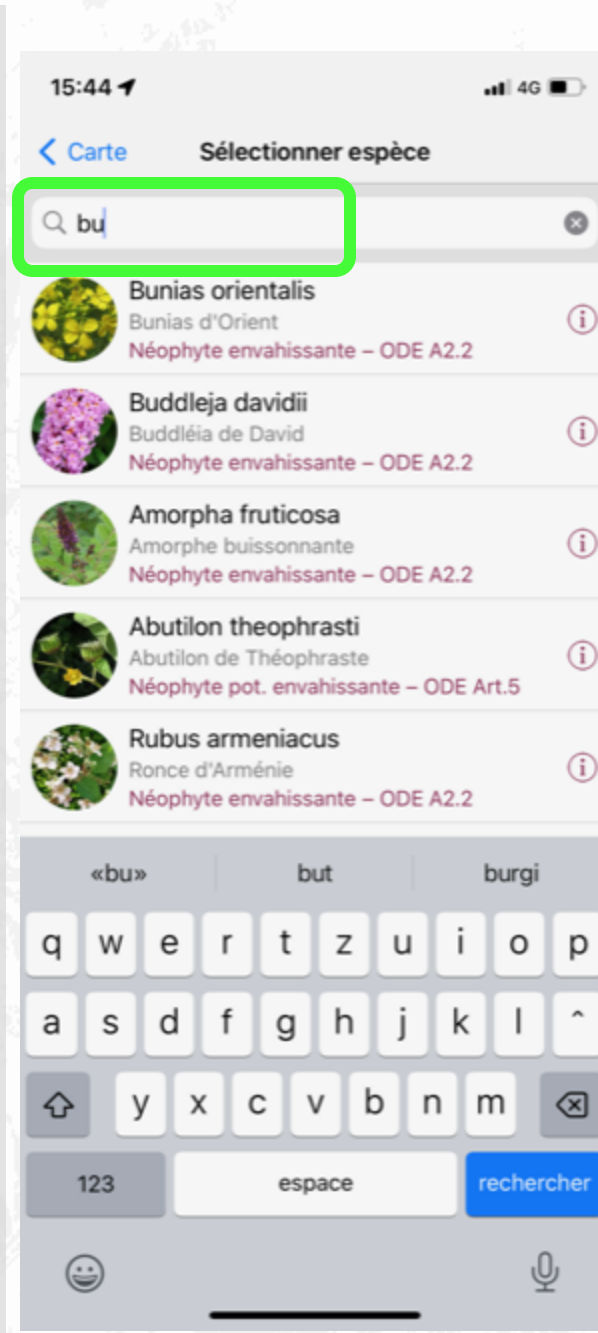
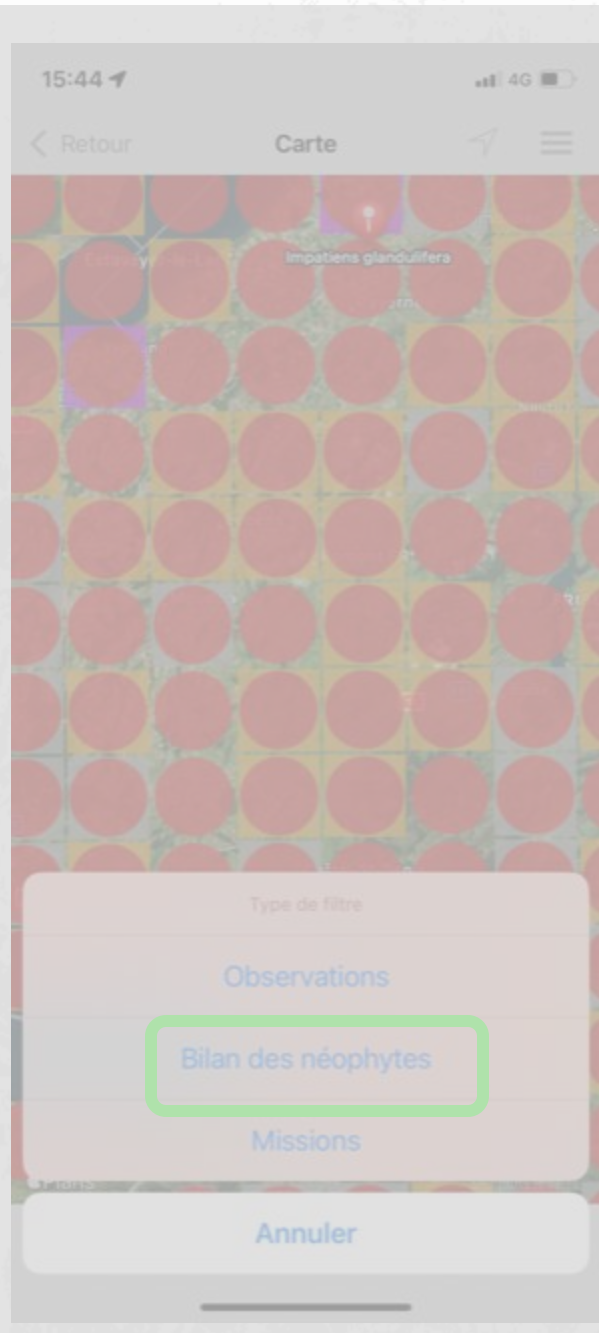
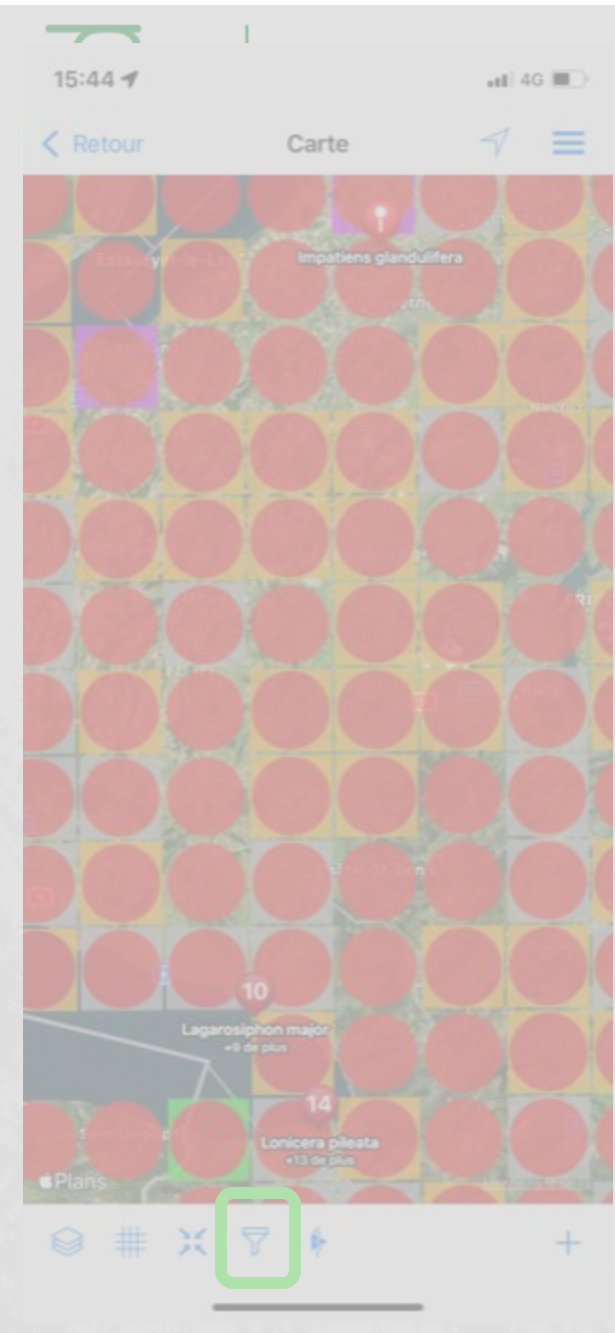
Observations

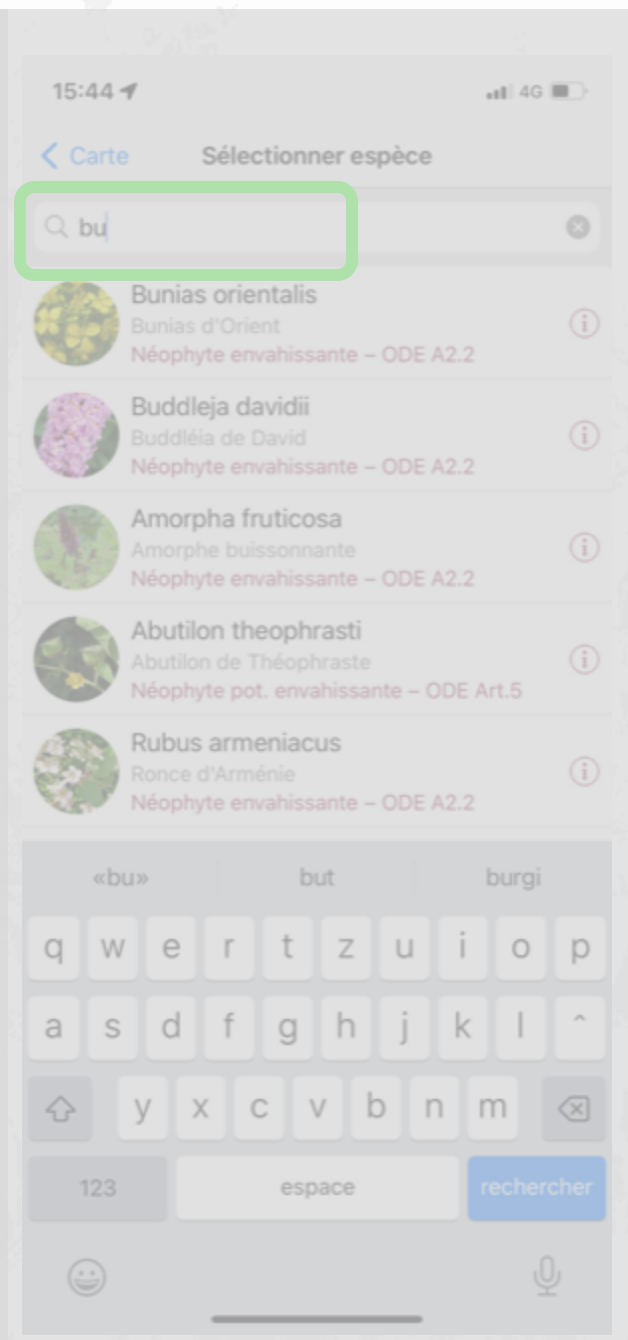
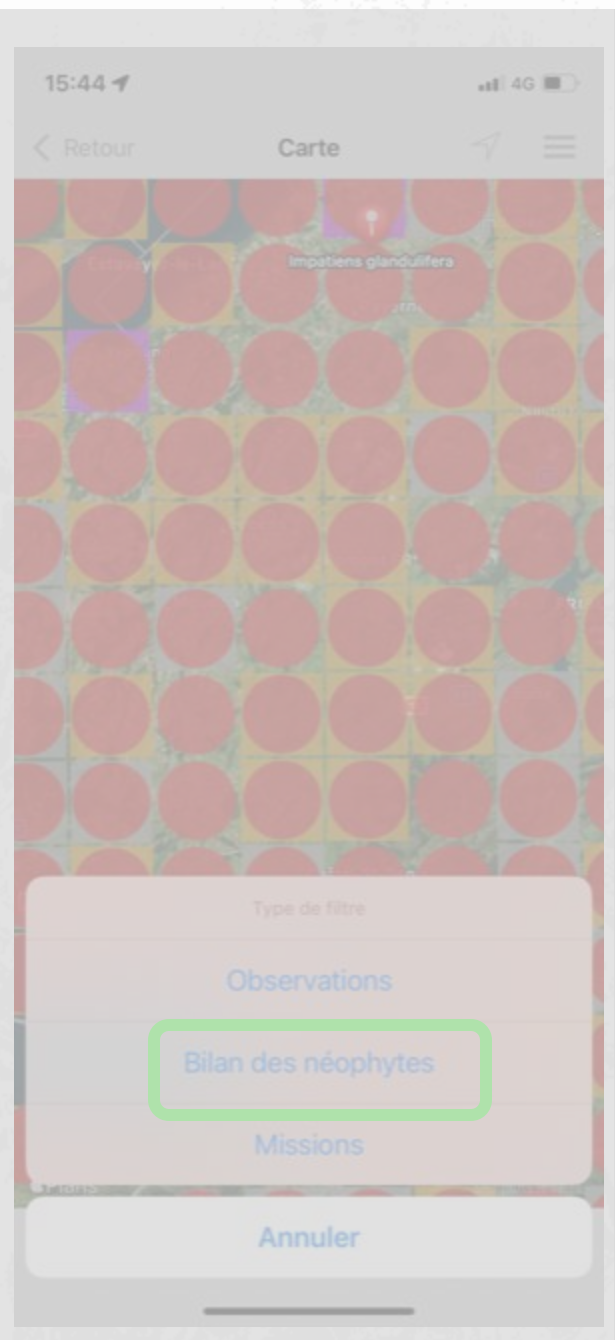
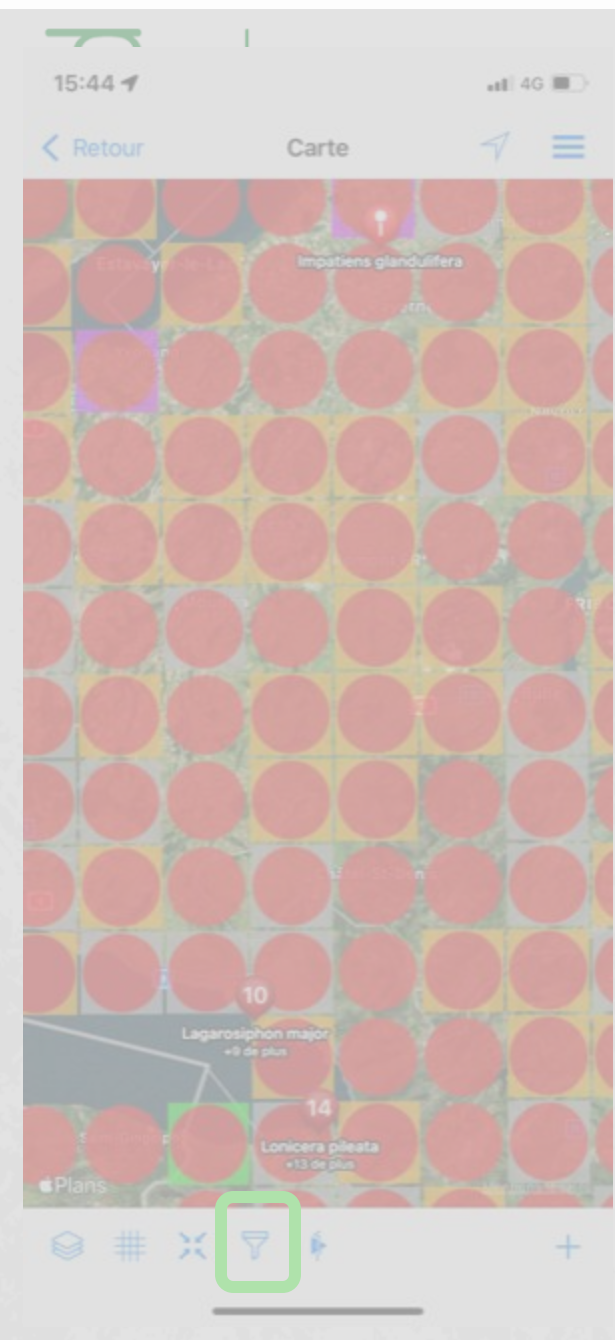
Bilan des néophytes

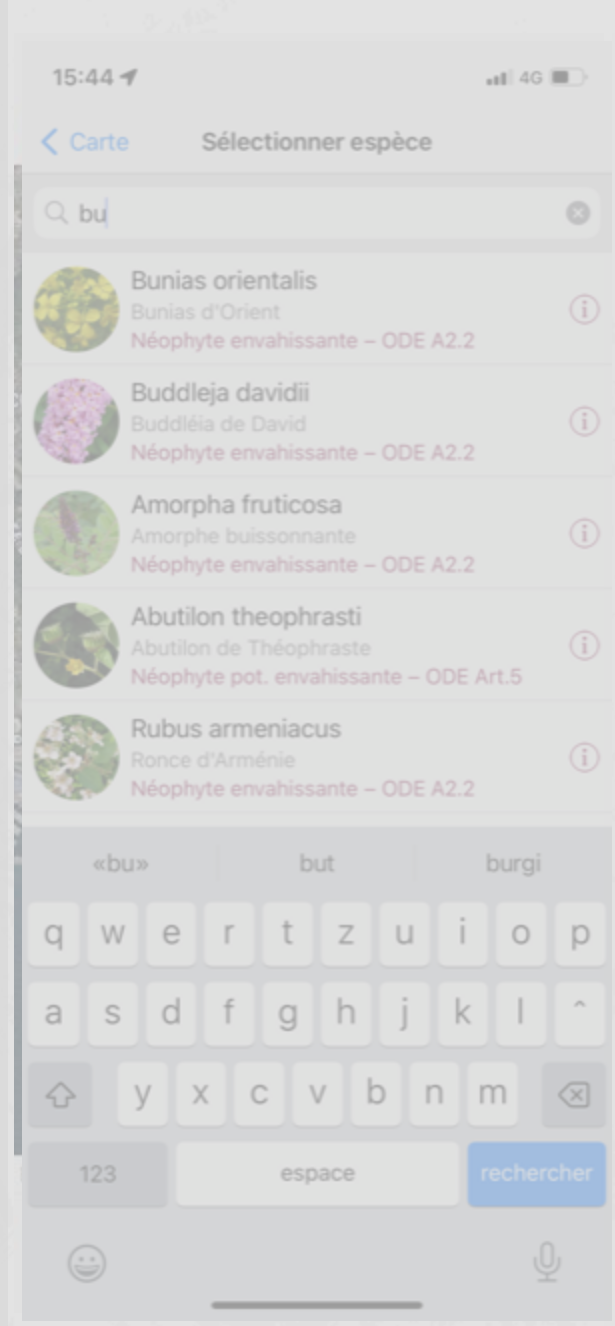
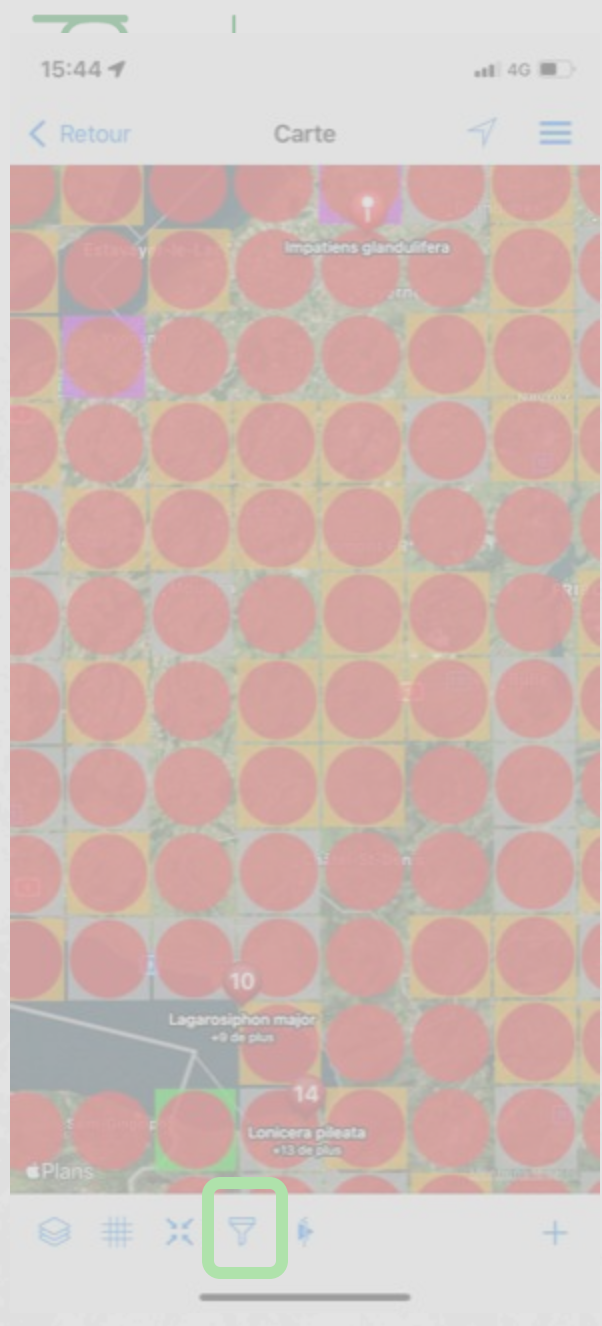
Missions

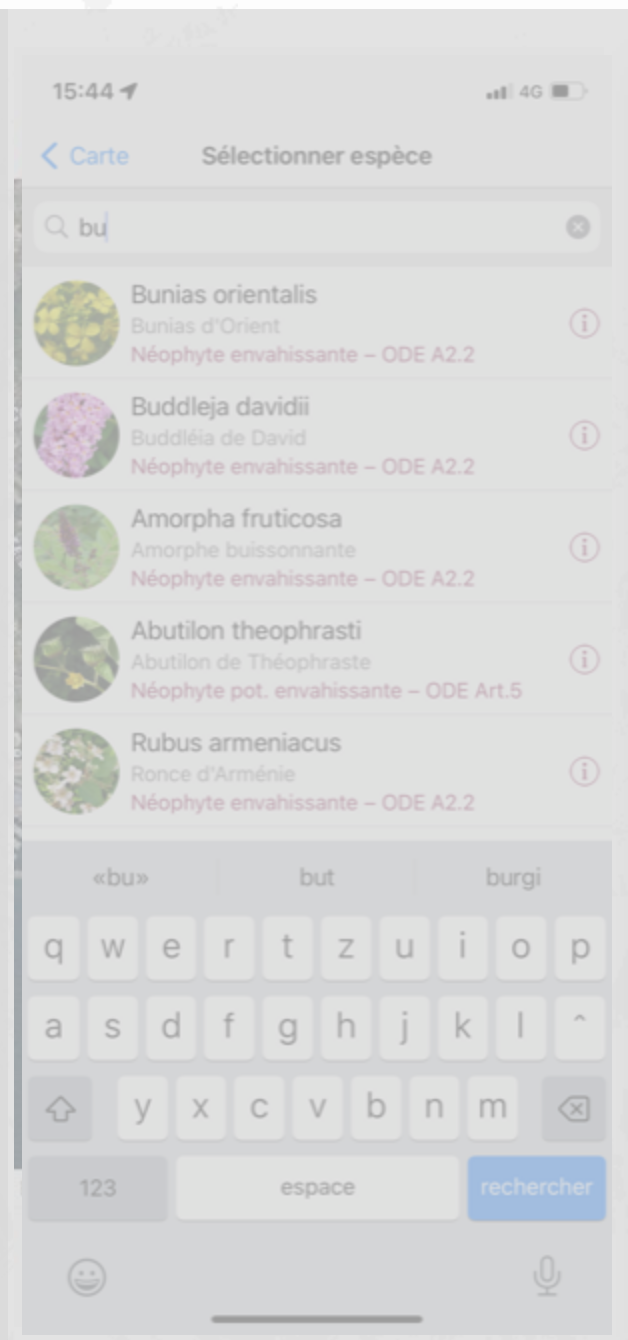
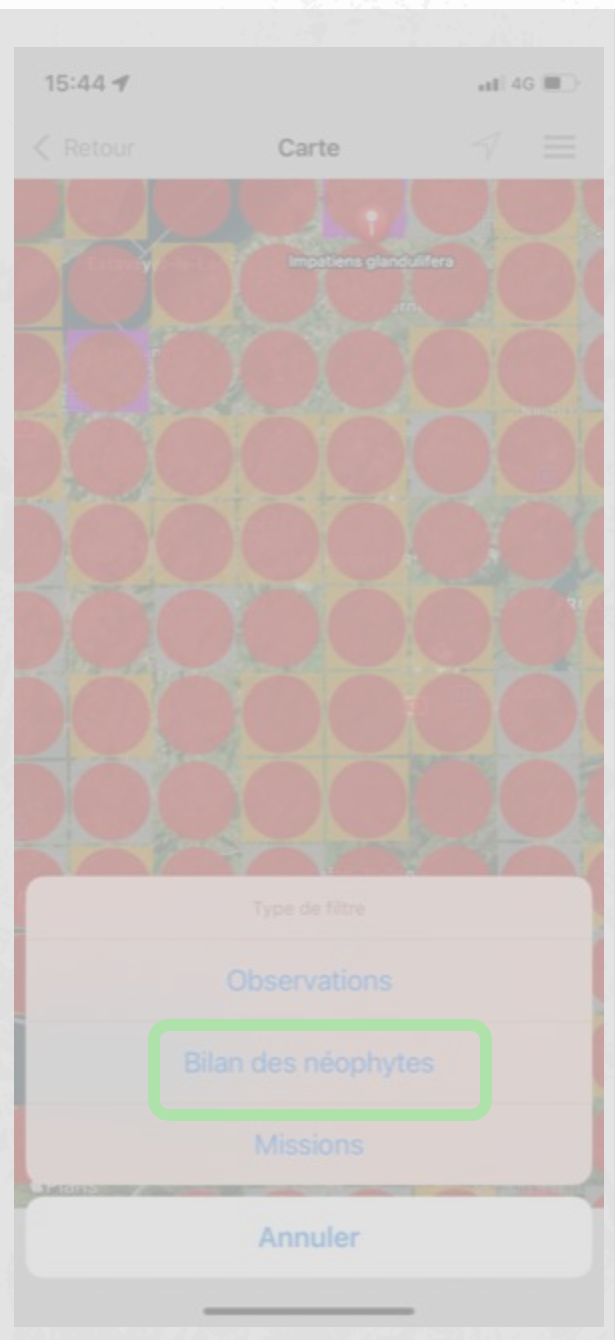
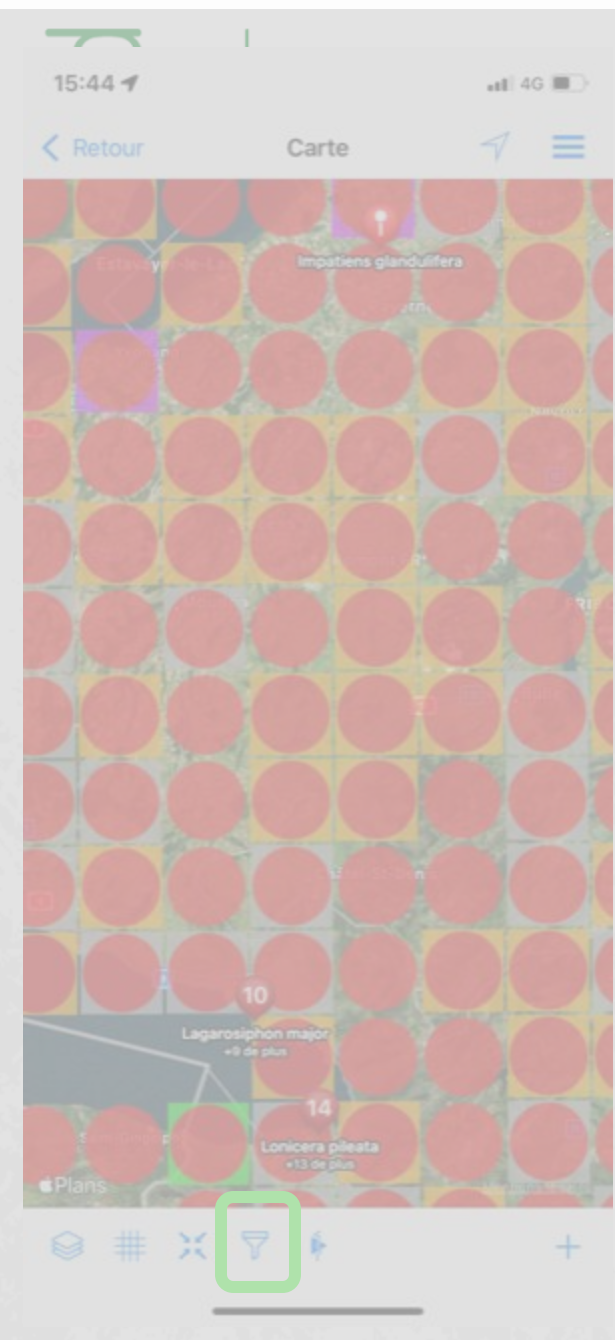
Annuler









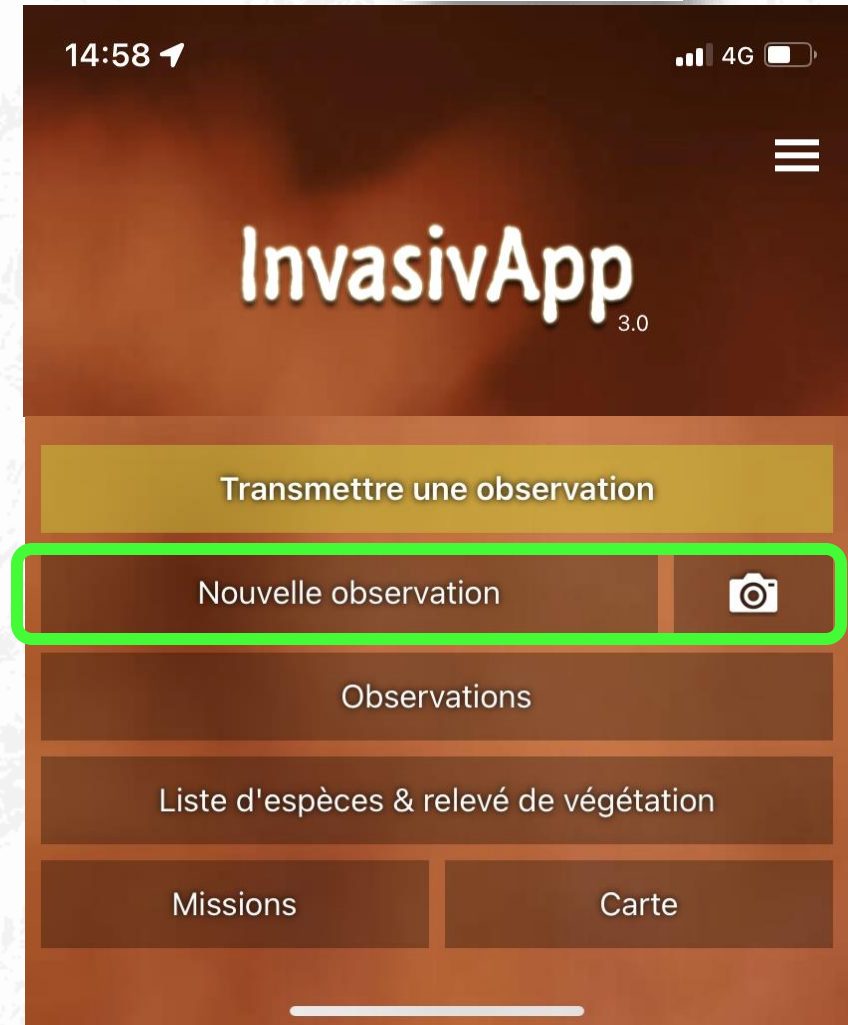


(2) PEE – un seul outils pratique - *InvasivApp*



Pourquoi utiliser cet outil? :

- De voir où sont les plantes exotiques envahissantes (partout en Suisse, et pour toutes les espèces où une espèce en particulier)
- Permet d'identifier les plantes par photo.
- D'annoncer des observations de foyer d'espèces exotique envahissantes non connus et d'annoncer des luttes.



15:59

4G



InvasivApp^{3.0}

Transmettre une observation

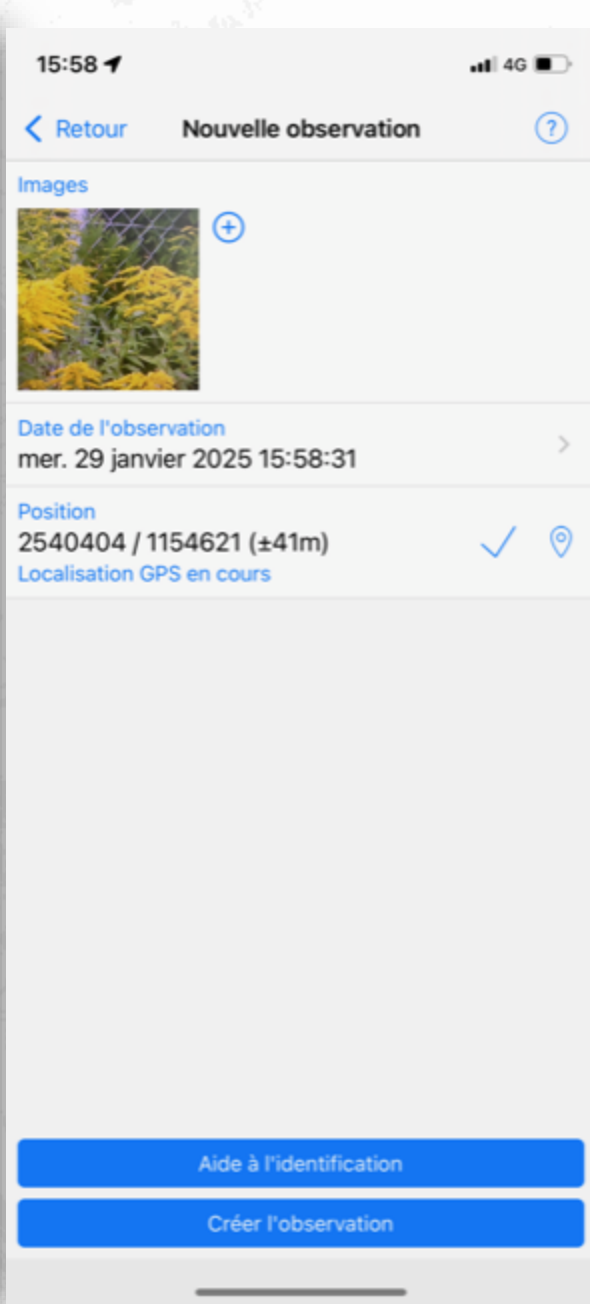
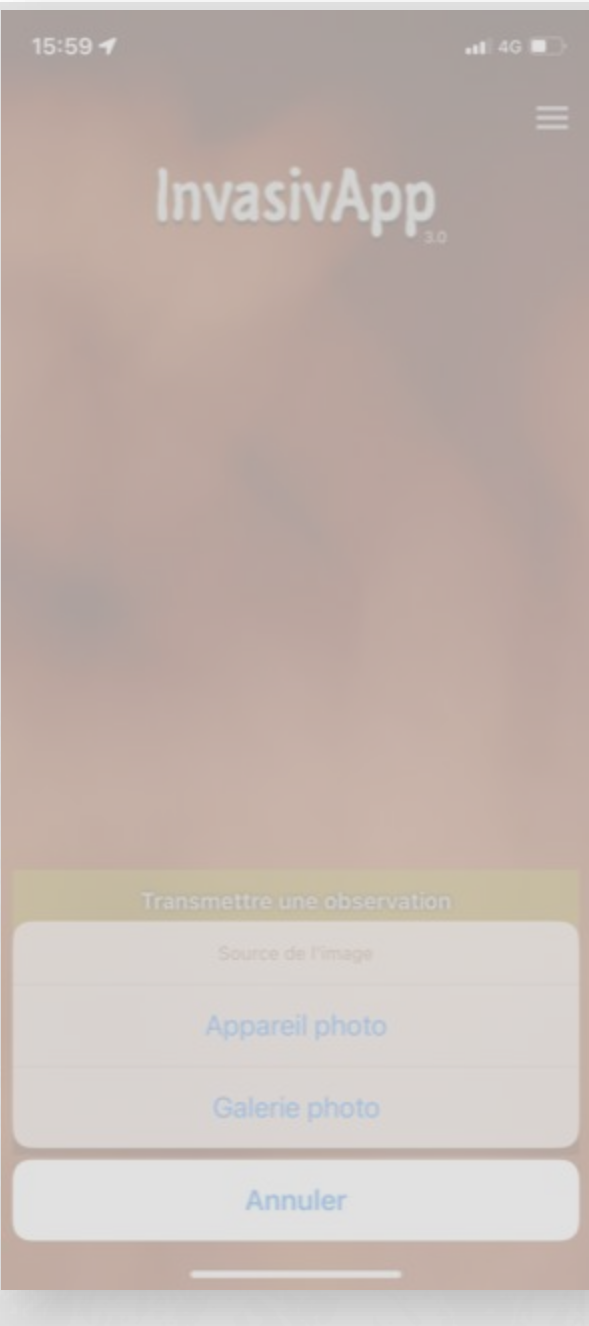
Source de l'image

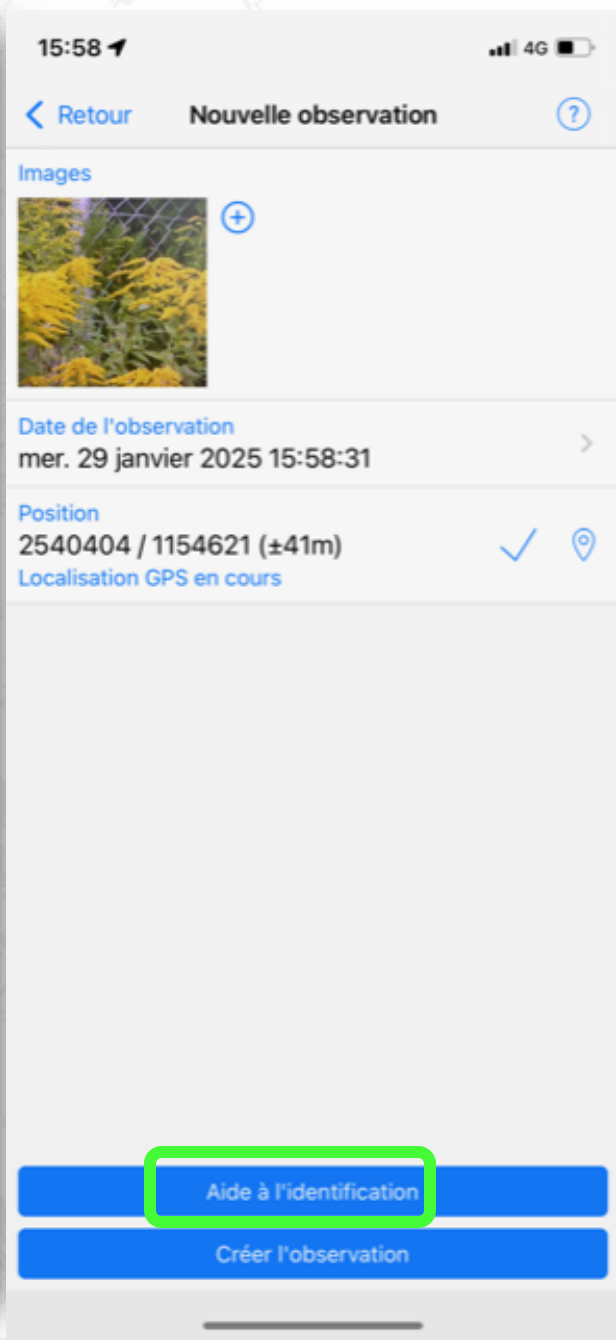
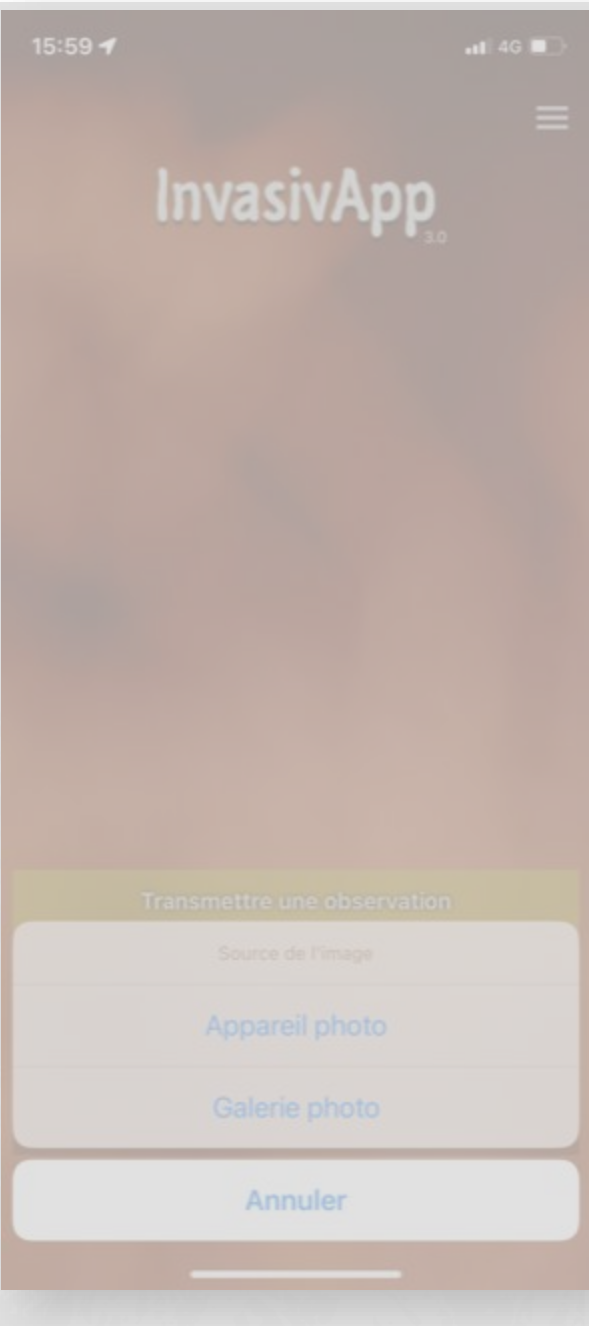
Appareil photo

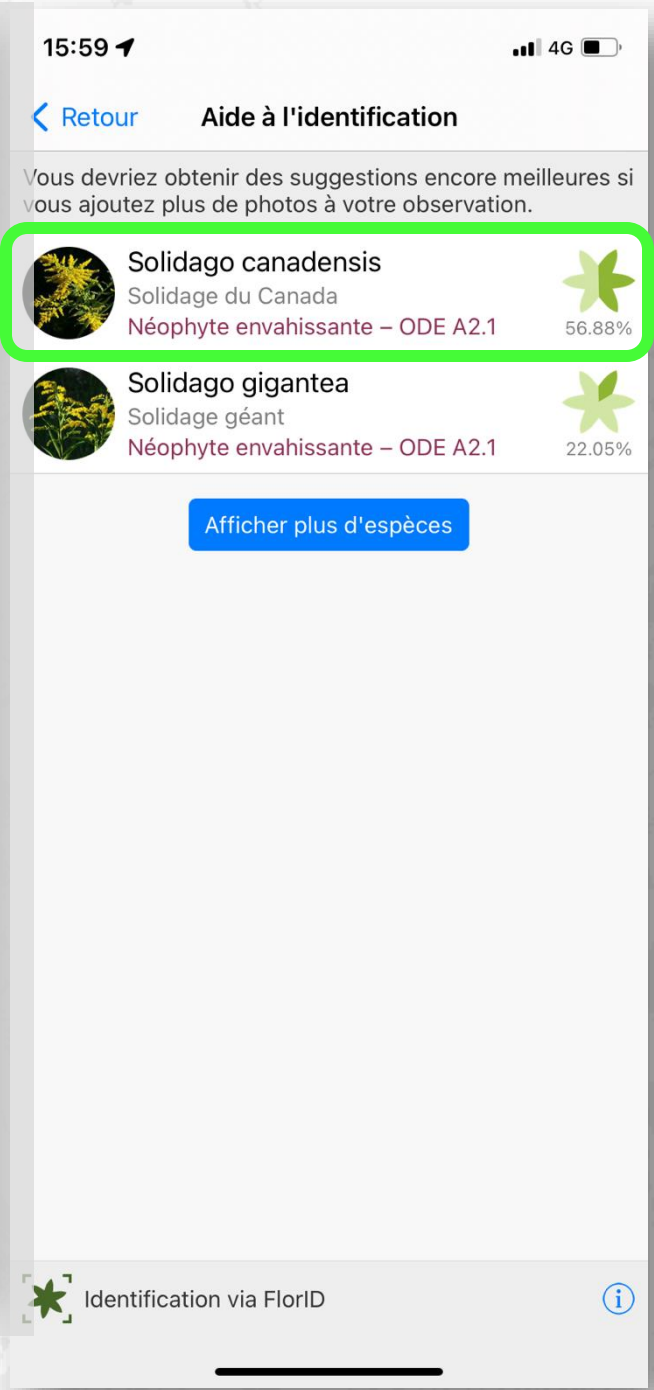
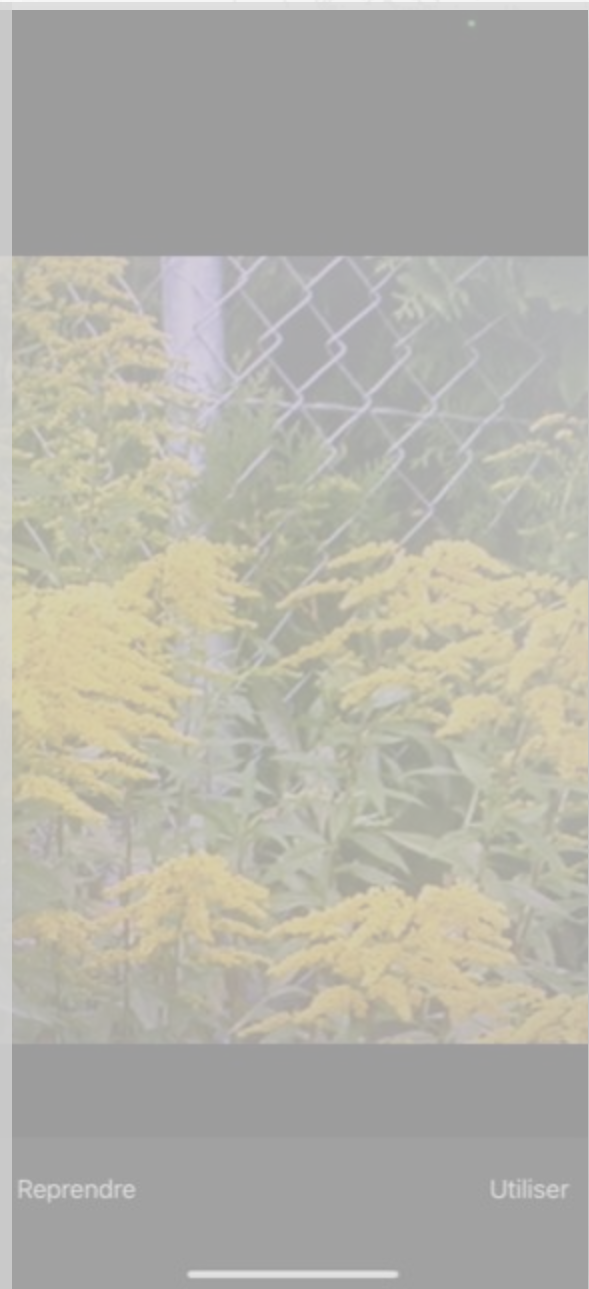
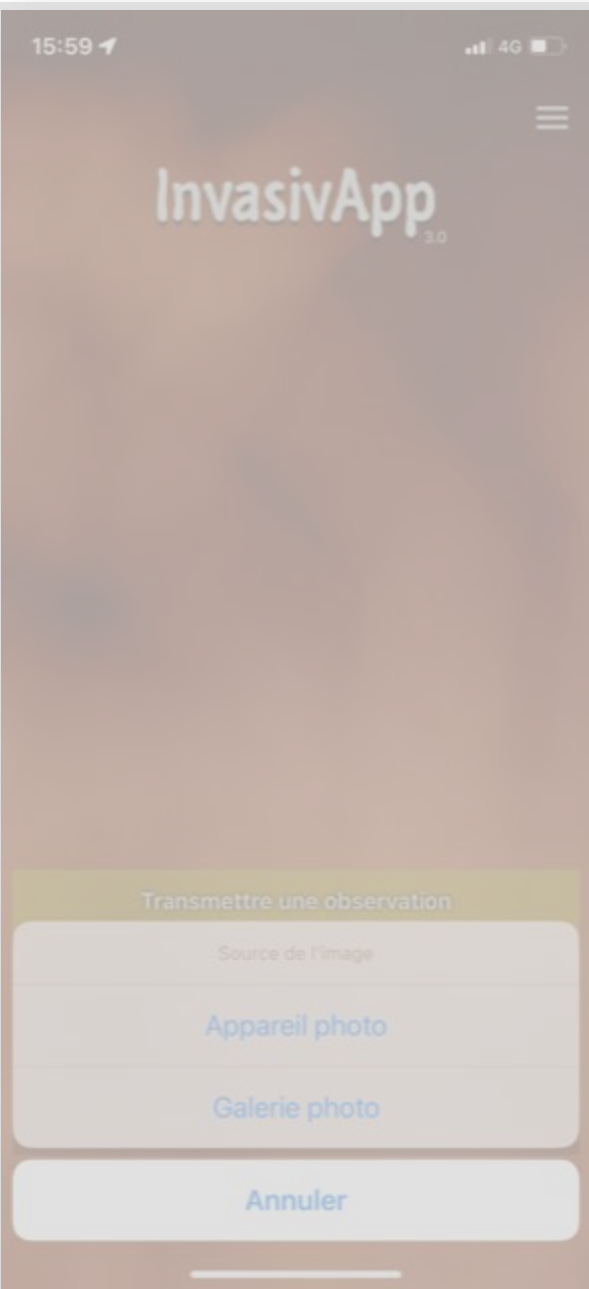
Galerie photo

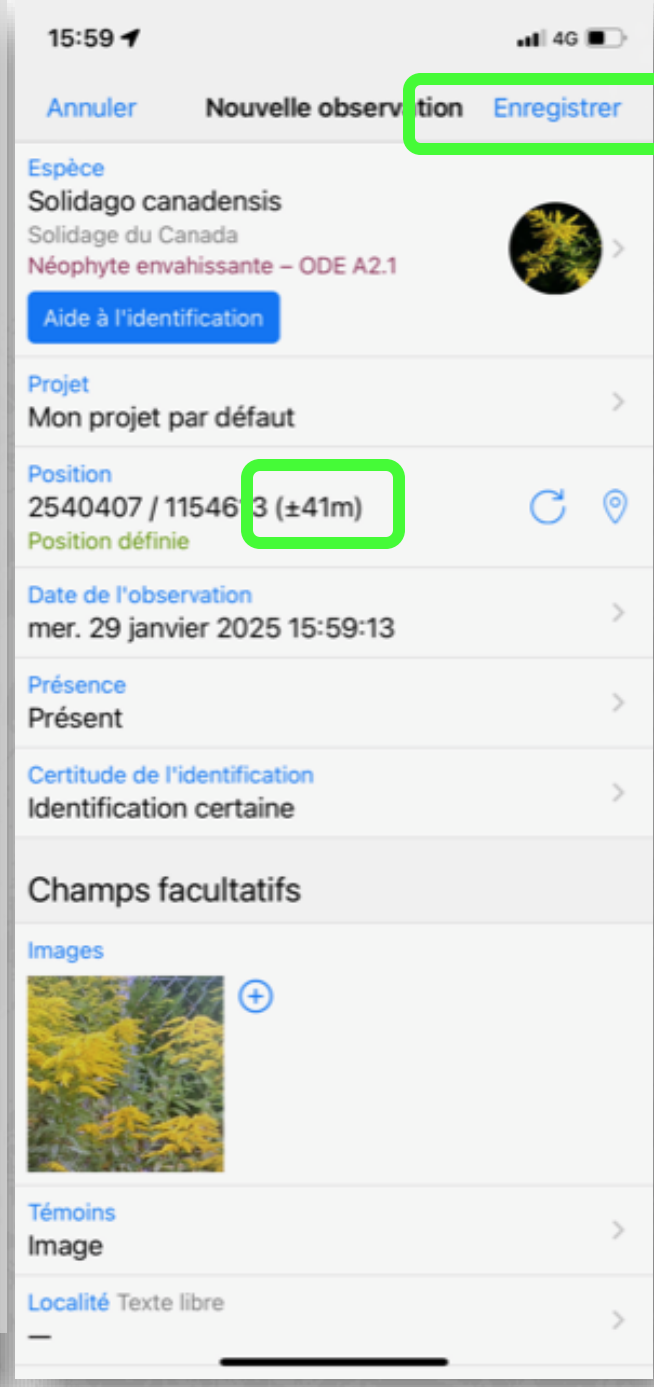
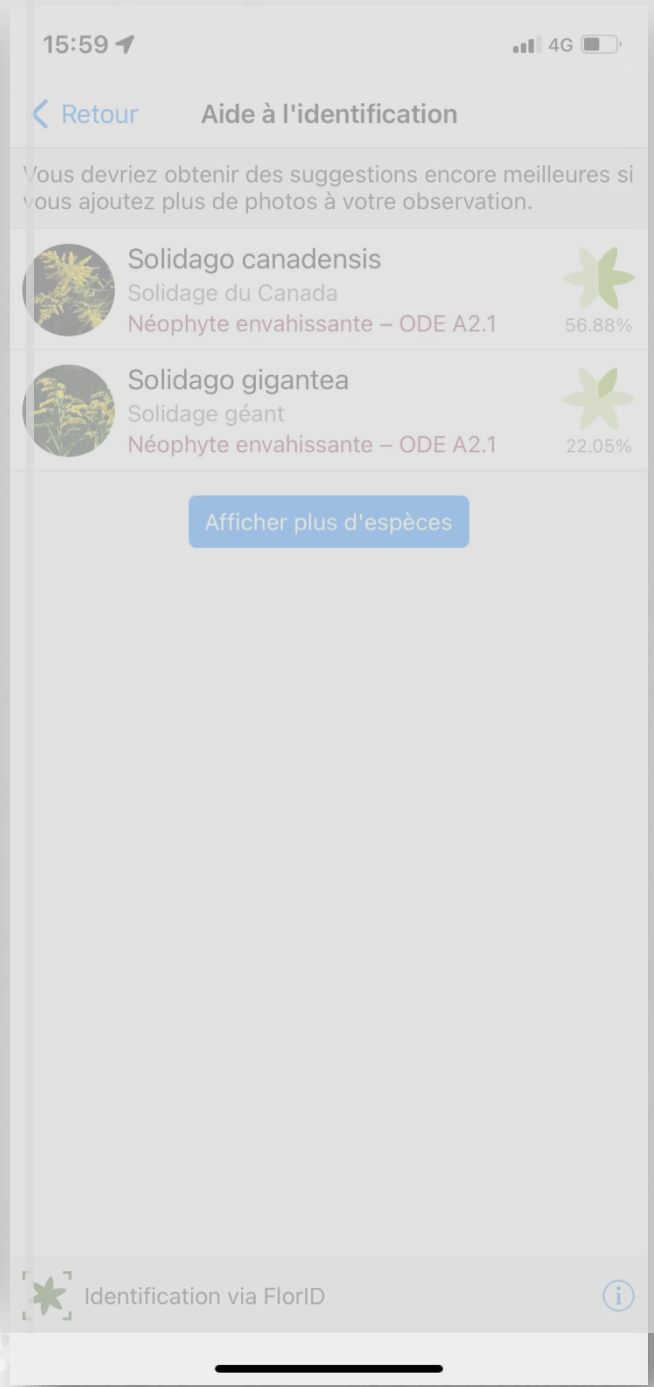
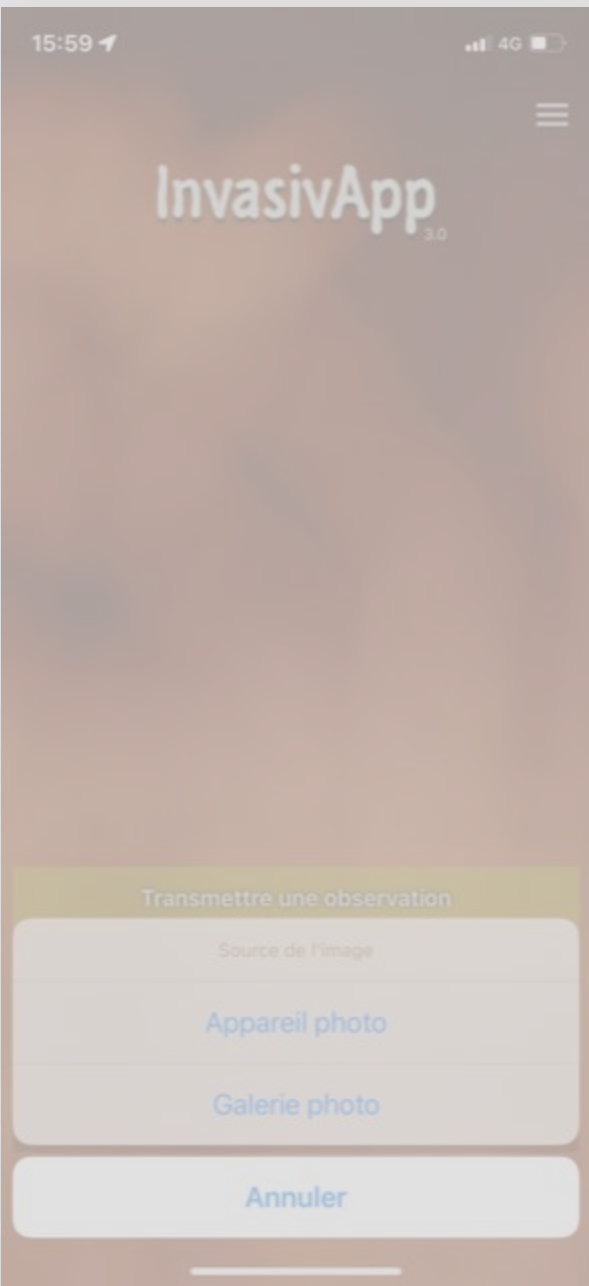
Annuler

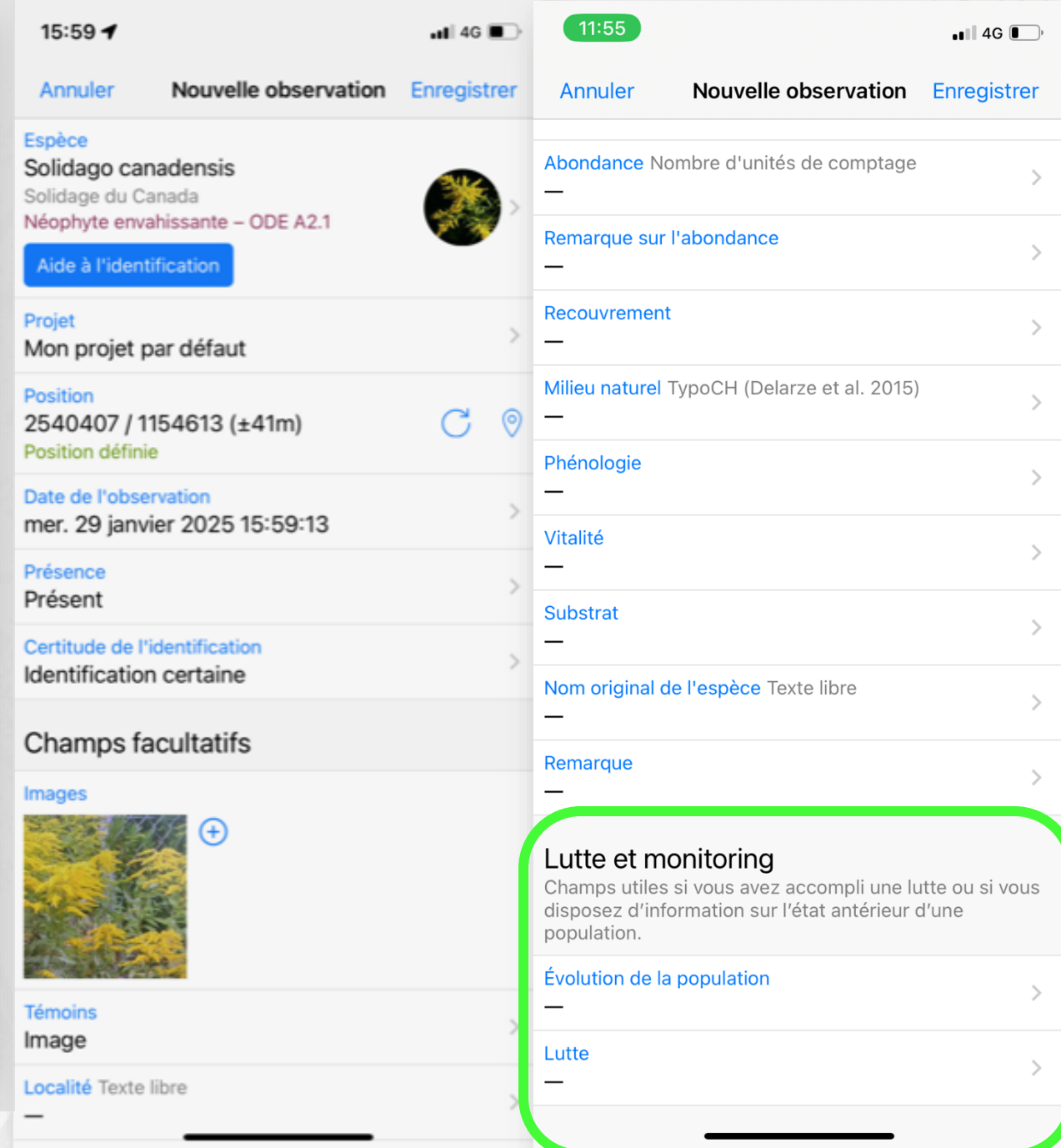
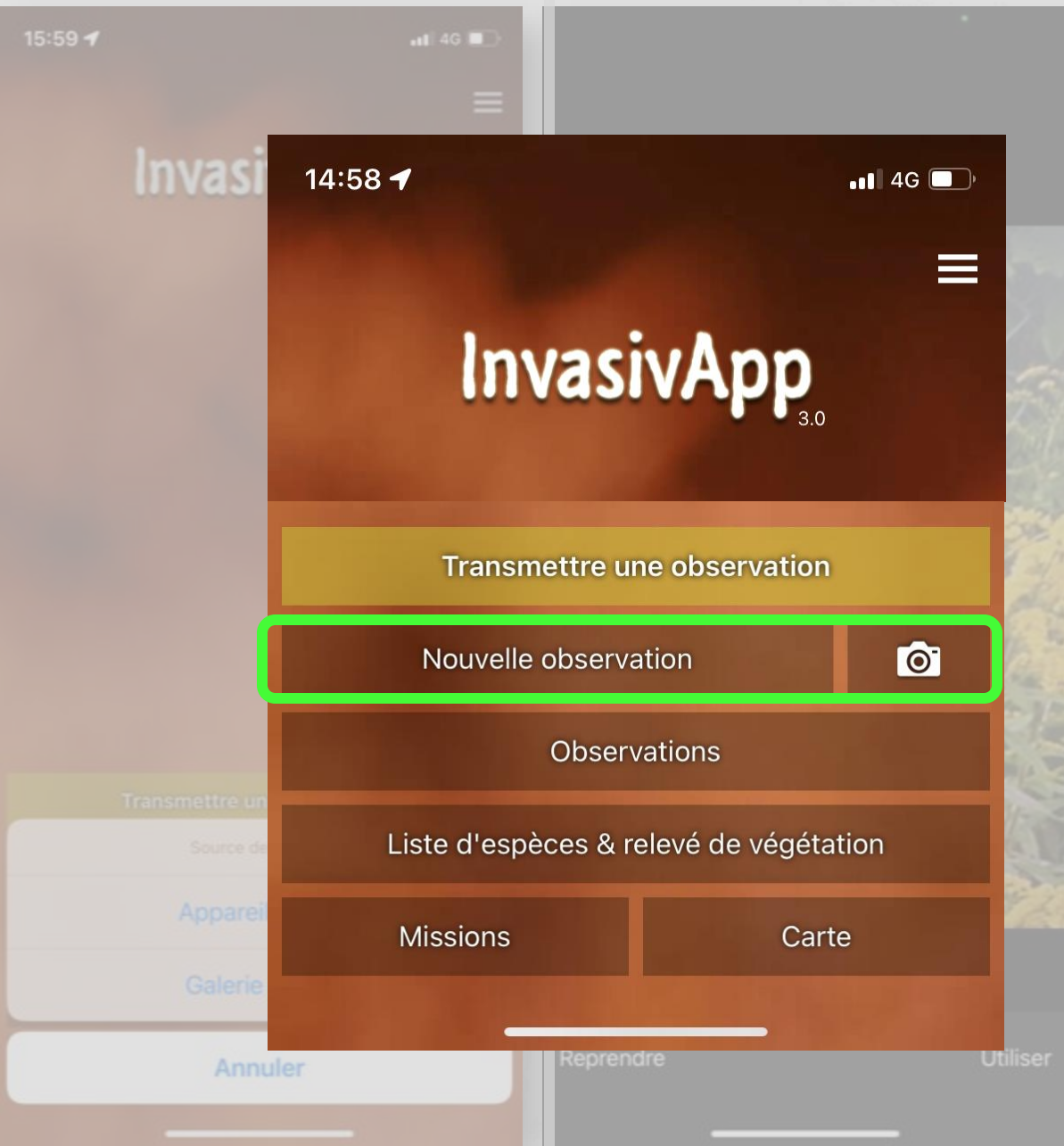












de fr it Carnet néophytes

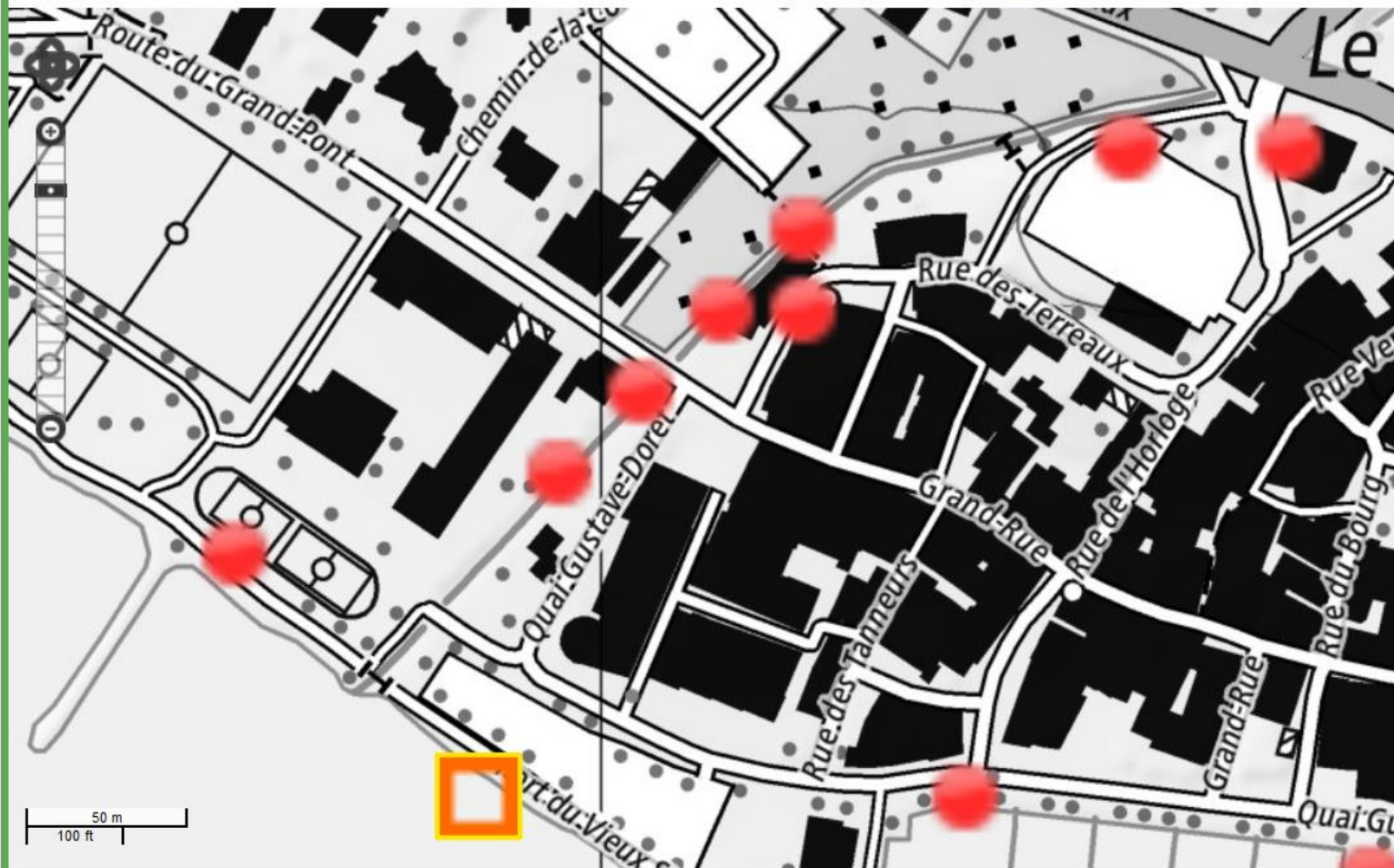
Bilan Filtre

Renouée - *Reynoutria japonica* aggr.

1 Traitement le 31.12.2022 Traitement indéfini

Carte

Bilan des données Recherche d'un lieu: saisir un nom de lieu ou de commune



Un carré = 25 m X: 541'907 Y: 150'467

Observation négative Observation positive Traitement Monitoring: Augmentation / Stable Nette diminution Eradication Mélange

Bilan Filtre

Renouée - *Reynoutria japonica* aggr.

1 Traitement le 31.12.2022

Traitement indéfini

Halte aux Renouées !



Un coup de pouce pour la biodiversité des rives du Léman

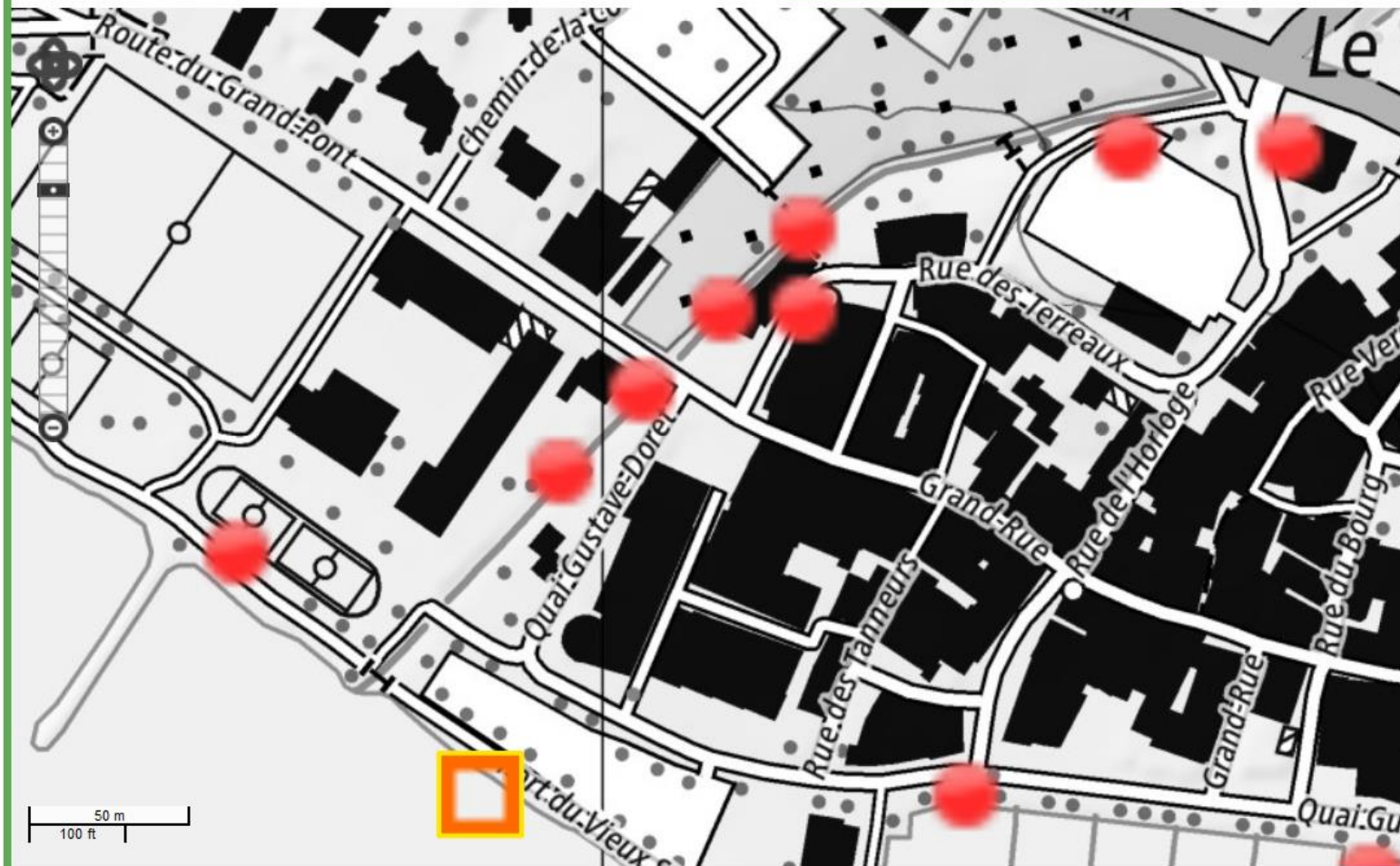


www.asleman.org

Carte

Bilan des données

Recherche d'un lieu:



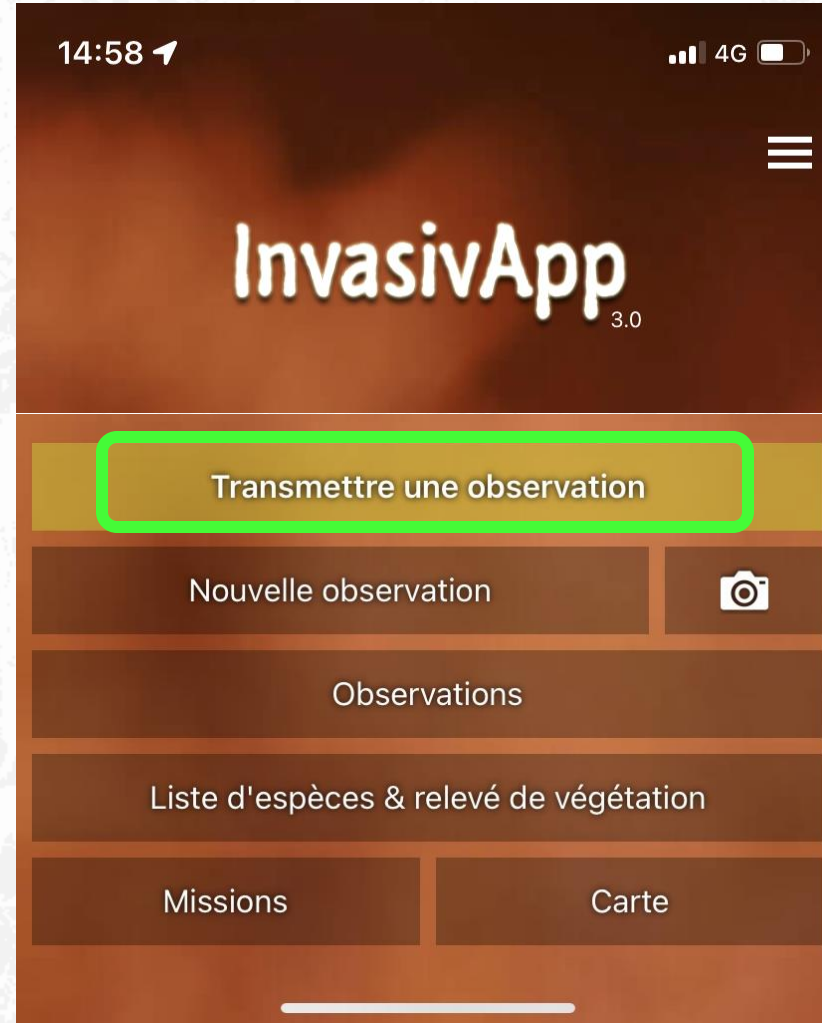
Un carré = 25 m X: 541'907 Y: 150'467

● Observation négative ● Observation positive ■ Traitement **Monitoring:** ■ Augmentation / Stable ■ Nette diminution ■ Eradication ■ Mélange

(2) PEE – un seul outils pratique - *InvasivApp*



- Transmettre ses données



(2) PEE – un seul outils pratique - InvasivApp

Utilité d’annoncer les observations et les luttes:

-Détecter de nouveaux foyers d’espèce pas encore présente dans une région ou sur le canton de Vaud – *une chance unique d’éradiquer l’espèce avant qu’elle ne s’implante*

(2) PEE – un seul outils pratique - *InvasivApp*

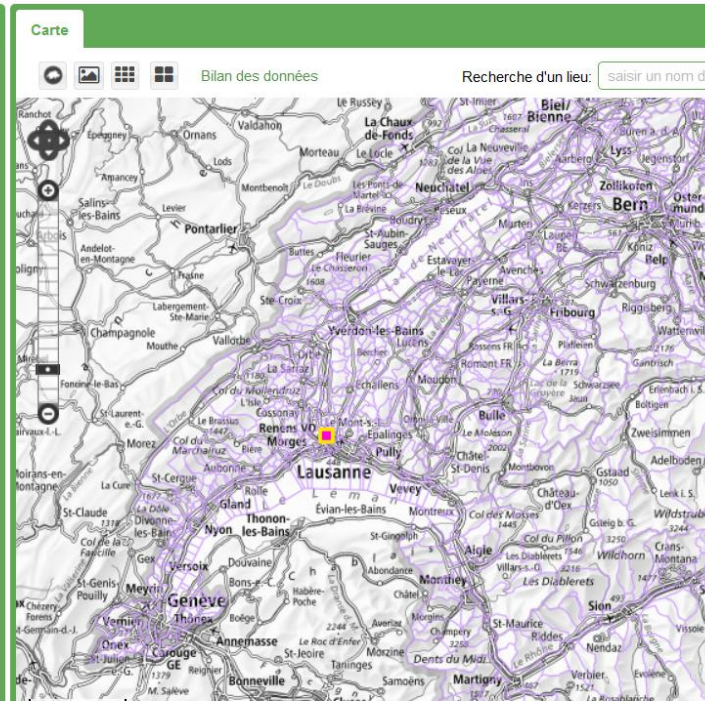
Utilité d’annoncer les observations et les luttes:

-Détecter de nouveaux foyers d’espèce pas encore présente dans une région ou sur le canton de Vaud – *une chance unique d’éradiquer l’espèce avant qu’elle ne s’implante* -

de fr it Carnet néophytes

V2022_11_30-8980 Login

Bilan	Filter
Crassule de Helm - <i>Crassula helmsii</i> (Kirk) Cockayne	
6 Observations	du 25.09.2021 au 10.11.2024
1 Traitement	le 07.07.2022
	Espèce présente
	Traitement mécanique



(2) PEE – un seul outils pratique - *InvasivApp*

Utilité d’annoncer les observations et les luttes:

-Détecter de nouveaux foyers d’espèce pas encore présente dans une région ou sur le canton de Vaud – *une chance unique d’éradiquer l’espèce avant qu’elle ne s’implante* -

de fr it Carnet néophytes

V2022_11_30-8980 Login

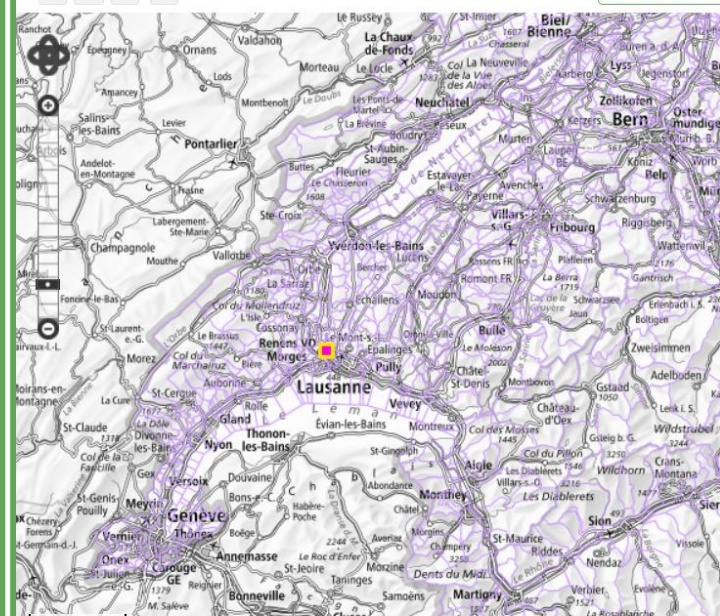
Bilan Filtre

Crassule de Helm - *Crassula helmsii* (Kirk) Cockayne

6 Observations du 25.09.2021 au 10.11.2024 Espèce présente

Carte

Bilan des données Recherche d'un lieu: saisir un nom de li

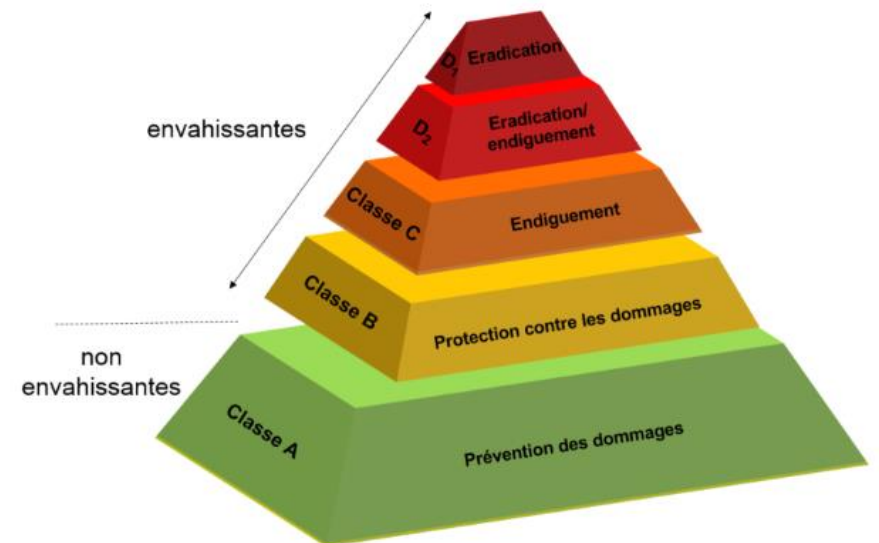


(2) PEE – un seul outils pratique - *InvasivApp*

Utilité d’annoncer les observations et les luttes:

-Détecter de nouveaux foyers d’espèce pas encore présente dans une région ou sur le canton de Vaud – une chance unique d’éradiquer l’espèce avant qu’elle ne s’implante

-Quantifier le problème pour les différentes plantes et pour les différents acteurs et s’organiser et se coordonner pour lutter (au niveau Suisse et cantonal)



(2) PEE – un seul outils pratique - *InvasivApp*

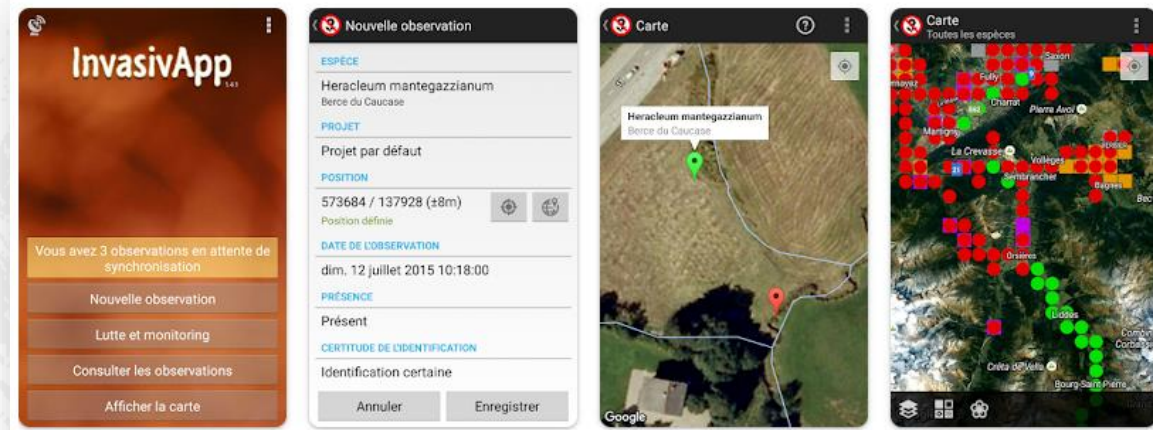
Utilité d'annoncer les observations et les luttes:

- Détecter de nouveaux foyers d'espèce pas encore présente dans une région ou sur le canton de Vaud** – *une chance unique d'éradiquer l'espèce avant qu'elle ne s'implante*
- Quantifier le problème pour les différentes plantes et pour les différents acteurs et s'organiser et se coordonner pour lutter (au niveau Suisse et cantonal)
- Organiser la lutte à l'échelle régionale** (privés-communes – commune-commune)
- Planifier les interventions pour des foyers connus de longue date, avant l'arrivée des fleurs et des graines
- Apprendre à reconnaître les plantes

(3) Situation VD et Lutry: où sont les plantes exotiques envahissantes?

- **2 Solutions** (Infoflora: centre Suisse de données sur les plantes):

Application mobile: **InvasivApp**



En ligne sur internet: **Carnet Néophytes en ligne: [LIEN](#)**

Bilan

Filtre

Filter la liste d'espèces

- Néophytes Noi
- Abutilon de Théophraste
- Mimosa blanchâtre
- Kiwi
- Ailante
- Akébie à cinq feuilles
- Ambroisie à feuilles d'armo...
- Ambroisie à feuilles molles
- Ambroisie à épis glabres
- Ambroisie trifide
- Amorphe buissonnante
- Aralie élevée
- Armoise des frères Verlot
- Asclépiade de Syrie
- Aster lancéolé
- Aster de la Nouvelle-Belgique
- Aster de la Nouvelle-Belgique
- Aster de Tradescant
- Aster à feuilles de saule
- Aster versicolore
- Azolla fausse filicule
- Bassie à balais

Carte

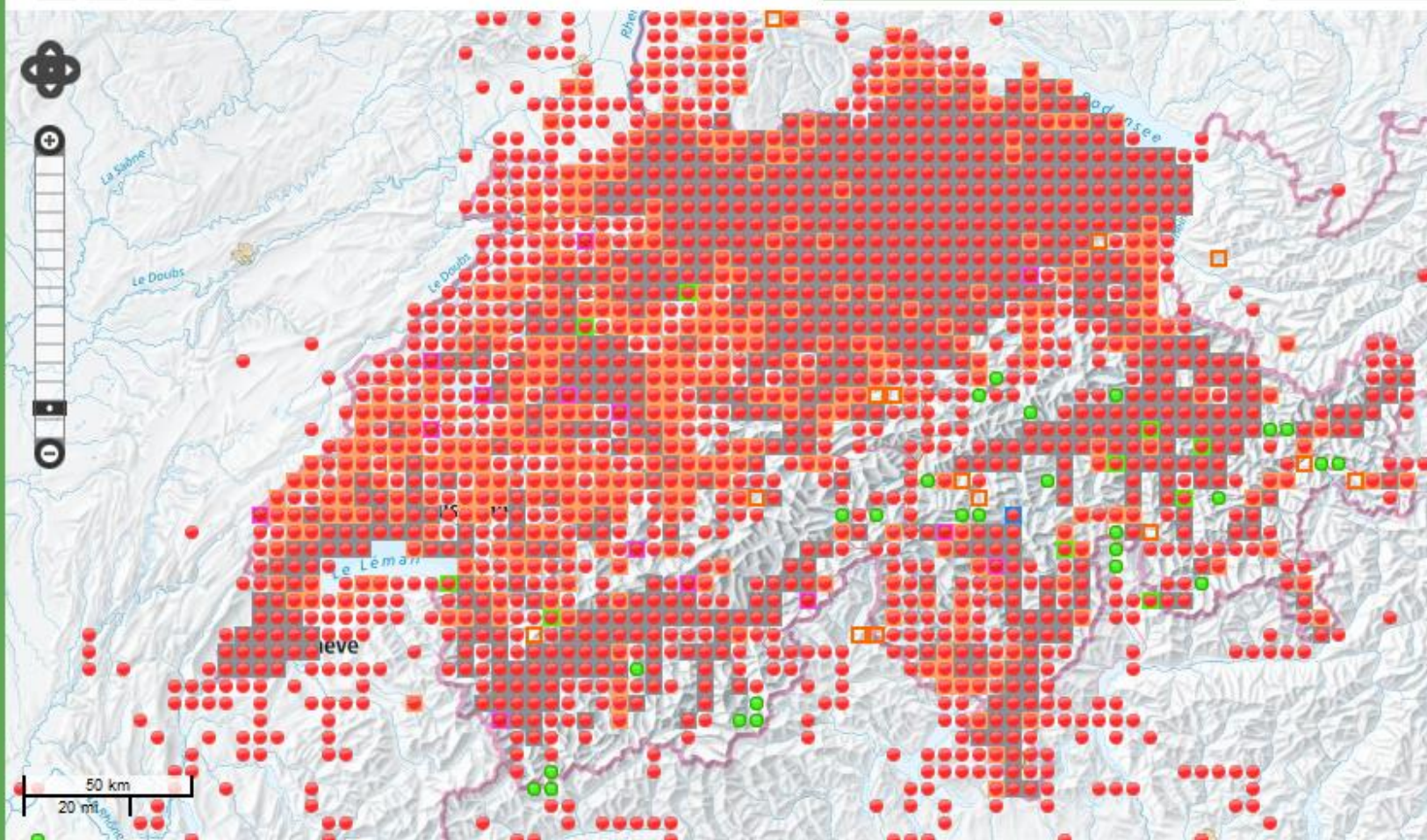


Bilan des données

Recherche d'un lieu:

saisir un nom de lieu ou de commune

Fond de c

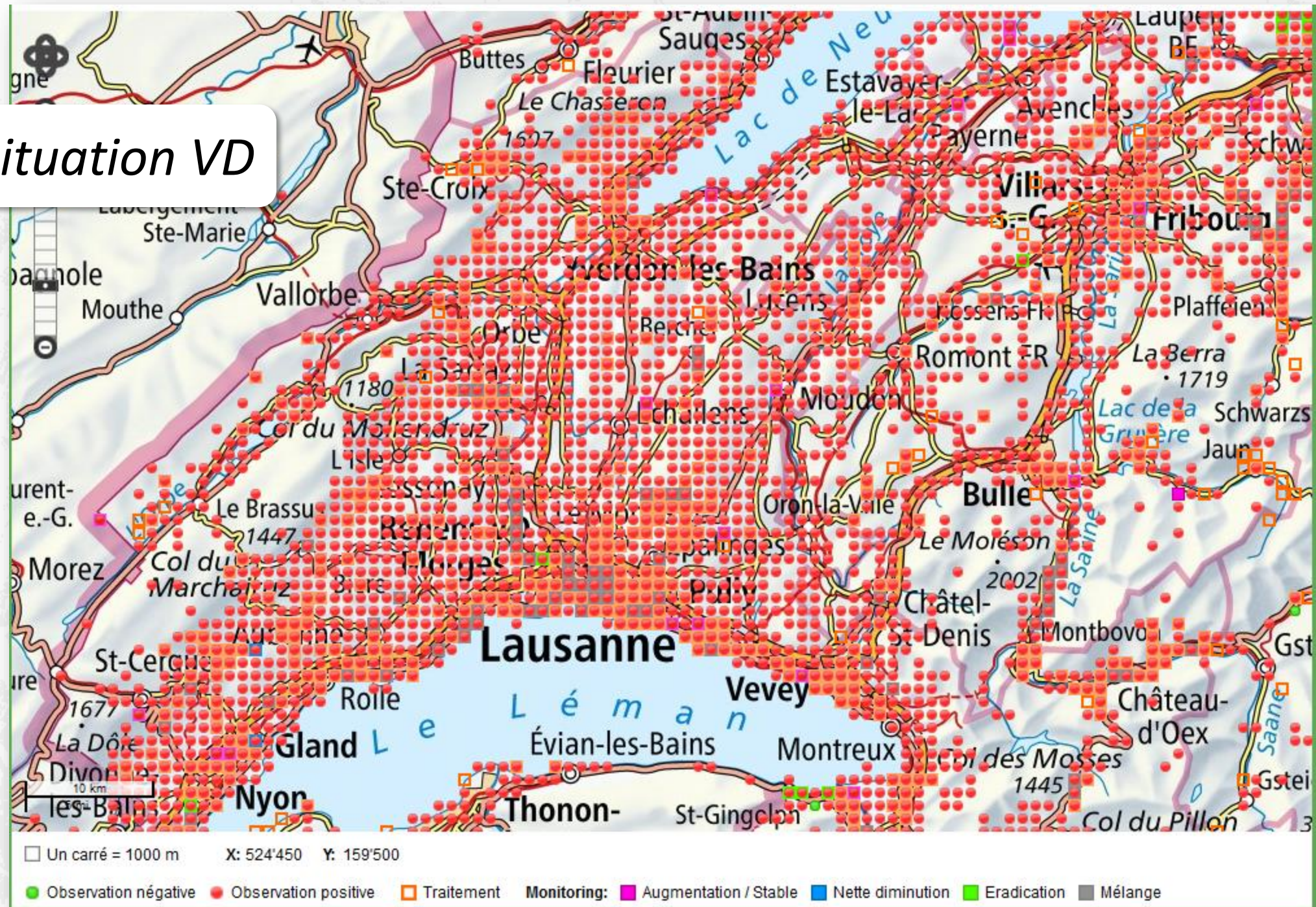


50 km
20 mi

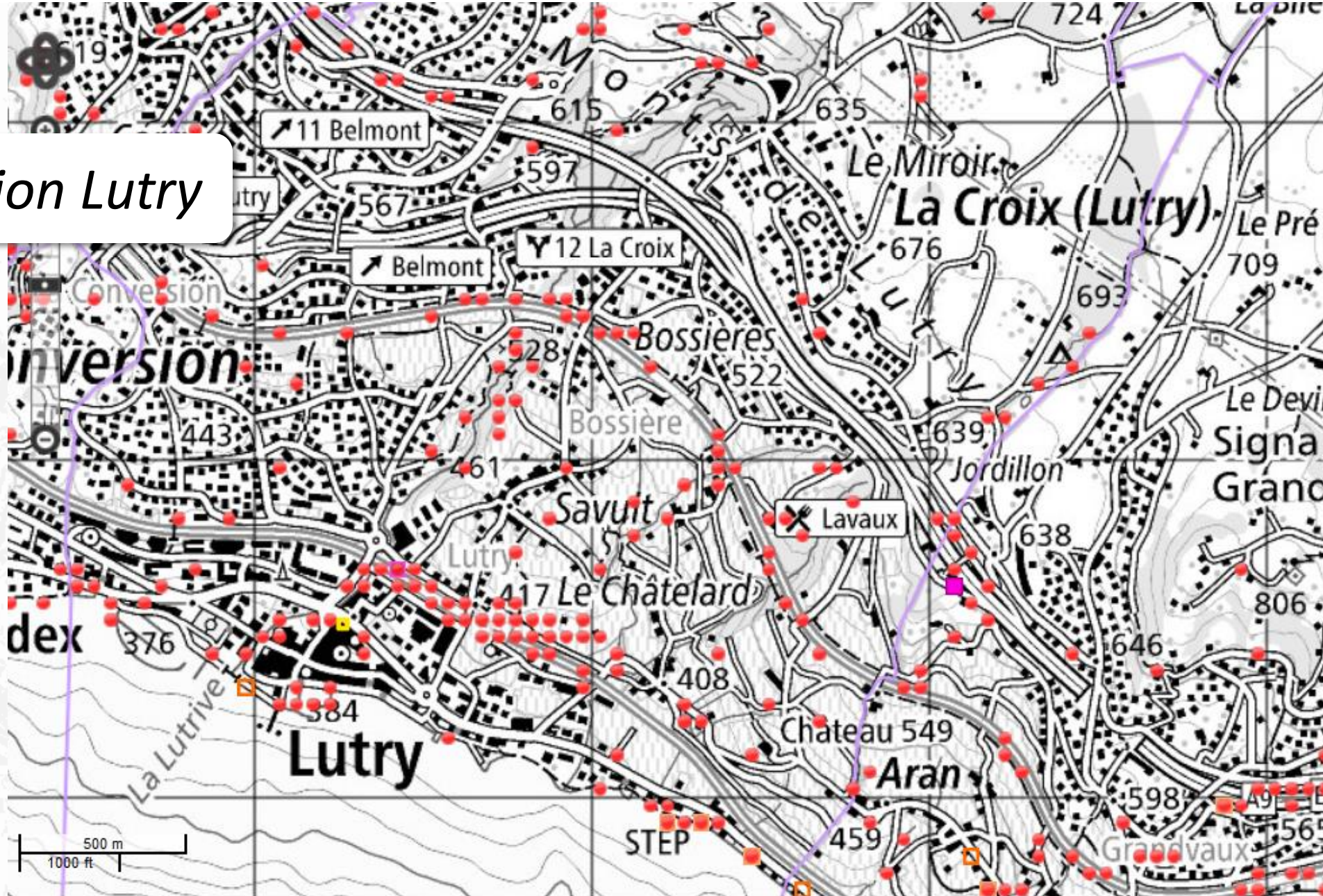
Un carré = 5000 m X: 443'500 Y: 203'500

● Observation négative ● Observation positive □ Traitement **Monitoring:** ■ Augmentation / Stable ■ Nette diminution ■ Eradication ■

(3) Situation VD



(3) *Situation Lutry*



□ Un carré = 50 m X: 541'791 Y: 150'853

● Observation négative ● Observation positive □ Traitement **Monitoring:** ■ Augmentation / Stable ■ Nette diminution ■ Eradication

(3) Situation Lutry

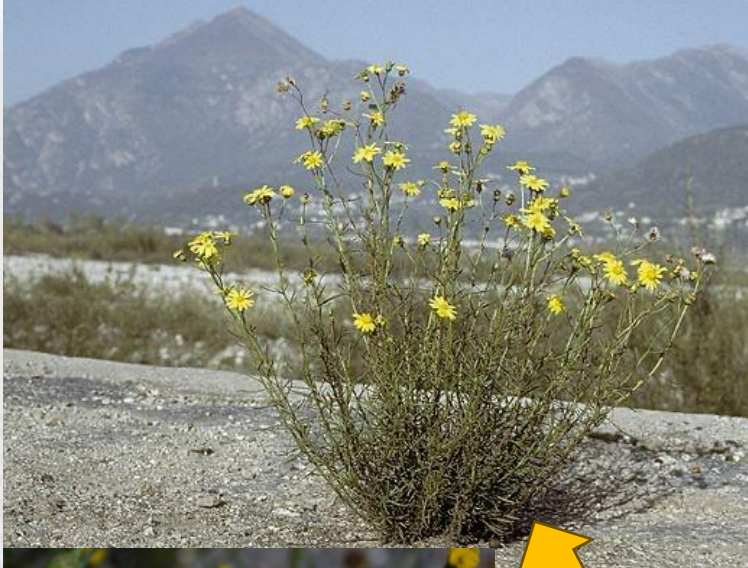


(4) Les espèces les plus communes à Lutry et environ



Renouée du Japon

(4) Les espèces les plus communes à Lutry et environ



**Séneçon sud-africain
/ du cap**

(4) Les espèces les plus communes à Lutry et environ



**Solidage du Canada
/ géant**



(4) Les espèces les plus communes à Lutry et environ



© K. Lauber - Flora Helvetica - Haupt Verlag



Buddléia de David

(4) Les espèces les plus communes à Lutry et environ



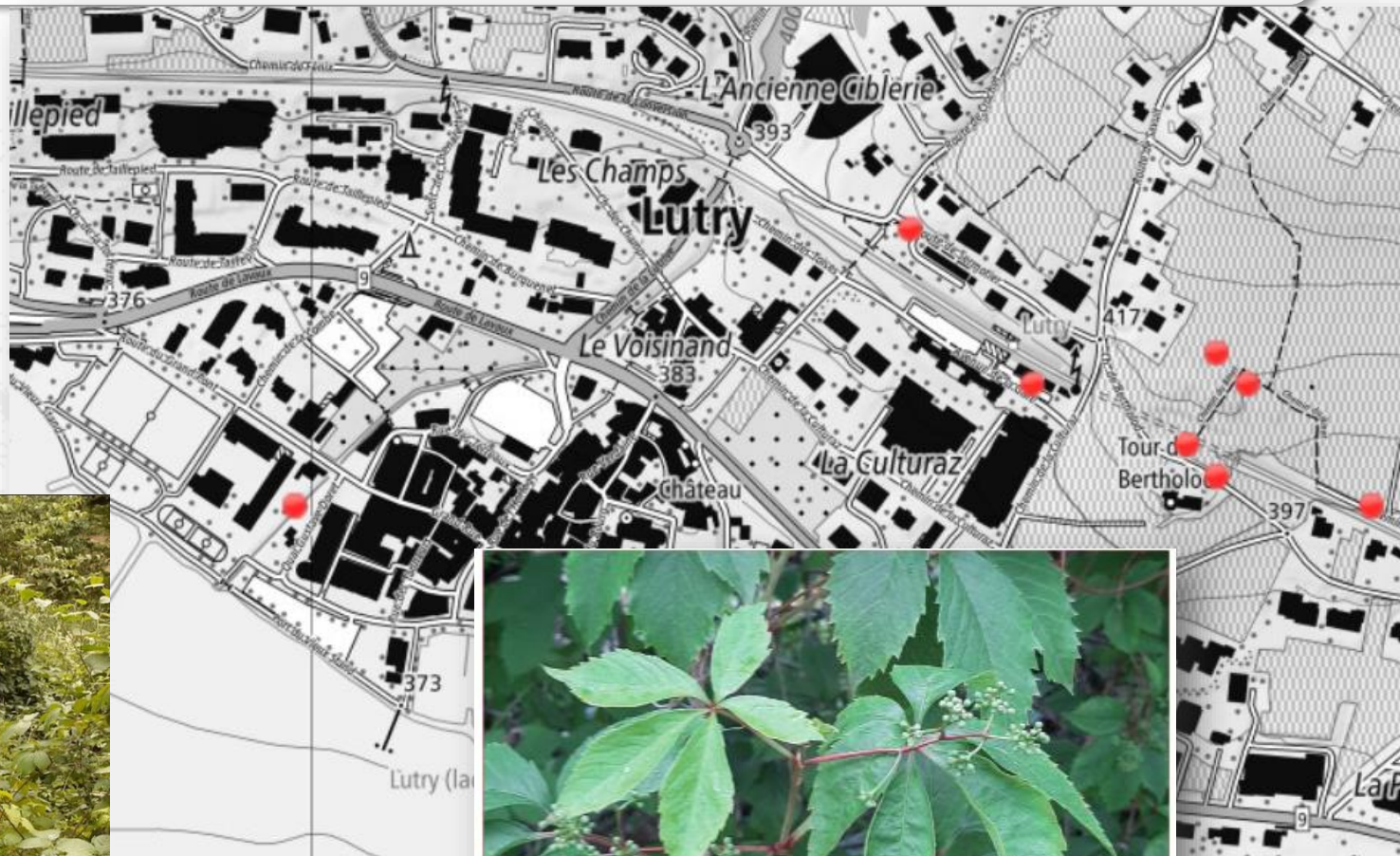
Ronce d'Arménie !

**Très difficile
d'identification même
par les experts!**

*Lutter comme pour
toute autre ronce,
Endiguer.*

(4) *Les nouvelles espèces contre lesquelles lutter*

Vigne vierge à 5 folioles



(4) Les nouvelles espèces contre lesquelles lutter

Bilan Filtre

Asclépiade de Syrie - *Asclepias syriaca* L.

1 Observation

le 05.07.2020

Abondance: 1-10

Asclépiade de Syrie

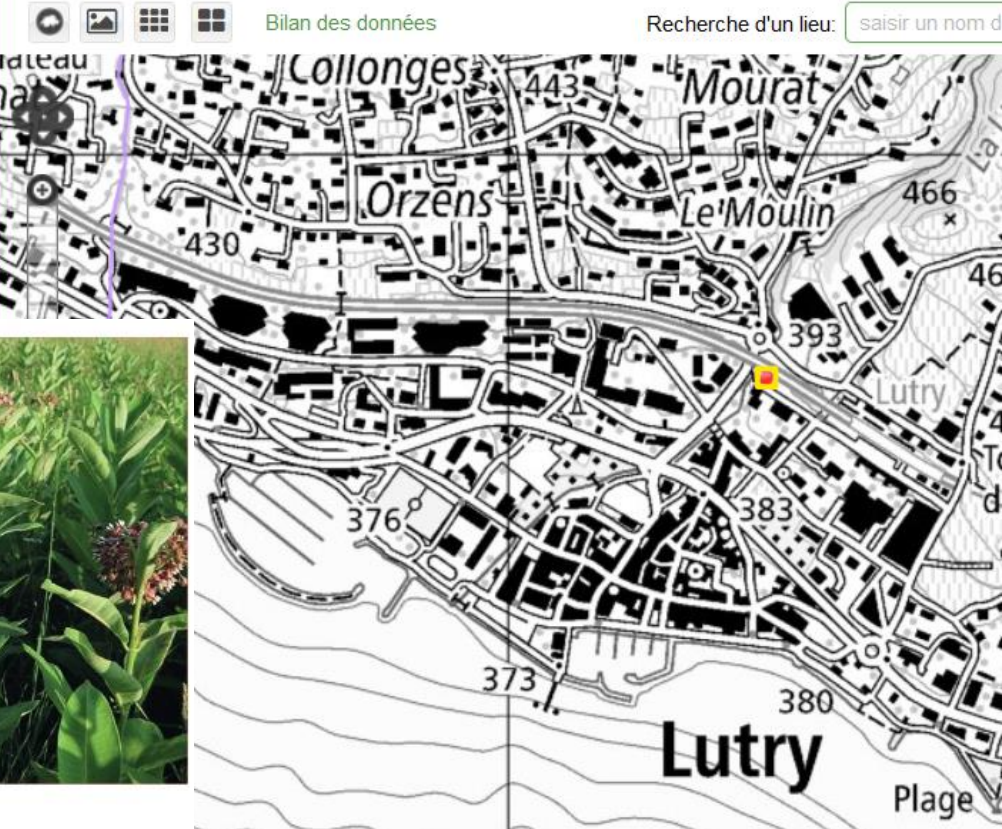


© Erwin Jörg

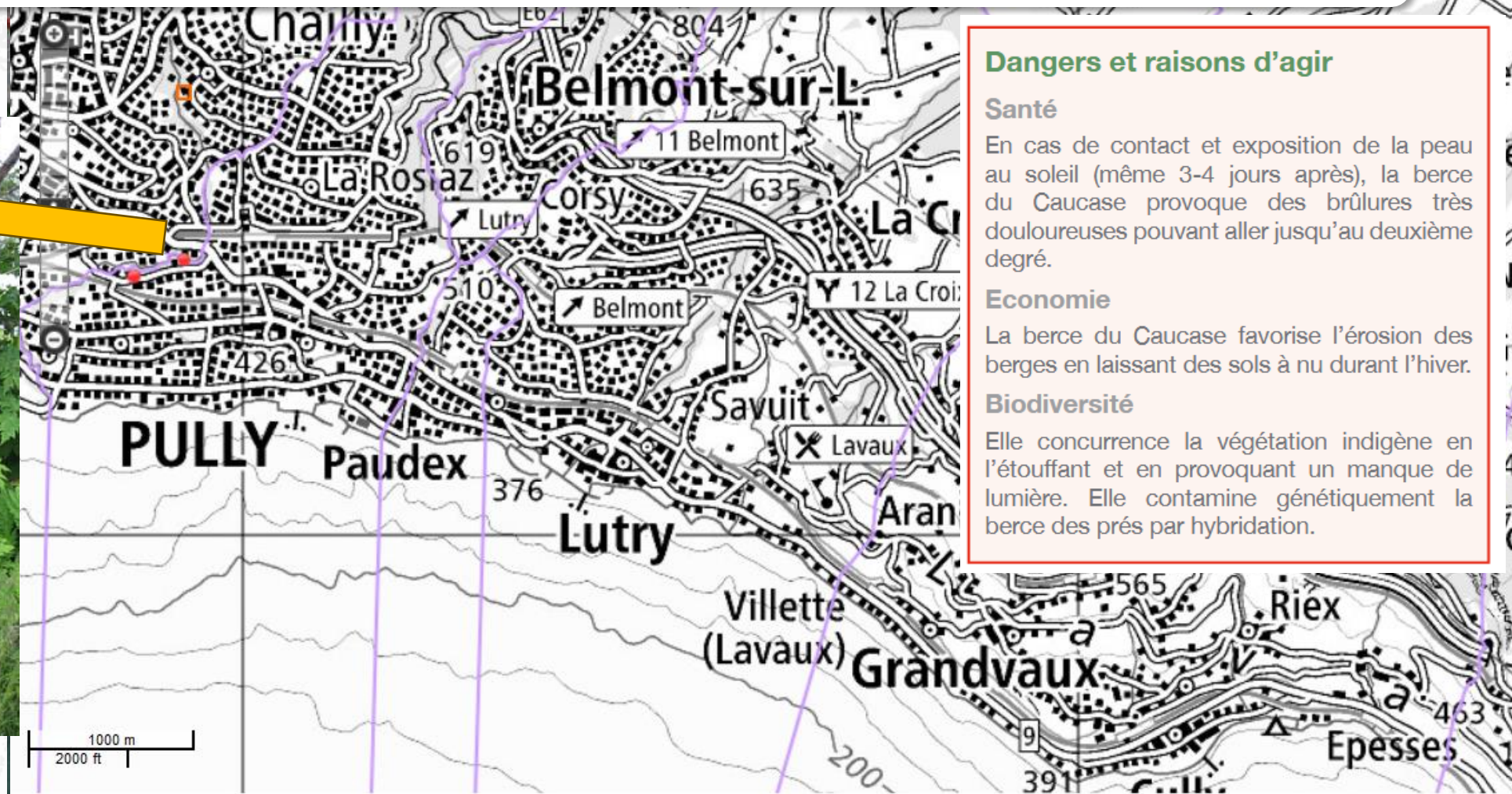


© Nicola Schoenenberger

Carte



(4) Les espèces les plus communes à Lutry et environ



Dangers et raisons d'agir

Santé

En cas de contact et exposition de la peau au soleil (même 3-4 jours après), la berce du Caucase provoque des brûlures très douloureuses pouvant aller jusqu'au deuxième degré.

Economie

La berce du Caucase favorise l'érosion des berges en laissant des sols à nu durant l'hiver.

Biodiversité

Elle concurrence la végétation indigène en l'étouffant et en provoquant un manque de lumière. Elle contamine génétiquement la berce des prés par hybridation.

Berce du Caucase

□ Un carré = 100 m

X: 538'837 Y: 148'783

● Observation négative

● Observation positive

■ Traitement

Monitoring:

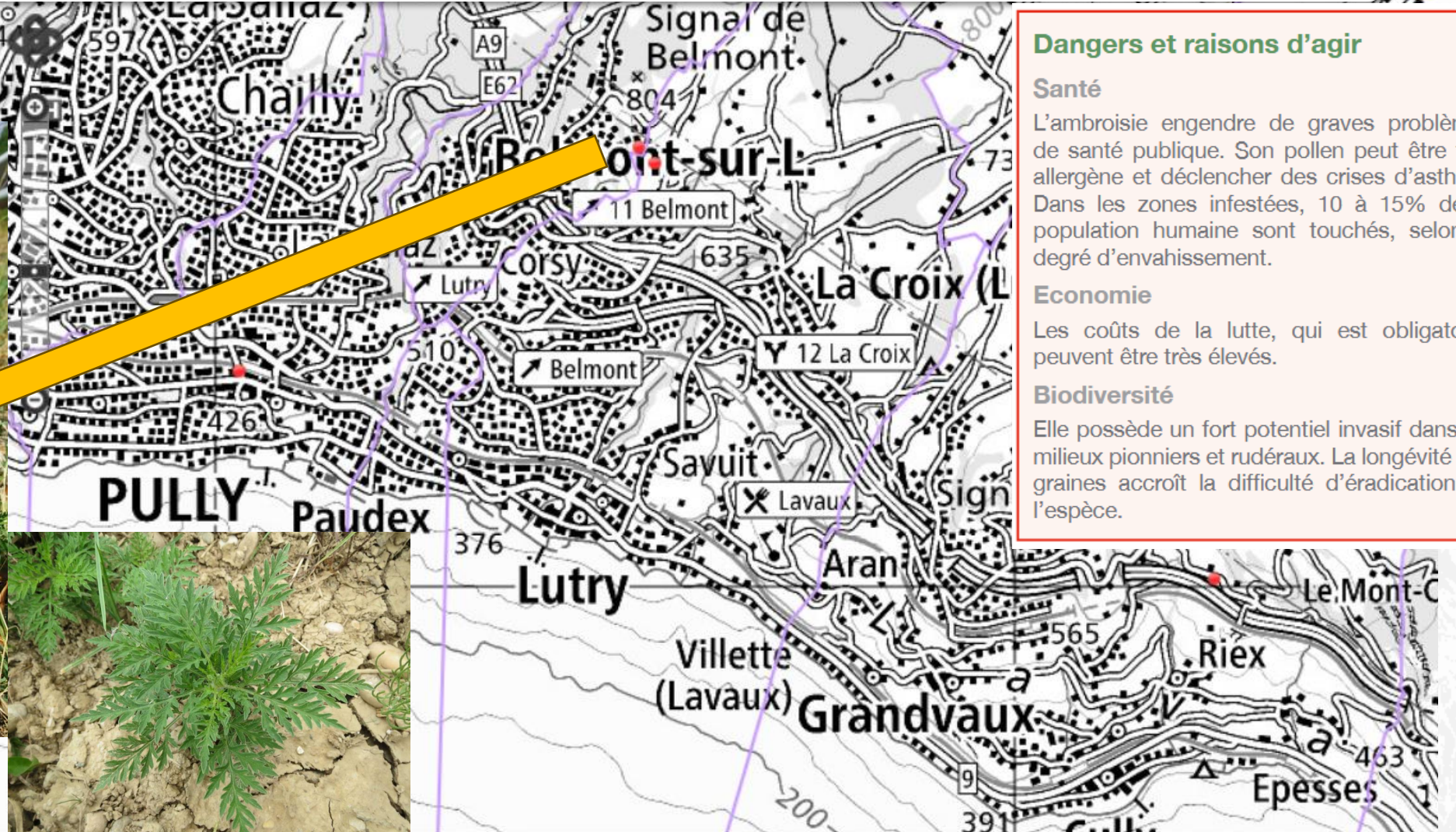
■ Augmentation / Stable

■ Nette diminution

■ Eradication

■ Mélange

(4) Les espèces les plus communes à Lutry et environ



Dangers et raisons d'agir

Santé

L'ambrosie engendre de graves problèmes de santé publique. Son pollen peut être très allergène et déclencher des crises d'asthme. Dans les zones infestées, 10 à 15% de la population humaine sont touchés, selon le degré d'envahissement.

Economie

Les coûts de la lutte, qui est obligatoire, peuvent être très élevés.

Biodiversité

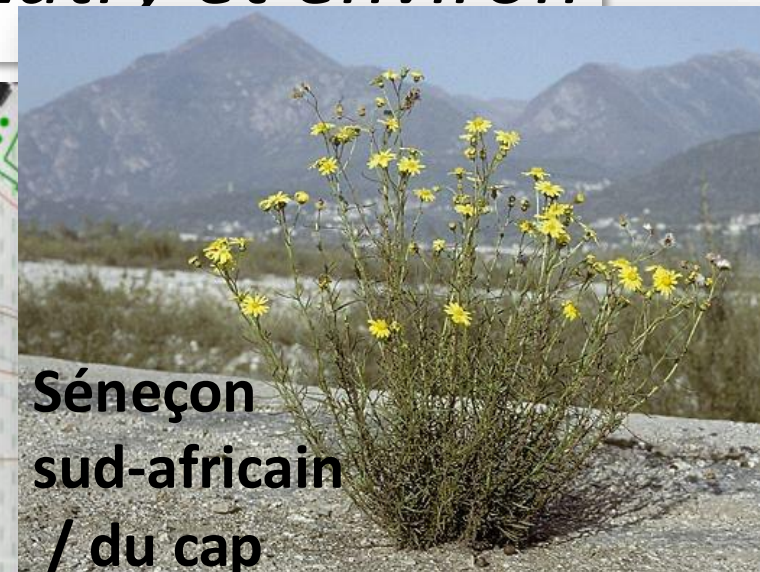
Elle possède un fort potentiel invasif dans les milieux pionniers et rudéraux. La longévité des graines accroît la difficulté d'éradication de l'espèce.

□ Un carré = 100 m

X: 538'837 Y: 148'783

**Ambrosie à feuille
d'armoïse**

(4) Les espèces les plus communes à Lutry et environ



© K. Lauber - Flora Helvetica - Haupt Verlag

**Solidage du Canada
/ géant**



Vergerette annuelle



(4) Les espèces exotique potentiellement envahissantes

Espèces exotiques
indiquées,
potentiellement
envahissantes

«espèces dont il faut
supposer qu'elles
causeront des
dommages» (OFEV
2019)



(4) Les espèces exotique potentiellement envahissantes

Espèces exotiques
indiquées,
potentiellement
envahissantes

«espèces dont il faut
supposer qu'elles
causeront des
dommages» (OFEV
2019)

Aucune interdiction
de plantation – pas
d'obligation de lutte



5) Comment lutter et éliminer correctement ces espèces.

Principes généraux de lutte:

- **Interdire la vente et la plantation (ODE)**

5) Comment lutter et éliminer correctement ces espèces.

Principes généraux de lutte:

- **Interdire la vente et la plantation (ODE)** ✓

- [Annexe 2.1](#)⁸⁵

⁸⁵ Anciennement annexe 2. Mise à jour par le ch. II al. 1 de l'O du 1^{er} mars 2024, en vigueur depuis le 1^{er} sept. 2024 (RO 2024 116).

(art. 15, al. 2)

- [Organismes exotiques envahissants dont l'utilisation directe dans l'environnement est interdite](#)

- [1 Plantes](#)

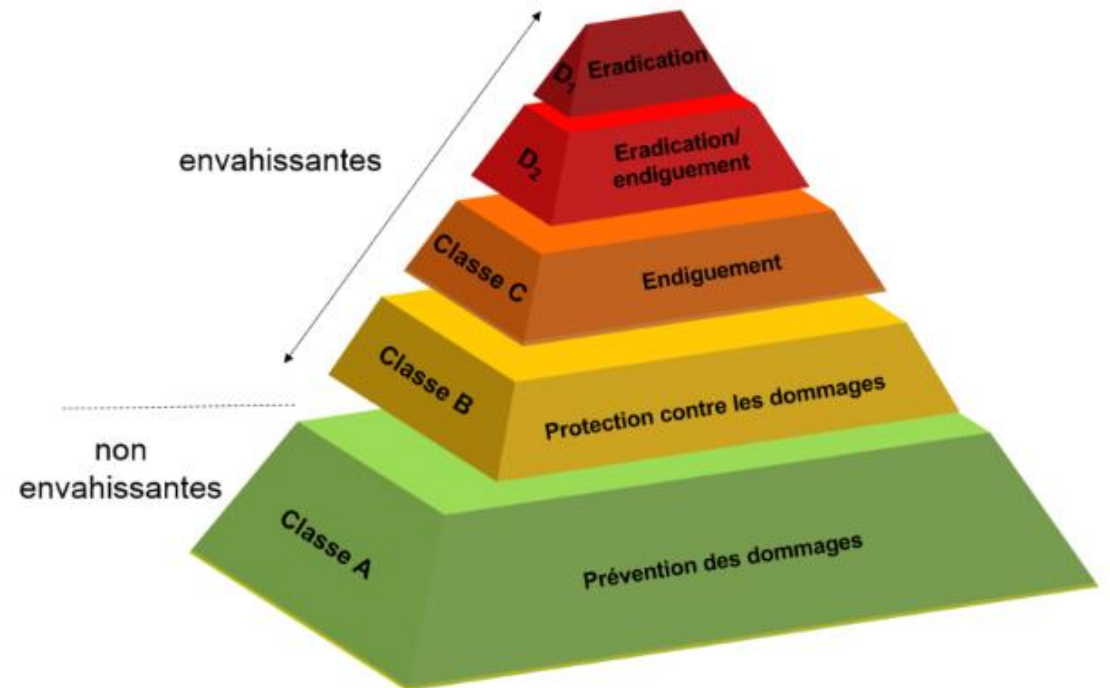
[Agrandir le tableau](#)

Nom scientifique	Deutscher Name	Nom français	Nome italiano
<i>Ailanthus altissima</i>	Götterbaum	Ailante	Ailanto
<i>Ambrosia</i> spp. (<i>A. artemisiifolia</i> , <i>A. confertiflora</i> , <i>A. psilostachya</i> , <i>A. trifida</i>)	Ambrosien, Traubenkräuter	Ambrosies	Ambrosie
<i>Asclepias syriaca</i>	Syrische Seidenpflanze	Asclépiade de Syrie	Albero della seta
<i>Cabomba caroliniana</i>	Karolina-Haarnixe	Cabomba, Evantail de Caroline	Cabomba della Carolina
<i>Celastrus orbiculatus</i>	Rundblättriger Baumwürger	Bourreau des arbres asiatique	Celastró
<i>Crassula helmsii</i>	Nadelkraut	Orpin de Helms	Erba grassa di Helms

5) Comment lutter et éliminer correctement ces espèces.

Principes généraux de lutte:

- Qu'est-ce que c'est la lutte, quel niveau de lutte?

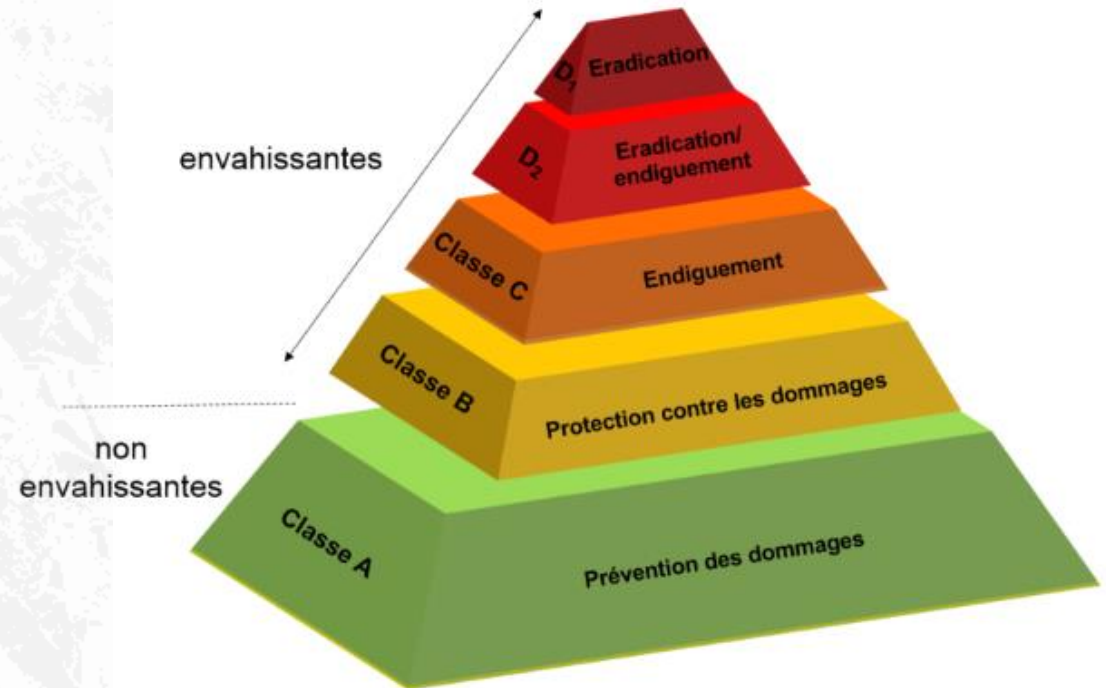


5) Comment lutter et éliminer correctement ces espèces.

Principes généraux de lutte:

- Qu'est-ce que c'est la lutte, quel niveau de lutte?

En général, viser une **éradication dans les zones nature** (biotope, réserves, cours d'eau, forêts, rives de lacs nat., actions biodiversité communal) **et en périphérie** et un **endiguement au minimum en dehors.**



5) Comment lutter et éliminer correctement ces espèces.

Principes généraux de lutte:

- **Bien reconnaître l'espèce**, ne pas lutter contre des espèces indigènes.
- **Lutter le plus tôt possible lors de la détection d'un nouveau foyer/ nouvelle espèce** dans une région non infestée – seul moyen d'arriver à l'éradication.
- **Couper les fleurs** le plus rapidement possible avant la montée en graine
- **Ne pas laisser un sol nu**, après une lutte, semer direct derrière et régulièrement.
- Faire des passages réguliers pour s'assurer de l'efficacité de la lutte.

5) Comment lutter et éliminer correctement ces espèces.

Principes généraux de l'élimination:

- **Éliminer correctement les parties** qui pourraient produire de nouvelles plantes
- Pour certaines espèces **l'entier de la plante peut reproduire des plantes entières**, ne pas mettre au composte (ex: Renouée du Japon).
- Valoriser sur place, au maximum. (ex: tige de solidage, sans fleure et sans graines)

5) Comment lutter et éliminer correctement ces espèces.

Principes généraux de l'élimination:

- **Éliminer correctement les parties** qui pourraient produire de nouvelles plantes



© Erwin Jörg

Berce du Caucase

Heracleum mantegazzianum Sommier & Levier

[F3-3 Description](#)

[F4-3 Lutte](#)

F- Plantes invasives

Version revue et corrigée 2018



© Soy & Roméisch

Berce du Caucase

Heracleum mantegazzianum Sommier & Levier

F4-3

Recommandations
de lutte*

F1 informations générales
F2 clé de décision
F3 description
F4 recommandations de lutte

Pourquoi lutter contre la berce





- Elle supprime la végétation naturelle.
- Elle provoque des brûlures très douloureuses.
- Elle déstabilise les berges et accroît les risques d'érosion.
- Elle augmente les coûts d'entretien des berges et des talus.



5) Comment lutter et éliminer correctement ces espèces.

Principes généraux de l'élimination:

- **Éliminer correctement les parties** qui pourraient produire de nouvelles plantes

I. Recommandations de lutte (2013)		Berce du Caucase					
DECISION		INTERVENTION					
Situation	Objectif	Méthode	Fréquence (an)	Période (mois)	Contrôle	Durée minimale	Élimination
Région non infestée ¹	▶ Eradication	A  Fauche ponctuelle et coupe de la racine	1 x	4 - 8	OUI	3 ans	OUI (racines + fleurs)
▶ Zone nature prioritaire ² OU ▶ zone fréquentée par le public ³ OU ▶ bord de cours d'eau	▶ Eradication	A  Fauche ponctuelle et coupe de la racine	1 x	4 - 5	OUI	3 ans	OUI (racines + fleurs)
Région infestée	▶ Hors zone nature prioritaire ET ▶ hors zone fréquentée par le public	B  Fauche ponctuelle	1 x	6 - 7	OUI	Permanente	OUI (fleurs)
		C  Coupe des inflorescences	1 x	6 - 8	OUI	Permanente	OUI (fleurs)

III. Élimination

Les racines et les inflorescences de la berce doivent impérativement être éliminées, ces parties pouvant participer à la dissémination de la plante. Le ramassage et l'élimination des tiges et des feuilles ne sont pas obligatoires. Cependant, ils sont recommandés si des personnes risquent d'être en contact avec ces déchets (zones urbanisées).



5) Comment lutter et éliminer correctement ces espèces.

Principes généraux:

- Si il y a trop de plantes/ pas assez de ressources: **Prioriser la lutte:**
 - 1) Les plantes qui posent des problèmes à la **santé humaine** (ex: Ambroisie, Berce du Caucase)
 - 2) Dans et proche des zones nature** (biotope, réserves, cours d'eau, forêts, lacs, actions biodiversité communal).
 - 3) Proches des zones ou la plante peut poser des problèmes.**
 - 4) Dans tous les cas éliminer de façon correcte les différentes parties de la plante**

5) Comment lutter et éliminer correctement ces espèces.

Subvention – Remplacement haie de laurelles par des haies indigènes: [LIEN](#)

subvention laurelles

Tous Images Actualités Vidéos Maps Livres Web Plus Outils

Etat de Vaud
<https://www.vd.ch/prestation/demander-une-subvent...>

Demander une subvention pour le remplacement de ...

La **subvention** repose sur un forfait et constitue une aide aux coûts d'arrachage et de remplacement.
Elle s'élève à 60 fr. par mètre linéaire (surfaces publiques ...)



5) Comment lutter et éliminer correctement ces espèces.

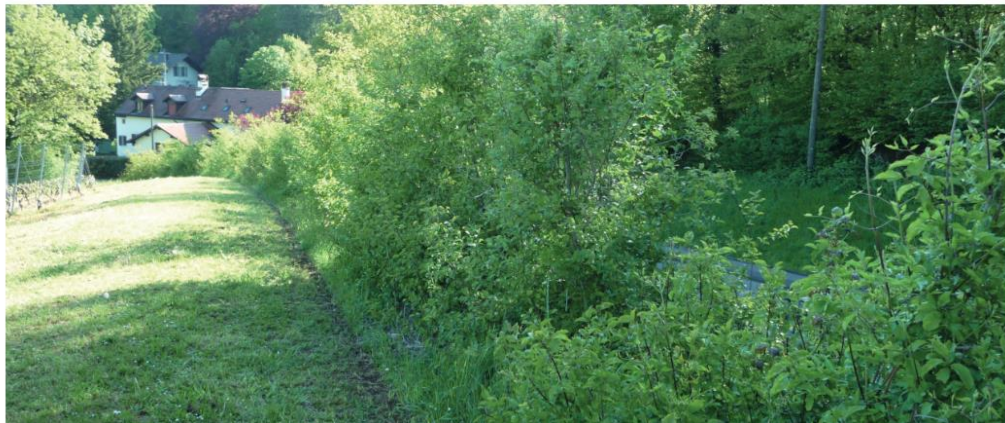
Subvention – Remplacement haie de laurèlles par des haies indigènes: [LIEN](#)

C - Patrimoine arboré

Version 2024

Haies vives et cordons boisés indigènes Plantation et entretien

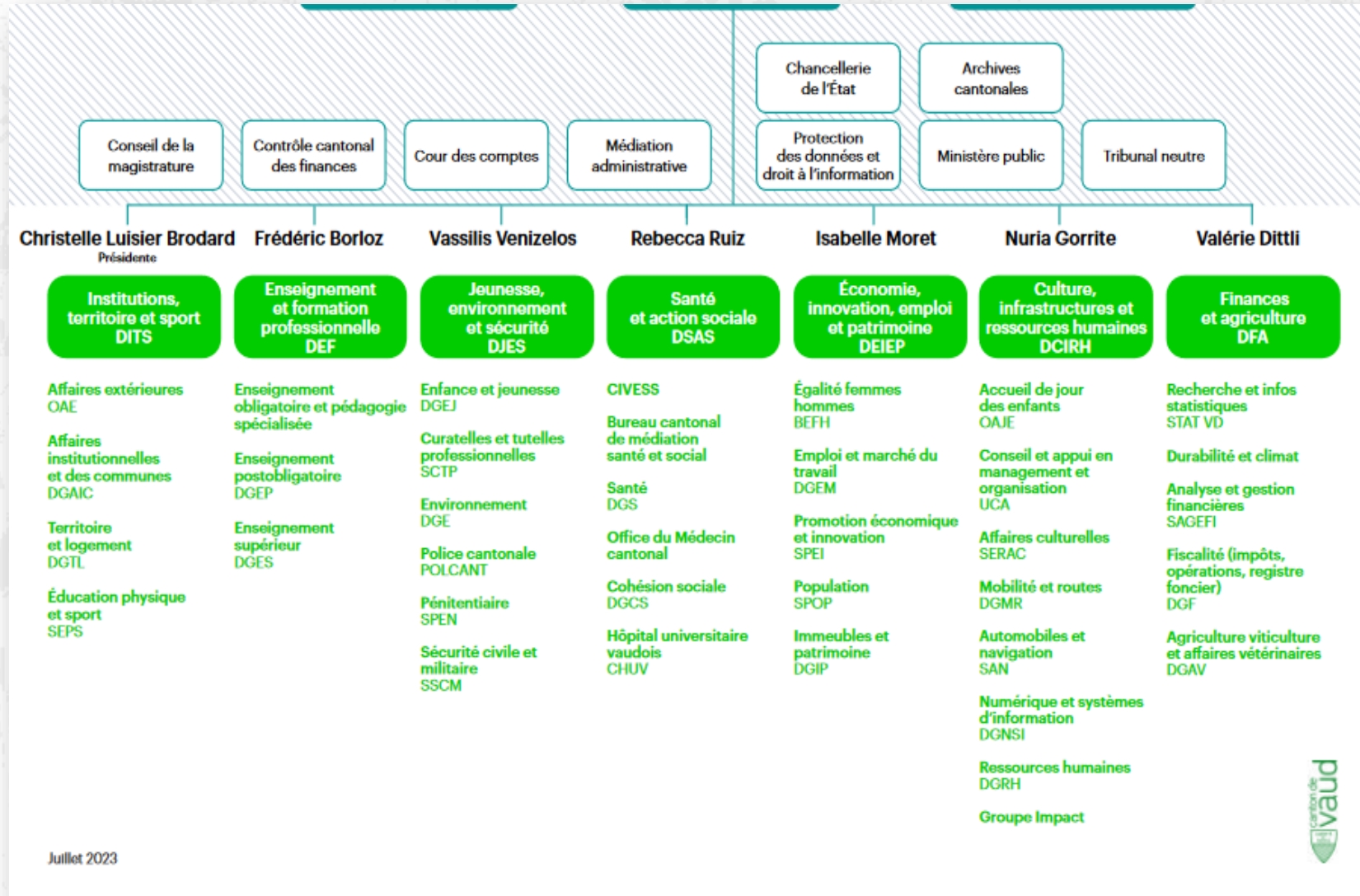
C5



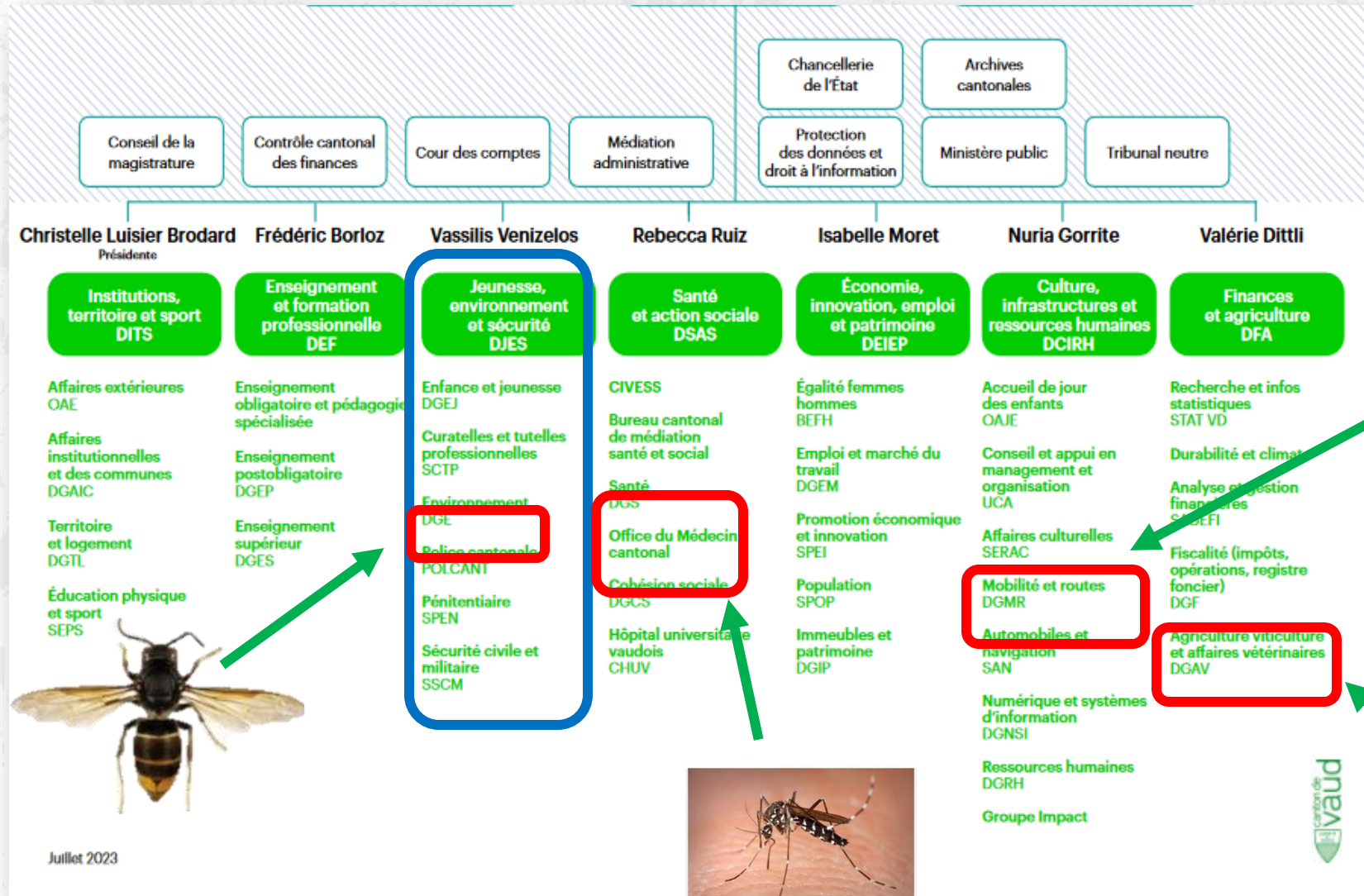
Espèces	Recépage	Hauteur (m)	Épineux	Lumière	Humidité du sol	Fruits	Intérêt paysager	Intérêt écologique
Aubépine épineuse (<i>Crataegus laevigata</i>)		5	x	⚙️	Bien drainé à drainage moyen	✂️	Fleurs blanches	🍏🏠
Aubépine monogyne (<i>Crataegus monogyna</i>)		5	x	⚙️⚙️	Large amplitude	✂️	Fleurs blanches	🍏🏠
Bois de Sainte-Lucie (<i>Prunus mahaleb</i>)	x	4		⚙️⚙️	Sec à très sec		Fleurs blanches parfumées	🍏🐝
Bourdaine (<i>Frangula alnus</i>)		4		⚙️	Drainage moyen à plutôt humide	☠️	Floraison décorative ;	🐝
Charme (<i>Carpinus betulus</i>)	x	25		⚙️	Large amplitude		Feuillage marcescent	🏠🌿
Chèvrefeuille des haies (<i>Lonicera xylosteum</i>)		4		⚙️	Bien drainé à drainage moyen	☠️	Fleurs blanches et jaunes, parfumées	🐝
Cornouiller mâle (<i>Cornus mas</i>)		7		⚙️	Sec à très sec	✂️	Fleurs jaunes	🍏🐝
Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>)	x	4		⚙️	Large amplitude	☠️	Tiges rouges	🐝
Cytise faux-ébénier (<i>Laburnum anagyroides</i>)		8		⚙️	Sec à très sec		Inflorescences jaunes en grappes	🐝
Eglantier (<i>Rosa canina</i>)		3	x	⚙️	Sec à très sec	✂️	Fleurs roses, parfumées	🐝🍏🏠
Épine noire (<i>Prunus spinosa</i>)		3	x	⚙️⚙️	Sec à très sec	✂️*	Fleurs blanches	🍏🏠
Épine-vinette (<i>Berberis vulgaris</i>)		3	x	⚙️⚙️	Sec à très sec		Fleurs jaunes décoratives	🍏🐝
Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>)	x	15		⚙️	Bien drainé à drainage moyen		Feuilles rouges en automne	🐝🌿
Fusain (<i>Euonymus europaeus</i>)	x	6		⚙️	Bien drainé à drainage moyen	☠️	Fruits rose-orange ; couleur automnale	🐝
Groseilleur épineux					Bien drainé à	✂️	Petites fleurs	🐝🍏🏠



6) Vous n'êtes pas seul: Organisation VD – lutte contre les PEE – services de l'Etat



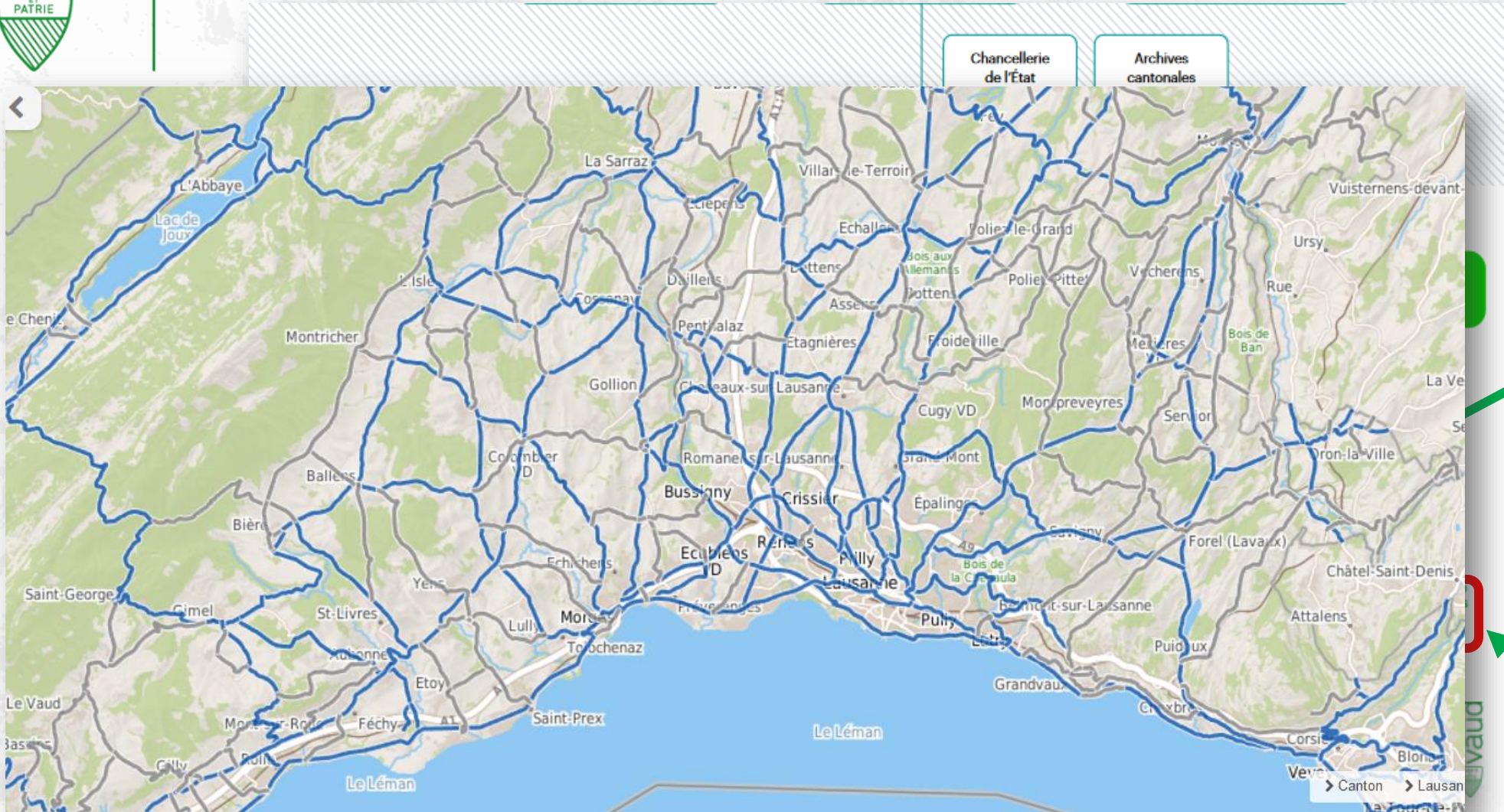
6) Vous n'êtes pas seul: Organisation VD – lutte contre les PEE – services de l'Etat



Routes cantonales: *Projet Ligne verte, lutte contre les néophytes et préservation des talus routiers à haute valeur pour la biodiversité (« entretien différencié »)*



6) Vous n'êtes pas seul: Organisation VD – lutte contre les PEE – services de l'Etat



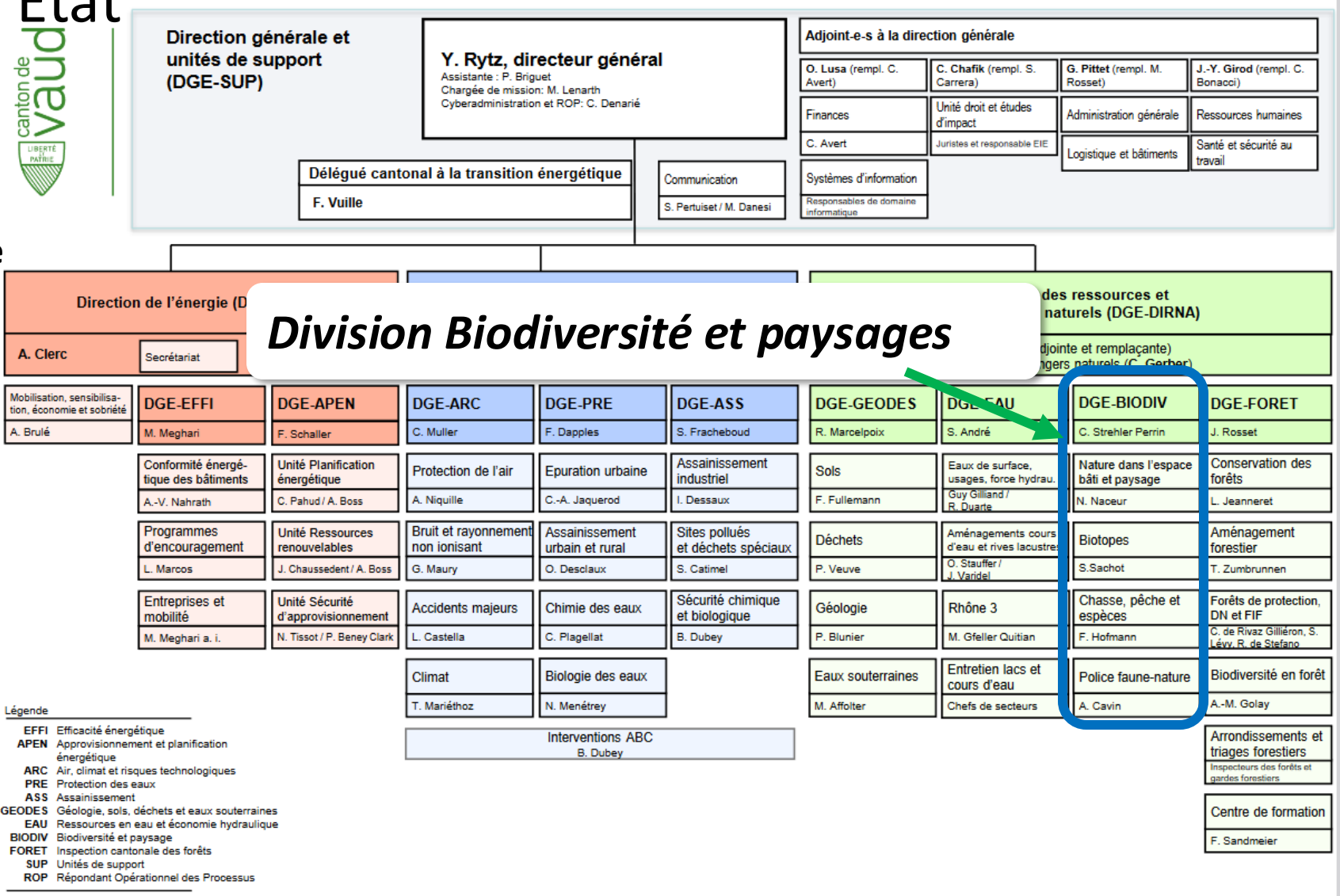
*Routes cantonales:
Projet **Ligne verte**, lutte
contre les néophytes et
préservation des talus
routiers à haute valeur
pour la biodiversité («
entretien différencié »)*



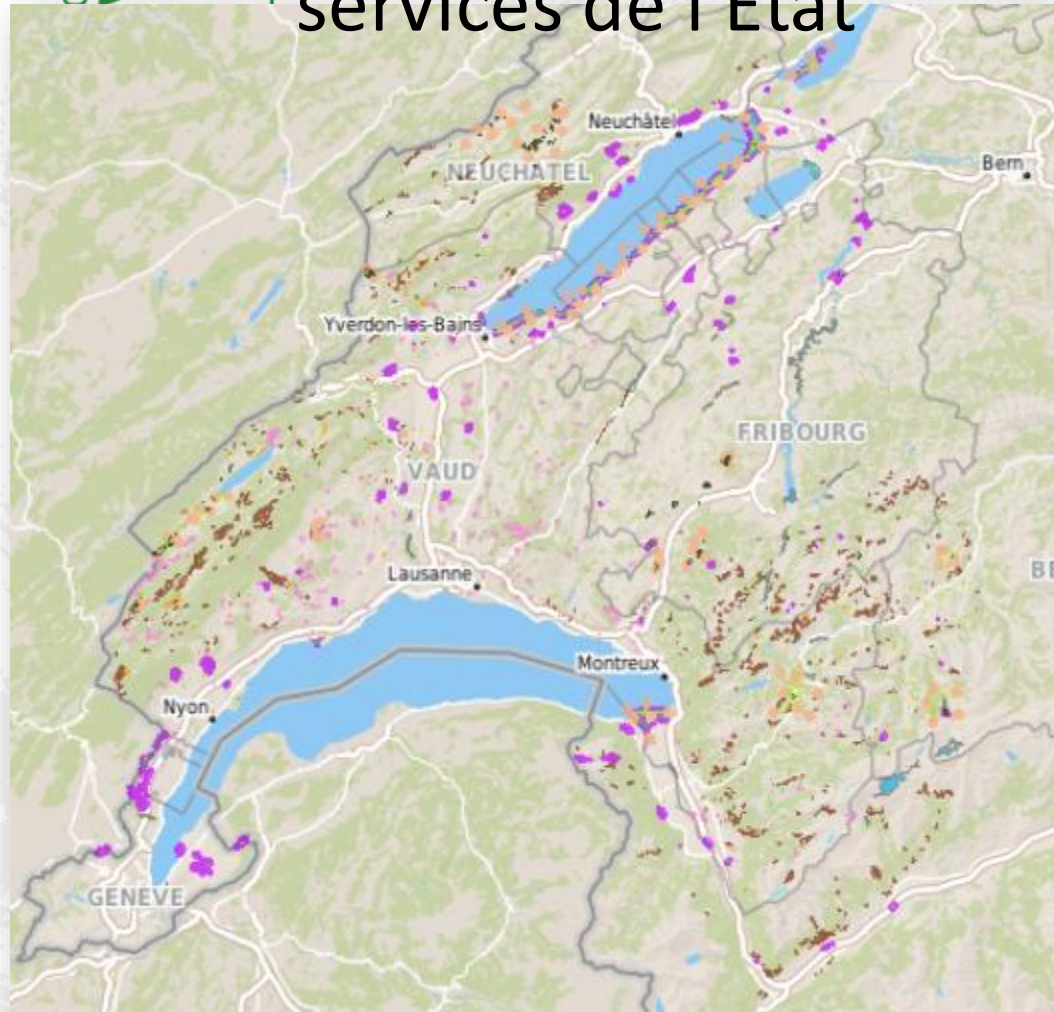
6) Vous n'êtes pas seul: Organisation VD – lutte contre les PEE – services de l'Etat

- canton de vaud**
- Vassilis Venizelos
- Jeunesse, environnement et sécurité DJES**
- Enfance et jeunesse DGEJ
- Curatelles et tutelles professionnelles SCTP
- Environnement DGE**
- Police cantonale POLCANT
- Pénitentiaire SPEN
- Sécurité civile et militaire SSCM

Direction générale environnement



6) Vous n'êtes pas seul: Organisation VD – lutte contre les PEE – services de l'Etat



Section Biotopes
Chef de section – Sébastien Sachot

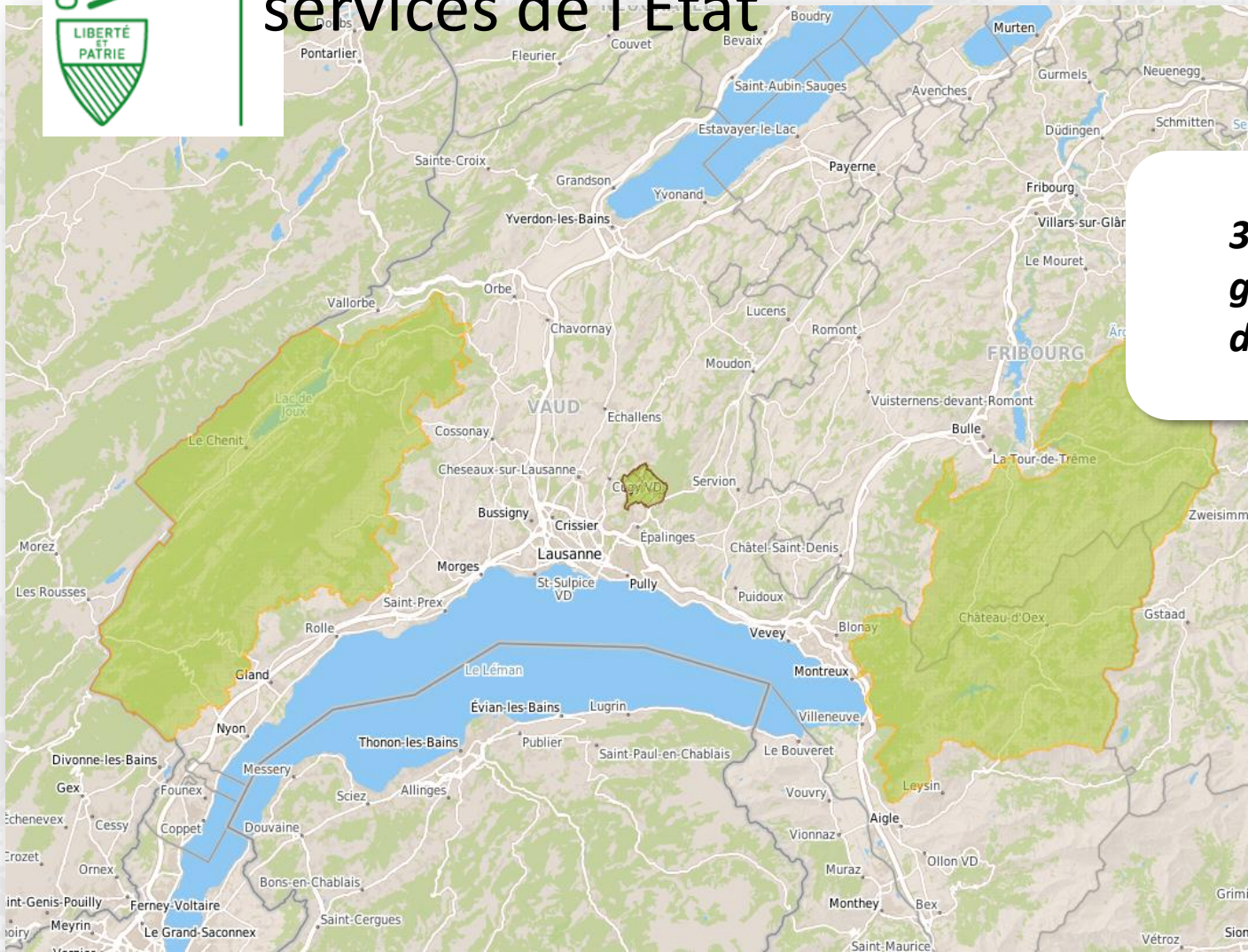
10 collaborateurs (trices) s'occupent de la gestion des biotopes d'importance nationale et régionale, y compris la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (principalement les néophytes).

Services à la direction générale			
C.	C. Chafik (rempl. S. Carrera)	G. Pittet (rempl. M. Rosset)	J.-Y. Girod (rempl. C. Bonacci)
	Unité droit et études d'impact	Administration générale	Ressources humaines
	Juntes et responsable EIE	Logistique et bâtiments	Santé et sécurité au travail
Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE-DIRNA)			
(A, Roches, adjointe et remplaçante) - Unité des dangers naturels (C. Gerber)			
DGE	DGE-EAU	DGE-BIODIV	DGE-FORET
	S. André	C. Strehler Perrin	J. Rosset
	Eaux de surface, usages, force hydraulique Guy Gilliland / R. Duarte	Nature dans l'espace bâti et paysage N. Naeur	Conservation des forêts L. Jeanneret
	Aménagements courts d'eau et rivières J. Vandel	Biotopes S. Sachot	Aménagement forestier T. Zumbrunnen
		Chasse, pêche et espèces F. Hofmann	Forêts de protection, DN et FIF C. de Rivaz, Ollivier, S. Lévy, R. de Stefano
		Police faune-nature A. Cavin	Biodiversité en forêt A.-M. Golay
			Arrondissements et triages forestiers Inspecteurs des forêts et gardes forestiers
			Centre de formation F. Sandmeier

Unité Sécurité d'approvisionnement I. Tissot / P. Beney Clark	Accidents majeurs L. Castella	Chimie des eaux C. Plageliat	Sécurité chimique et biologique B. Dubey
	Climat T. Mariéhoz	Biologie des eaux N. Menétray	
Interventions ABC B. Dubey			

GEODES Géologie, sols, déchets et eaux souterraines
 EAU Ressources en eau et économie hydraulique
 BIODIV Biodiversité et paysage
 FORET Inspection cantonale des forêts
 SUP Unités de support
 ROP Répondant Opérationnel des Processus

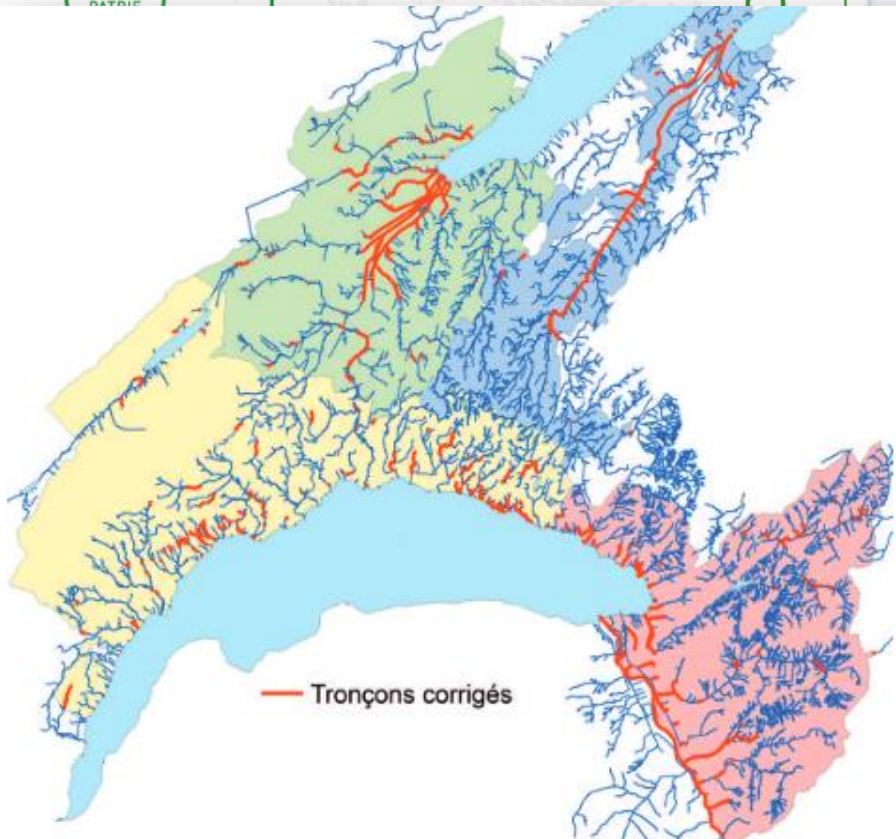
6) Vous n'êtes pas seul: Organisation VD – lutte contre les PEE – services de l'Etat



3 parcs régionaux avec des gens responsables des projets de lutte contre les PEE

Adjoint-e-s à la direction générale					
O. Lusa (rempl. C. Avert)	C. Chafik (rempl. S. Carrera)	G. Pittet (rempl. M. Rosset)	J.-Y. Girod (rempl. C. Bonacci)		
Finances	Unité droit et études d'impact	Administration générale	Ressources humaines		
		Politique et bâtiments	Santé et sécurité au travail		
				Ressources et services (DGE-DIRNA)	
				(et remplaçante)	
				(C. Gerber)	
DGE-PRE	DGE-ASS	DGE-GEODES	DGE-EAU	DGE-BIODIV	DGE-FORET
Projet de loi	S. Fracheboud	R. Marcelloix	S. An...	C. Strehler Perrin	J. Rosset
Urbanisme	Assainissement industriel	Sols	Eaux de surface usages, forêts, eau	Nature dans l'espace bâti et paysage	Conservation des forêts
J. Jaquerod	I. Dessaux	F. Fullemann	Guy Gilland / R. Quate	N. Naeur	L. Jeanneret
Assainissement urbain et rural	Sites pollués et déchets spéciaux	Déchets	Aménagements cours d'eau et rives lacustres	Biotopes	Aménagement forestier
S. Desclaux	S. Catimel	P. Veuve	O. Stauffer / J. Vandel	S. Sachot	T. Zumbunnen
Qualité des eaux	Sécurité chimique et biologique	Géologie	Rhône 3	Chasse, pêche et espèces	Forêts de protection, DN et FIF
M. Agellat	S. Dubey	P. Blunier	M. Gfeller Quidan	F. Hofmann	C. de Rivaz Gilléron, S. Lévy, B. de Stefano
Qualité des eaux		Eaux souterraines	Entretien lacs et cours d'eau	Police faune-nature	Biodiversité en forêt
M. Métray		M. Affolter	Chefs de secteurs	A. Cavin	A.-M. Golay
Interventions ABC					Arrondissements et triages forestiers
B. Dubey					Inspecteurs des forêts et gardes forestiers
					Centre de formation
					F. Sandmeier

6) Vous n'êtes pas seul: Organisation VD – lutte contre les PEE – services de l'Etat



Section Ressources en eau et gestion de l'eau
Section entretien des lacs et rivières

5 chefs de secteur et leurs équipes luttent contre les néophytes le long des cours d'eau. 400km (10%) => lutte contre les néophytes par des équipes 3600km (90%) => projets particuliers payés à 60%.

Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE-DIRNA)			
(A. Roches, adjointe et remplaçante) Unité des dangers naturels (C. Gerber)			
DESD	DGE-EAU	DGE-BIODIV	DGE-FORET
	S. André	C. Strehler Perrin	J. Rosset
	Eaux de surface, usages, force hydrau. Guy Gilliland / R. Duarte	Nature dans l'espace bâti et paysage M. Naceur	Conservation des forêts L. Jeanneret
	Aménagements cours d'eau et rives lacustres O. Stauffer / J. Varidel	Biotopes S. Sachot	Aménagement forestier T. Zumbrunnen
	Rhône 3 M. Gfeller Quitian	Chasse, pêche et espèces F. Hofmann	Forêts de protection, DN et FIF C. de Rivaz Gilléron, S. Lévy, R. de Stefano
	Eaux souterraines M. Affolter	Police faune-nature A. Cavin	Biodiversité en forêt A.-M. Golay
	Entretien lacs et cours d'eau Chefs de secteurs		
Interventions ABC B. Dubey			
Arrondissements et triages forestiers Inspecteurs des forêts et gardes forestiers			
Centre de formation F. Sandmeier			

- EFFI Efficacité énergétique
- APEN Approvisionnement et planification énergétique
- ARC Air, climat et risques technologiques
- PRE Protection des eaux
- ASS Assainissement
- GEODES Géologie, sols, déchets et eaux souterraines
- EAU Ressources en eau et économie hydraulique
- BIODIV Biodiversité et paysage
- FORET Inspection cantonale des forêts
- SUP Unités de support
- ROP Répondant Opérationnel des Processus

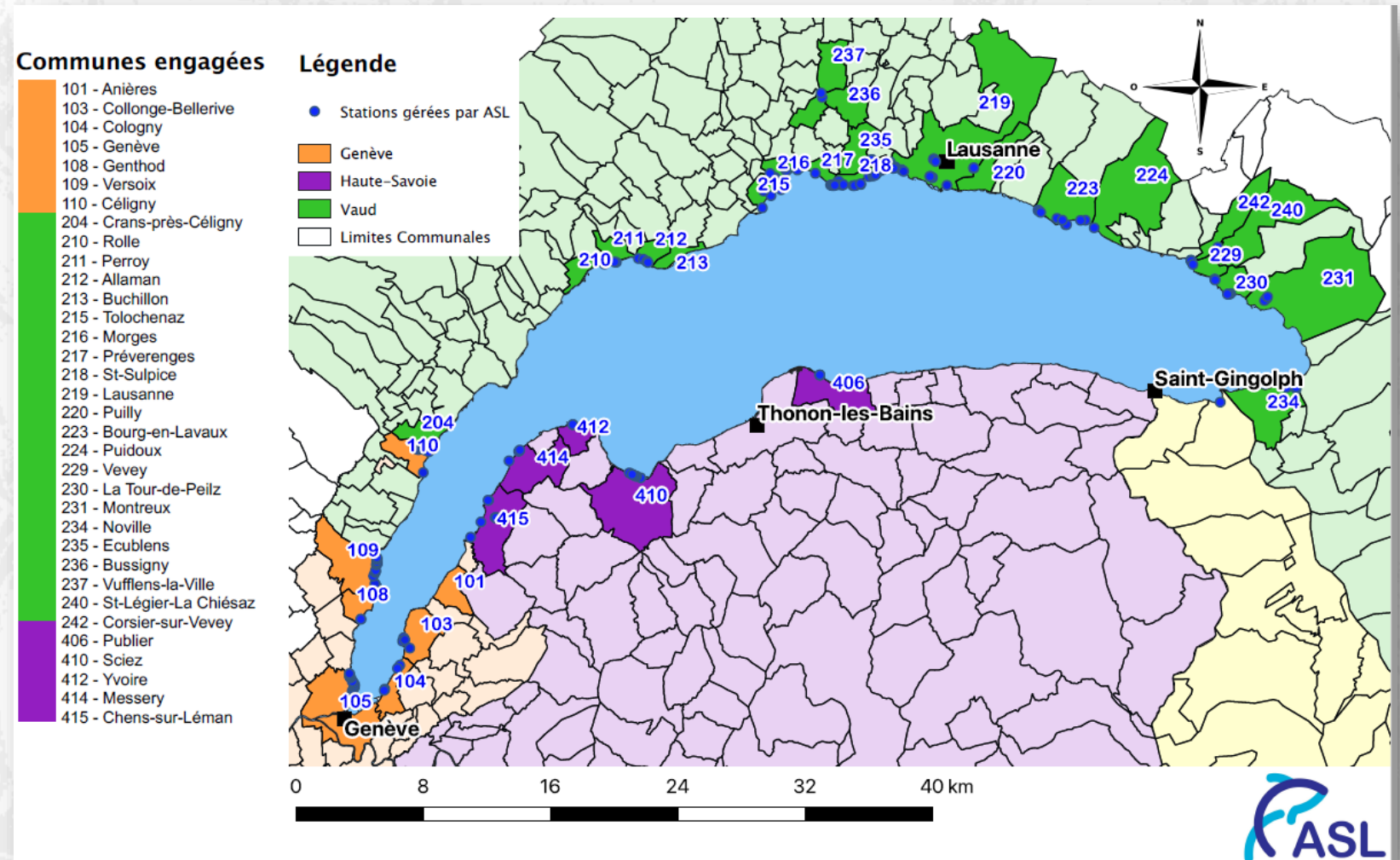
6) Vous n'êtes pas seul: Organisation VD – lutte contre les PEE – services de l'Etat

Projet: ASL

(Association pour la sauvegarde du Léman)

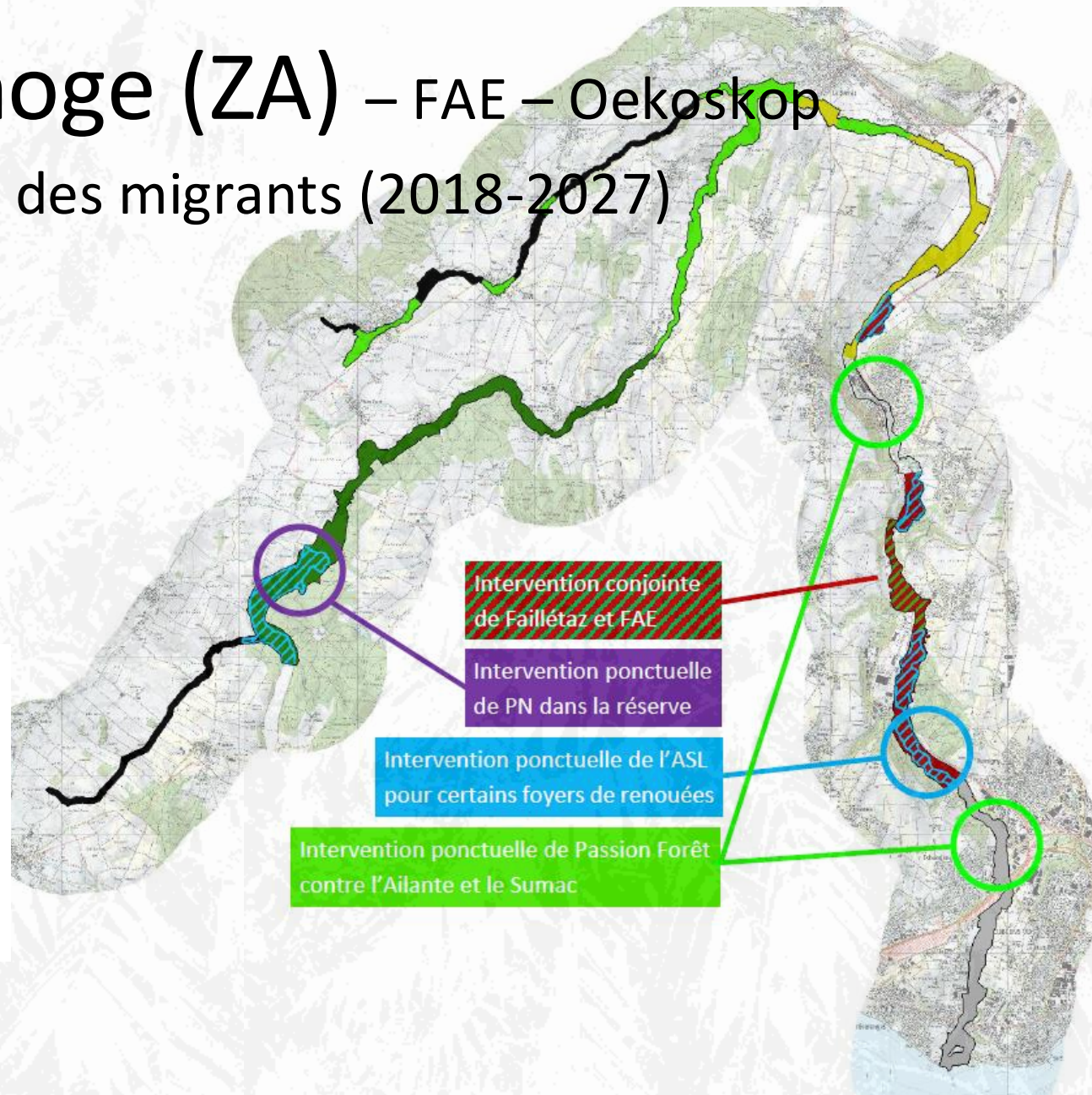
« Halte à la renouée »

(2017-2024)



Projet : EMPD Venoge (ZA) – FAE – Oekoskop

Lutte contre 13 PEE Civiliste et des migrants (2018-2027)



Entreprise Faillétaz Frères : Veyron de Montricher à La Chaux, y compris marais des Monod

Entreprise Passion Forêt : Veyron de La Chaux à La Sarraz + foyers d'ailante et sumacs

DGE-EAU – Secteur 1 : secteurs corrigés de la Venoge

Fondation Actions Environnement (FAE) : Venoge, zones alluviales d'importance nationale

Association de Sauvegarde du Léman (ASL) : 3 foyers spécifiques de renouées

Pro Natura : réserve naturelle Pro Natura des Monod

tronçons sans lutte prévue entre 2021-29

tronçons sans PEE relevés

7) Devoirs de lutte par les privés, communes et canton (LPrPNP/RLPrPNP)

1) Interdiction de vente et de plantation (ODE) des plantes de l'annexe 2.1 et 2.2 (sep. 2024)

2) Lutte pour les espèces du RLPrPNP (art. 33, annexe 5) obligatoire avec une éradication visée dans et en périphérie des zones natures et un endiguement en dehors. (juillet. 2024)

8) Documents utiles (cours et fiches VD)

Cours en ligne d'1h sur les PEE, gratuit sur la situation VD : [LIEN](#)



8) Documents utiles (cours et fiches VD)

Fiche de description et de lutte pour les PEE: [LIEN](#)



Ailante glanduleux
Ailanthus altissima (Mill.) Swingle

F3-1 [Description](#)

F4-1 [Lutte](#)



© Erwin Jörg

Berce du Caucase
Heracleum mantegazzianum Sommier & Levier

F3-3 [Description](#)

F4-3 [Lutte](#)



© ambrosia.ch

Ambroisie
Ambrosia artemisiifolia L.

F3-2 [Description](#)

F4-2 [Lutte](#)



© Patrice Descombes

Buddléia de David
Buddleja davidii Franch

F3-4 [Description](#)

F4-4 [Lutte](#)



© Brigitte Marazzi

Vignes vierges
Parthenocissus inserta (A. Kern.) Fritsch. et *Parthenocissus quinquefolia* (L.) Planch.

F3-35 [Description](#)

8) Documents utiles (cours et fiches VD)

Fiche de description et de lutte pour les PEE: [LIEN](#)

F - Espèces invasives et problématiques

Version revue et corrigée 2024

Buddléia de David

Buddleja davidii Franch.

F₃₋₀₄
Description

Nom français: Buddléia de David, buddléia de David, buddleia du père David, arbre aux papillons
Famille: Scrophulariacée
Origine: Sud-ouest de la Chine

Espèce exotique envahissante dont il est prouvé qu'elle cause des dommages à l'environnement selon la liste établie par l'OFEV (OFEV 2022). **Sa mise en circulation et sa plantation sont interdites** selon l'art. 37, LPrNP (al. 2 : prévention, al 3 : vente, plantation). Des mesures visant à lutter contre cette espèce doivent être entreprises (voir la fiche de lutte de l'espèce).

Caractéristiques morphologiques

Type
Arbuste à feuilles caduques ou semi-caduques.

Tige
Quadrangulaires, à moelle importante, restant assez souples.

Feuilles
Opposées, lancéolées acuminées et denticulées, les feuilles sont tomenteuses dessous et glabrescentes dessus.

Fleurs
Les fleurs sont regroupées en panicules terminales d'aspect conique et

© Patrice Descombes

© Patrice Descombes

F - Espèces invasives et problématiques

Version revue et corrigée 2024

Mode de reproduction et dissémination

Le buddléia de David se reproduit de manière sexuée avec une production de graines pouvant atteindre les 3 millions par individu. Petites et légères, les graines sont disséminées principalement par le vent et peuvent se conserver dans le sol pendant plusieurs années. L'espèce nécessite une bonne luminosité au sol pour germer. Le buddléia de David est toujours planté comme plante ornementale et le déversement illégal dans la nature de déchets de jardin contenant ses fruits ou le transport de matériel contaminé (sol) contribuent à sa propagation.

Dangers et raisons d'agir

Santé
Aucun effet sur la santé humaine ou animale n'est connu.

Economie
Le buddléia peut devenir envahissant dans les éclaircies forestière. La lutte contre le buddléia pour préserver le rajeunissement naturel ou le développement des plantations forestières peut engendrer des coûts importants.

Biodiversité
Le buddléia de David forme des populations monospécifiques et concurrence la végétation indigène. Il tend à limiter la diversité spécifique en colonisant rapidement les milieux remaniés ou pionniers. Il diminue la dynamique naturelle des zones alluviales en ancrant les graviers. Son nectar est apprécié des papillons, mais ses feuilles ne participent pas à leur cycle biologique, car elles ne nourrissent pas la chenille comme certaines plantes-hôtes indigènes comme les orties et certaines graminées.

Information, contacts

Info Flora : <https://www.infoflora.ch>
Direction générale de l'environnement
Division Biodiversité et Paysage (BIODIV)



Espèce proche (confusion possible)

Le buddléia de David peut être confondu avec le lilas (*Syringa vulgaris*) mais ses feuilles sont glabres et en forme de cœur et sa floraison est plus précoce (Avril-Mai).

Distribution dans le canton de Vaud (Etat 2024)



Merci pour votre attention!

• Avez-vous des questions?

